L'ETAT
DU SIEGE DE
ROME,

Dés le commencement du Siécle passé jusqu'à présent.

SES PAPES, LEURS
FAMILLES,

Leurs inclinations, & ce qui leur est arrivé de remarquable, tant dans la conduite Spirituelle de l'Eglise Romaine, qu'au Temporel de l'Etat Ecclesiastique, qui leur est soûmis.

Avec une Idée du Gouvernement, des Maniéres & des Maximes Politiques de la Cour de

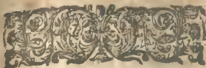
ROME.

TOME II.



A COLOGNE,

Chez PIERRE MARTEAU.



ETAT du Siége de ROME.



LES choses ne pouvoient être plus broüillées entre les Cours de Rome & de France, qu'elles l'étoient à la fin du Tome precedent. Innocent avoit menacé, & le Roi avoit fait voir que les menaces ne l'étonnoient point, puisqu'il avoit envoyé son Ambassadeur armé, qui soutenoit haut à la main, à la face du Pape, ses premiers engagements. Toute l'Europe attendoit de voir à quoi abboutiroit ce grand démêlé, s'il seroit poussé plus avant, & quelles en seroient les suittes. Je dis toute l'Europe, & les Nations mêmes qui n'y prenoient aucune part, comme les Anglois; car l'Arrêt du Parlement ayant été rendu public, aussi bien que le playdoyer de Monsieur Talon, ils le traduisirent en leur Langue, & en

prirent occafion , non feulement de fair
cruelles railleries de la Cour de Rome , m
de fe flatter, que la France alloit bien-t fe
feparer du Saint Siége. Le Roi Trés Chr
en étant averti, écrivit à Monfieur Barillon
fon Ambaffadeur à Londres, de prier le R
d'Angleterre de fupprimer cette Traduction
ce qu'il fit. Mais quant à l'effet que produit
à Rome cet Arrêt, on peut dire, qu'il ne fit
que blanchir contre la fermeté d'Innocent,
qui donnant paifiblement lieu au tems d'ap-
paifer cette tempête , qui fembloit menacer
toute forte de correfpondance, & de liaifon
entre Rome & Paris, d'un naufrage, conti-
nua d'aller fon train, fans faire de nouvelles
démarches en cette matiere. En effet, le R
voyant bien qu'il ne gagneroit rien avec lui,
retira fon Ambaffadeur, qui partit de Rome
au mois de Mai fuivant, fans avoir pû obte-
nir aucune Audience , & aprés y avoir fait
beaucoup de dépence, qui n'aboutit à rien,
parce qu'Innocent ne voulut ufer d'aucune
voye de fait, hors de laquelle tous fes foldats
étoient inutiles.

Quelque tems aprés ce départ, il vint un
ordre de la part du Roi , à tous les Jefuites
François, de fortir de Rome , au moins le
publierent-ils ainfi, ce qui parut un peu ex-
traordinaire ; une demie douzaine de ces Pe-
res , qui fe trouvoient alors à Rome , ny
faifant pas une figure fi neceffaire , que le
Pape fe dût fort affliger de leur départ. Peut-
être que le Confeffeur crut faire fa Cour au
Roi, en lui fuggerant le rappel de fes Con-

freres

Peres, comme si la perte, que Rome alloit faire de leurs personnes, eût dû ébranler les fondemens de cette Ville, & affoiblir de beaucoup le Pontificat d'Innocent. Il est bien seur, que celui-ci n'avoit pas tout à fait cette opinion, puisqu'il eut le courage d'essuyer sans aucune larme le chagrin de leur départ, & qu'il sembla même prendre quelque plaisir à les mortifier; car lorsque ces bons Peres étant allez prendre congé de lui, & le Pere Fontaine, au nom de tous, ayant voulu exprimer le déplaisir qu'ils avoient d'être contraints d'obéïr au Roi, qui leur commandoit de retourner en France, le Pape soûriant non seulement leur souhaitta un heureux voyage, mais même les exhorta de ne plus revenir en Italie, & de s'en separer entierement, par l'érection d'une Compagnie particuliere, qui leur fût propre en France, leur offrant toute son autorité Apostolique pour cet établissement, auquel il parut les exhorter fort serieusement. Il est certain qu'Innocent n'avoit pas toute la bonne opinion des Jesuites, que d'autres Papes ont témoignée; soit que la part qu'on sçavoit que le Confesseur du Roi avoit eû dans le demêlé, qui separoit alors les deux Cours, & en beaucoup d'autres choses, eût chagriné le Pape, comme la suppression des Religieuses de l'Enfance de N. S. & de Charonne; ou qu'effectivement il les crût beaucoup déchus du premier esprit de leur Régle, & par consequent beaucoup moins dignes de son estime. Il est certain qu'Innocent se faisant informer de tout, aprenoit beaucoup

de choses de leur conduite particulière, ... l'éloignoient d'eux. On sait en particulier, ... s'étant fait rendre un conte exact de l'... toutes les Missions, que l'Eglise Romaine entretient par toute la Terre, Monsr. Cerri, Secretaire du College *de Propaganda fide*, les avoit fait passer dans sa Relation, qui se lit encore aujourd'hui Manuscrite, ... des Gens, qui ont quasi par tout la vûe tournée plus vers le temporel, que vers le spirituel; qui remplissent le monde, & les ... stres même de l'Eglise, de conversions, & d'accroissemens de la Foi, qui ne se trouvent point verifiées par d'autres relations: qui ont de la peine & en font aussi par tout à s'accommoder avec les Vicaires Apostoliques, & avec les autres Missionnaires: Et quoique les Jésuites de leur côté, ausquels cette description de leur conduite n'est pas inconnuë, se plaignent que ce Prélat n'étoit pas leur ami; & qu'il les a chargez à tort, le mal pour eux est, que le plus grand nombre y prête assez de foi, & ce qui importoit alors le plus, étoit, que le Pape Innocent en étoit fort persuadé. Aussi ne voulut il jamais accorder le Chapeau au Pere ...ters, quelque instance que le Roi Jaques d'Angleterre lui en fit faire, & quelque disposition qu'il eût à favoriser ce Prince, parce qu'il ... informé, que ce Pere en savoit trop, ... être un bon Réligieux, & qu'il avoit ... quelques rencontres montré si peu de delicatesse de Conscience, qu'un courtisan ... moins scrupuleux ne se seroit pas donné ... plus grandes libertez, outre certains ...

dont on le faisoit Auteur, où la Religion n'étoit pas traittée aussi favorablement qu'elle devoit l'être par un homme de sa profession. Aussi Innocent n'échappa t-il pas la tache de Jansenisme, comme on a pû voir dans le discours de Monsieur Talon reproche qu'il semble qu'en France on applique dés long-tems à tous ceux, qui ne savent pas s'accommoder à l'air de la Cour & aux opinions des Jesuites. La chose prit beaucoup plus de credit, quand on sût qu'effectivement Innocent, non seulement ne pouvoit être induit à condanner Monsieur Arnaud, mais qu'il pensoit même serieusement à le revêtir de la pourpre: ce qu'il auroit fait dans sa seconde promotion, s'il n'avoit craint de donner trop de prise à ses ennemis, & de rendre plus vraisemblables, dans l'esprit des François, les imputations, dont le chargeoient ceux, qui ne voyoient pas, ou ne vouloient pas voir clair dans beaucoup de choses.

Ce qui rendit encore les deux Cours plus irreconciliables, fut la double élection d'un Archevêque de Cologne. Tout le monde sait, que le Cardinal de Furstemberg avoit reçû le Chapeau du Pape Innocent XI. Il voulut en cela gratifier le Roi Trés-Chrêtien, qui l'avoit nommé, nonobstant qu'on publiât, que ce Prélat viendroit à Rome, pour servir de Protecteur à la Nation Françoise, ce qui auroit été une grande source de desagrémens, attendu le zele de ce Cardinal pour la France, & les moyens qu'il auroit eû de brouiller, comme avoit fait autrefois le Car-

dinal d'Este, révêtu de cette même Prote[illegible] Il avoit été élû Coadjuteur, & futur Succ[illegible] seur de l'Archevêque. Maximilien Henri d[illegible] Baviere, comme on crût, à la sollicit[illegible]n de la France, à qui cet homme étant to[illegible] dévoüé, comme l'avoit été ce même Electeur, elle contoit pour beaucoup, dans l'acheminement de ses desseins, de voir con[illegible]nuer dans ce siége un Prélat, qui lui fût affectionné. Mais le malheur voulut, que l[illegible] Pape Innocent crut d'entrevoir de l'irregularité dans cette élection, & même de la Simo[illegible]e (car on publia, que la plûpart des Chanoines avoient reçû de l'argent) ce qui fit qu'[illegible] la cassa, & la déclara nulle de son authorité Pontificale. Il faut que cette irregularité fût bien visible, ou que la France présumât tout du d[illegible]voüement inflexible des Chanoines, pour donner les mains à une seconde Election. Cel[illegible]ci se fit depuis la mort qui venoit d'arriver de l'Electeur Maximilien; mais comme on a[illegible]t eû du tems pour procurer des suffrages au jeune Prince Clement, frere de l'Electeur de Baviere, & petit neveu du Deffunt, il y eut du changement dans cette seconde élection, le Cardinal n'en ayant eû que treize, les neuf autres ayant été pour le Prince Clement. En insistant sur la pluralité des voi[illegible], il est sûr, que le droit du Cardinal paroi[illegible] le plus clair, mais Innocent se déclara en faveur du Prince Clement, par la raison, que le Cardinal étant déja Evêque de Strasbourg, n'avoit pû être promû à une nouvelle Eglise, sans un Bref d'éligibilité; & que même,

même, quand il l'auroit eû, sa promotion seroit nulle, n'ayant pas eu les deux tiers des voix qui lui étoient necessaires selon les Canons de l'Eglise ; ce qui rendant l'élection litigieuse, c'étoit à lui de choisir, & déclarer celui à qui la Mitre devoit legitimement appartenir. Le Prince Clement n'étoit pas moins déja pourvû d une autre Eglise que le Cardinal, puis qu'il étoit déja Evêque de Freising : Mais Innocent lui avoit accordé le Bref d'éligibilité, qu'il avoit refusé au Cardinal, & quoi qu'il n'eût pas eû les deux tiers des voix, il prétendoit, comme on a dit, en vertu de son Caractere de Souverain Pontife, dispenser du deffaut, & pouvoir juger Souverainement du sujet de la dispute.

Ce ne fut pas tout. Le Roy menaçant de prêter ses forces au Cardinal pour se mettre en possession de l'Electorat, Innocent se déclara de même pour le Prince Clement ; & on assure même qu'il déboursa quelque argent pour lever des troupes, qui devoient être commandées par le Prince d'Orange, destiné par l'Empereur & la Maison de Baviere pour chef de leur entreprise Il est certain que si le Roy T. C. avoit fait avancer ses forces du côté de Cologne, il auroit tout au moins mis le Cardinal le premier en possession de cet Etat, les Imperiaux & les Hollandois, qui devoient agir, n'étant pas encore trop en état de luy resister, mais s'étant avisé de porter en ce même temps la guerre dans l'Empire, sous le prétexte qu'on ne

vouloit pas changer en une paix abs perpetuelle la tréve de 20 ans, & qu'on disposoit à soûtenir le Prince Clem donna lieu au passage que le Prince d'Or ge fit alors en Angleterre, & qui fut suiv détrônement du Roy Jacques; par où il pe dit une occasion, qu'il ne put recouvr puis, de mettre le Cardinal en possessio l'Electorat de Cologne. Il se dédommag neantmoins par la prise d'Avignon, & de le Comtat Venaissin, qui, comme di ceux de cette Province, est la partie for te sur laquelle se décharge la colere des Rois T. C. quand il sont en mauvaise intelligence avec les Papes.

Parmi tous ces chagrins, le Pape Innocent eut la joye de voir à Rome des Ambassad du Roy de Siam, qui du fond des Indes envoya faire compliment, & luy écrivit belle lettre sur une lame d'or, qu'il luy en voya avec d'autres presens de son pa Il étoit en quelque façon redevable de la c té de ce Roy infidele au Roy T. C. qui av fait une connoissance & une amitié rieure avec ce Roy, par le moyen d certain Constantin Phaucon, Grec de na tion, qui étant parvenu au degré de pre mier Ministre auprés de ce Roy des Indes, luy avoit dit tant de choses du pouvoir du Roy de France, qu'il luy avoit fait venir l'envie de le connoître, & de faire alliance avec luy, & au Roy celle d'étendre la Religion Chrétienne, & le commerce de ses Sujets, dans son Royaume, quoique la cho se

se n'ait pas eu de grandes suittes pour des raisons qui ne sont pas de cette histoire.

Enfin le Roy de Siam, sans doute par insinuation des François & de son premier Ministre, envoya des Ambassadeurs au Pape, mais qui ne traiterent avec luy que comme avec un Prince temporel, considerable parmi ceux de sa croyance, que leur Roy ne fut jamais disposé à embrasser, quelque moyen qu'on ait osé pour cela, quoy qu'il permît qu'on la prêchât à ses Peuples, & qu'il bâtit luy même des Eglises aux Missionaires, avec aussi peu de fruit pour la conversion des Siamois, que pour la sienne propre, comme l'avoüe le P. N. Jesuite dans son livre de la Revolution de Siam.

Le Pontificat d'Innocent a été fameux par la découverte de l'hérésie des Quietistes. Michel Molinos, Prêtre Espagnol, qui étoit le Chef de cette secte, fut convaincu de ses erreurs, & contraint de les abjurer en public. Il est difficile de se persuader que des personnes raisonnables, & prévenues de la pureté de la Religion Chrétienne, puissent jamais venir à croire les impietés que cette secte professoit & pratiquoit en secret; mais il n'est nullement impossible que la sensualité & l'amour des plaisirs charnels dominant dans les cœurs, particulierement des Italiens, naturellement inclinés à la débauche par la chaleur du temperament, ils embrassent les occasions qu'on leur presente de satisfaire avec liberté leur passion dominante, sous un specieux prétexte de Pieté.

La source en partie d'où procede ce desordre, est l'entêtement qu'on souffre à plusie[urs] Prêtres & Moines, de s'ériger en Directeurs de Consciences, & de se faire [une] suitte de Devots & beaucoup plus de Devotes, avec lesquelles ces Prétendus Peres Spirituels sont en conversations & familiarités continuelles, au hazard de ce qui su[it] assés ordinairement, sçavoir que ces conversations familieres degenerent en complaisances charnelles; un seul regard, pendant que le sang est échauffé par le voisinage de la chair, étant capable de mettre tout le cœur en feu, & de reduire en poudre tous les obstacles du devoir & de la pudeur, qui sont déjà une si foible deffence dans les personnes les plus retenues. Le premier pas étant fait, le plaisir pris, & la honte d'en revenir & de se condamner soymême, fait chercher & trouver (puisqu'on veut bien être trompé) des prétextes plausibles pour continuer dans la débauche: & comme toutes les finesses de l'esprit s'employent dans cette recherche, on les trouve, non pas dans la foiblesse de la chair, qui seroit un prétexte trop grossier, mais dans la pratique même de la pieté la plus religieuse, & dans les exercices de Devotion, à la faveur desquels on autorise le crime, non par aucune persuasion qu'on aît que la chose soit permise, mais pour couvrir sa laideur à ses propres yeux, par ce voile, dont les complices sont disposez à se servir, par une illusion reciproque. Molinos étoit un de ces Di-

Directeurs, petit homme, assez mal fait, mais d'un esprit vif & ardent, toûjours empressé, quoiqu'il couvrît ses allées & venues continuelles d'un air de modestie affectée, qui n'imposoit pas également à tout le monde. Il debita les sources, & pour ainsi dire les racines de son héréfie dans un livre intitulé *Guide Spirituelle*, où sous prétexte de former les ames à la plus haute perfection, il introduit un état passif de contemplation & de vie, dans lequel il conseille de mépriser, & de conter pour rien, toutes les alterations, & tous les mouvemens mêmes les plus déreglez qui peuvent être excitez dans le corps, sous prétexte que l'ame étant élévée par la force d'un grand attachement à Dieu, au dessus de ces nuages, elle doit considerer ces tempêtes, qui se forment au dessous d'elle, comme des desordres, qui ne peuvent alterer la pureté de ses sentimens, ni la fermeté de sa vertu. Chacun se flatte, & particulierement les femmes, tout au moins d'une grande volonté d'être à Dieu; & il est difficile de resister à la tentation, quand on trouve un Directeur, qui nous y veut mener, quoique par des chemins inconnus. On s'abandonne à lui, & celui ci, qui a ses vües, en parlant d'une maniere, fait de l'autre, chatouille les sens, & prend ses plaisirs avec le corps; la devote, qui n'a aucune veritable devotion, étant ravie de prendre sa part à ces plaisirs, qui ne lui coutent que de belles paroles, & des apparences de pieté, qui la flattent d'autant plus agréablement, que

c'eſt une pieté rare, & raffinée, à laq e
ames ordinaires n'ont point de part, ce q
eſt un ragoût particulier en toutes ſor es
plaiſirs. C'eſt ainſi que Molinos en
non pas également avec toutes, mais a
quelques ames choiſies, qui ſe prêtoient
bonne grace à ſes inſinuations ; car quand
en voulant prendre quelque liberté cr
nelle avec quelqu'autre, il y trouvoit de
réſiſtance, alors il s'arrêtoit, & proteſtoit
de ne l'avoir tenté, que pour l'éprouver,
& loüant ſa fermeté, faiſoit valoir au
d'elle ſes Maximes Spirituelles, ſans l
porter à l'excés & au libertinage ou
C'eſt ce qui a été cauſe, que tous ceux
furent accuſez de Quietiſme ne purent êt
convaincus des derniers excez, quoique
nombre de ceux & celles qui outrerent
choſes fût incomparablement plus grand
que des autres Molinos, dont les maxim
furent approuvées par diverſes ſortes d R
ligieux, n'étoit pas le ſeul qui les mît en pra
tique, car parmi ceux-ci il y en avoit, qu
les entendoient, & les pratiquoient comme
lui, & d'autres qui ne les portoient pas
loin, quoi qu'ils ſouffriſſent de violentes at-
taques de la foibleſſe humaine, qui a tant
de peine à ſe ſoûtenir dans les occaſions d
commerce frequent avec le ſexe. Il y eut
dans Rome même un bon Pere Jeſuite, en-
tre autres, qu'on pourroit bien nommer ſi on
vouloit, lequel aprêta à rire à toute la ville de
Rome, par l'extrémité, ou il ſe laiſſa seduire,
dans l'accez un peu trop chaud d'une tentation

ſen-

sensuelle. Il étoit Directeur, comme beaucoup d'autres de sa robe, de quelques femmes de qualité, & comme il étoit déja avancé en age, il sembloit qu'il devoit vivre hors du trouble, comme il vivoit hors du soupçon. Personne en effet n'avoit mauvaise opinion de lui, mais il ne souffroit pas moins en secret les aiguillons de la sensualité: & comme il lui auroit été honteux de quitter la partie, je veux dire le Confessionnal, qui est le champ clos, & le tête à tête, où se donnent le plus souvent les coups les plus dangereux, il resolut de se servir du moyen, qu'on dit qu'Origene employa, pour se délivrer des tentations, & se rendre par-là invulnerable dans ce Combat. Il entreprit courageusement l'affaire, mais comme le courage ne suit pas toûjours jusques à la fin les mouvemens resolus d'une fervente volonté, les armes lui tomberent des mains, dans le tems que son ennemi, déja cruellement blessé, s'attendoit qu'on alloit achever de lui couper la tête: quelques plaintes, que la douleur arracha de sa bouche, ayant fait venir du monde dans sa chambre, on trouva le Pere en une extréme langueur, & on apprit par le sang, qu'on vit répandu à ses pieds, quel avoit été le sujet, & la matiere de son combat. On le fit revenir, on l'exhorta de prendre courage; mais sur tout on tacha de lui ôter les pensées qui l'avoient porté à une si cruelle resolution, en lui faisant considerer que la Compagnie ne conseilloit & ne suivoit point des maximes si rigoureuses, & que
la

la prudence, & la dexterité tenoit lieu de to[...]
quand même la fragilité humaine ne pou[...]
retenir quelques efforts un peu libres de la
nature. La chose fut sçue, & donna l[...]a à
mille jolies choses qui furent dites & écrites
sur cette matiere.

Avant que l'hérésie & la malice de Molinos fût decouverte, le P. Segneri Jesuite avoit écrit contre lui, faisant comprendre combien il étoit impropre de vouloir conduire toutes sortes de personne à la Contemplation, & à la perfection la plus sublime, & combien dangereux étoit cet état passif, dans lequel on vouloit mettre toutes les ames, dont plusieurs moins éclairées seroient necessairement exposées aux illusions & à l'erreur. Mais Petrucci, jadis Pere de l'Oratoire, & alors Evêque de Jesi, prit la plume pour défendre Molinos & ses opinions, dont il étoit coiffé, ayant toûjours, même depuis son Episcopat, fait le métier de Contemplatif & de Directeur d'une quantité de personnes, ausquelles on voit dans ses œuvres imprimées quantité de lettres qu'il écrivoit, pour les instruire & les maintenir en cet état. Cet Evêque cependant étant devenu Cardinal, sur la bonne opinion qu'avoit le Pape Innocent de sa probité, & les erreurs du Quietisme ayant fait du bruit, il fut obligé d'abjurer en presence de quelques Cardinaux son Quietisme; & comme il n'a jamais témoigné grande docilité sur ce point, il fut plus d'une fois en état de perdre son Chapeau; Innocent voulant être obeï, & n'étant retenu de le traiter

traiter en toute rigueur, que par la considération du desbonneur qui en arriveroit à tout l'Ordre des Cardinaux Le Cardinal Cibo fut encore grondé du Pape à son occasion, parce que c'étoit lui qui le lui avoit proposé, comme un homme d'une grande probité. On dit que le Petrucci étoit entré dans les bonnnes graces du Cardinal Cibo, parce qu'en acceptant son Eveché de Jesi de quatre mille écus de rente, il s'obligea d'en payer au Cardinal une pension annuelle de trois mille, ce qui est assés ordinaire en Cour de Rome, où les principaux Cardinaux se font donner des Evechés qu'ils resignent en suite en retenant des pensions, qui en absorbent quasi tous les revenus. On peut se souvenir de ce qu'on a dit du Cardinal Altieri, qui sous le Pontificat de Clement X. étant Cardinal Patron joüissoit d'une pension d'onze mille écus sur l'Archevêché de Ravenne, dont le proprietaire a peine en conservoit mille pour sa subsistance.

Pour rétourner à Molinos, ayant été arrêté sur les bruits qui commençoient à se répandre de ses desordres, il eut l'effronterie dans ses premiers examens de tout nier; & quant à sa doctrine, d'en vouloir juges ceux là seuls, qui étoient versés dans ces matieres & capables d'en connoître. Il fut neantmoins convaincu de mille impuretez, & en particulier d'avoir plusieurs fois pris plaisir à se faire frotter tout le corps d'huile odoriferante, & de passer ainsi nud plusieurs heures avec des femmes & des filles frottées & nues comme lui.

lui. On lui trouva une somme de ... mille écus, (car en Italie bien des femmes payent cherement les plaisirs qu'on leur donne, ou qu'on leur procure) & il fut condamné à passer le reste de ses jours en prison : ce qui semble bien doux pour un homme qui avoit si longtems & si scandaleusement abusé des sacremens de l'Eglise : (il le faisoit depuis seize ans) outre les sacrileges infinis qu'il a fait commettre à ses devotes, qu'il communioit tous les jours, les conduisant en troupes en des Eglises à l'écart, dont la ville de Rome est pleine, pour concerter avec elles ensuite de ces belles communions, le ... & les lieux de leur abominable commerce.

La secte de Quietistes s'étant répandue en Italie, le Pape Innocent fit avertir, par une lettre des Cardinaux de l'Inquisition, tous les Evêques, de veiller, & de rechercher tous ceux qui en seroient atteints. La lettre circulaire, qui fut envoyée par tout, sert à faire encore mieux connoître ces erreurs, & comment elles s'introduisoient & se maintenoient parmi les peuples. En voici la teneur.

MONSEIGNEUR,

„ Etant venu à la connoissance de cette „ sacrée Congregation, qu'en divers lieux „ d'Italie il se va peu à peu formant, & peut„ être se sont déjà formées, de certaines

Com-

Compagnies, Confreries, Assemblées, ou
„ sous tel autre nom qu'on voudra, dans
„ les Eglises, Oratoires ou Maisons particu-
„ lieres, dans lesquelles, à titre de Confe-
„ rences Spirituelles, ou entre de seules fem-
„ mes, ou entre des hommes seuls, ou en-
„ tre personnes de l'un & l'autre sexe, dans
„ lesquelles assemblées certains Directeurs,
„ sans experience des véritables voyes de l'E-
„ sprit pratiquées & suivies par les Saints, &
„ peut-être avec malice, sous prétexte d'a-
„ cheminer les ames, par une espece d'Orai-
„ son, qu'ils appellent de repos, ou de foi
„ interieure, ou d'autre nom, quoi qu'au
„ commencement il semble qu'ils persuadent
„ des maximes d'une perfection excellente.
„ Toutefois par ces principes mal-entendus,
„ & encore plus mal pratiquez, ils vont
„ insensiblement inspirant dans l'esprit des
„ personnes simples, de trés-grandes & dan-
„ gereuses erreurs, qui vont mêmes aboutir
„ à de formelles héresies, & à des brutalitez
„ abominables, à la ruine irreparable des a-
„ mes, qui par le seul désir de servir plus
„ parfaitement à Dieu, se mettent sous la
„ conduite de ces Directeurs, ainsi qu'il est
„ arrivé en quelques lieux.

„ C'est pourquoi Mes Trés-Eminents Col-
„ legues, Inquisiteurs Généraux, ont jugé à
„ propos de vous faire sçavoir par cette let-
„ tre, qu'on a fait Circulaire à tous les Or-
„ dinaires d'Italie, que vous veilliez avec une
„ attention particuliere sur les Assemblées
„ nouvelles, & differentes de celles qu'on a
tou-

„ toûjours pratiquées, & approuvées d
„ Païs Catholiques, & qu'en trouvant de
„ blables, que vous les abolissiez entierem
„ & ne permettiez en aucune maniere q
„ en soit établi de nouvelles à l'avenir,
„ stant à ce que les Directeurs marchent pa
„ la voye battue de la perfection Chrêtienne
„ sans affecter de singularité, ou conduite ex
„ traordinaire, mettant principalement so
„ qu'aucune personne suspecte de semblab
„ nouveauté ne se mêle de diriger, ni pa
„ voix, ni par écrit, les Religieuses, po
„ empêcher que cette peste n'entre dans les
„ Cloîtres, où elle pourroit corrompre l
„ bonnes intentions des Epouses du Seigneur
„ Ce qu'on remet sur tout à vôtre prudence
„ sans prétendre, par cette précaution pro
„ visionelle, d'empêcher le cours à la Justice
„ contre les personnes qu'on découvriroit in
„ fectées d'erreurs indignes d'excuse, pendant
„ qu'on va ici digerant la matiere, & prépa
„ rant les choses necessaires pour avertir tout
„ le monde Chrétien, de se garder des erreurs,
„ qui pourroient le corrompre. &c.

Innocent ayant toûjours mené une vie ri
goureuse, étoit extrémement éloigné de ces
desordres, qu'il ne pouvoit qu'à peine croi
avoir pris pié dans l'ame de personne C'est
pourquoi il attendit les dernieres convicti
du Patriarche de la Secte, avant que de d
ner les mains à sa condamnation. On l'acc
même d'avoir eu la pensée de lui donner
Chapeau, comme à un homme, qu'il croy
animé de l'esprit le plus pur du Christianism

Il traitta avec la même douceur le Cardinal Petrucci, en lui réprochant son Apologie de Molinos, & l'occasion, que par ses écrits il avoit donnée au monde de juger mal de sa conduite. Il se contenta, comme on a dit, de la retractation, qu'il fit en sa chambre, & en presence de deux Cardinaux, de tout ce qu'il pouvoit avoir écrit d'erronné, & le renvoya à son Eglise de Jesi : mais l'Inquisition ayant appris qu'il y avoit été reçû avec des applaudissemens extraordinaires, & même avec des Arcs de Triomphes, & des loüanges outrées, que lui avoit donné son Clergé, dans le tems du service, comme si non seulement il avoit été jugé innocent & absous de toute sorte de reproche, mais même trouvé digne d'Eloges extraordinaires, elle réprit son procés, condamna tous ses livres indifferemment, & envoya des Commissaires sur les lieux, pour faire une plus exacte recherche de ses sentimens, & de sa conduite à quoi il falut que le Cardinal cedât, se retirant ailleurs *incognito*, pour ne point voir des Commissaires, qui venoient lui faire son procés. Il faut avoüer néanmoins, que les conjonctures de ce tems-là lui furent un peu desavantageuses, car la France faisant alors le plus grand bruit de l'affaire des franchises, ses partisans, pour rendre sa cause meilleure, declamoient hautement contre la tolerance du Pape, qui favorisoit, disoient-ils, les Héretiques, nommant en particulier le Cardinal Petrucci, qu'ils assûroient n'être pas moins coupable, que Molinos même, ce qui avoit été touché tacite-

tacitement dans le plaidoyer de Mon
Talon.

Le Regne d'Innocent fut appellé le
des Barbons, parce que le Pape desirant
toute maniere de bien gouverner l'Eg
de remedier à tous les desordres, écoutoit
zelez, particulierement les Ecclesiastiques
plus âgés, qui sçachant ses intentions
sentoient en foule, pour lui faire des rap
& lui donner leurs avis. Innocent, comme
il arrive toûjours en ces occasions, é
dupe de quelques uns, qui lui faisoient le
mal plus grand qu'il n'étoit, ou vengeoient
avec son autorité leurs propres querelles
les rapports ne manquoient point d'attirer
châtimens sur les accusez, selon la qual
la quantité des fautes, dont on les cro
coupables. Il eut cependant quelquefois l
casion de se desabuser de la sincerité de
ques uns de ces Delateurs. Une fois
autres, qu'ayant commandé au Cardi
caire de faire sortir de la Ville un certain
Docteur en Medecine, fort connu, &
aimé pour son humeur joviale, le Car
soupçonnant, ce qui étoit en effet, qu'on
avoit fait au Pape de mauvais rapports de
voulut faire des enquêtes secrettes de sa vie
plus particuliere, avant que de venir à l'exe-
cution du bannissement. Tous les crimes de
cet homme, qu'il pût découvrir, furent
cornet de dez, jetté un jour à la tête d'
de ces Barbons, qui jouoit au tric-trac a
lui, à cause qu'il le chicanoit mal à pro
sur un point, & quelque reproche un peu pi-
quant,

quant, que l'ardeur précipitée de la colere lui arracha de la bouche: Ce qui ayant donné au Cardinal la confiance de représenter au Pape la conduite sans reproche de cet homme, qu'on lui avoit dépeint comme un scelerat de beaucoup plus grande importance, le Pape revint de sa prévention, & n'admit plus à sa confidence ce Barbon calomniateur.

Innocent fut encore particulier au sujet de la création des Cardinaux, dans le choix desquels il ne consulta ni la chair, ni le sang: il ne fit ce choix, que deux fois, pendant un Pontificat de treize ans, mais il le fit nombreux, & de personnes d'un grand merite, ou pour de fortes considerations. Comme cette création de Cardinaux est une crise, qui renouvelle en quelque façon la Ville de Rome, à cause de l'interêt, que prennent dans la personne des promus, leurs parens, ou leurs amis, s'ils sont de Rome, ou mille autres personnes, qui s'interessent pour eux, quoi qu'ils soyent étrangers, cela est cause, que ces promotions sont fort souhaittées du Peuple, qui non seulement se réjouit de la nouveauté, mais tire avantage des dépenses, qui se font à ces occasions. Innocent, qui laissa couler six ans, avant que de venir à cette promotion, essuya toutes les plaintes, & toutes les instances, qu'on lui en faisoit, sans se mettre aucunement en peine de les contenter. Non seulement la Ville, la Prélature, & les Ministres des Princes, insistoient pour cette création de Cardinaux;

 mais

mais jusques parmi les Moines, il y [illegible] des solliciteurs, qui interessoient le Ci[illegible] cette affaire. On raconte à ce pr[illegible] agreable réponse, que fit un jour Inno[illegible] un de ceux-ci, qui lui en parloit, & [illegible] roit, qu'un tel Saint lui étoit apparu & avoit commandé de venir avertir Sa Sain[illegible] qu'il étoit tems qu'il fit des Cardinaux. [illegible] cent, quoi qu'homme de bien, mais qui [illegible] s'étoit pas encore tant avancé sur la mon[illegible] de la perfection, qu'il eût merité des r[illegible] tions, se retrancha sur des idées naturelles [illegible] répondit froidement au Visionnaire, que [illegible] révélation ne lui paroissoit nullement pr[illegible] bable, parce, dit-il, que si le Saint avoit [illegible] à propos de descendre du Ciel, pour me [illegible] connoître la volonté de Dieu, il seroit v[illegible] directement à moi, qui demeure ici sur [illegible] montagne, à Montecavallo, au lieu de descendre au plus bas de la Ville, où est [illegible] tre Cloître, & ainsi se seroit épargné une bonne partie du Voyage, que vous dites [illegible] a fait pour vous venir parler. Enfin [illegible] promotion vint, & satisfit une partie de l'at[illegible] tente publique, mais non pas des particuliers, car il n'est pas possible de contenter tout le monde. Il la renouvella cinq ans aprés avec cette circonstance remarquable, qui la fi[illegible] croire miraculeuse, ou tenant du Miracle, savoir, qu'elle fut faite le même jour, que la Ville de Bude fut prise sur les Infidelles en 1686.

Comme la qualité des Sujets promus sert à faire connoître le Genie du Pape, qui les éléve

…re, & des circonſtances, qui touchent leur …ificat, on nommera ici quelques unes des Creatures d'Innocent. Il comprit dans ſa premiere promotion, outre les Nonces, qui étoient auprés des Couronnes, un Prince Pamphile, pour rendre, ſelon la coûtume, le Chapeau à la famille du Pape, qui le lui avoit donné. Ce Cardinal avoit alors fini ſes études, & avoit acquis la reputation d'un homme d'eſprit, dont il a continué à donner des preuves juſques à preſent; outre cela …étoit ſplendide & magnifique, ce qu'il peut faire, vû les grandes richeſſes qu'Innocent X. a accumulées dans ſa Maiſon.

Il nomma auſſi dans cette premiere promotion les Taya, & Rochy, tous deux Romains, & d'une probité ſi extraordinaire, qu'ils refuſerent le Chapeau, & qu'il falut un commandement abſolu du Pape, pour les obliger à l'accepter: Ce qui étant d'un exemple trés rare, fait bien juger, qu'ils n'avoient point brigué un honneur, où tant d'autres aſpirent avec la plus violente ambition.

Le premier Cardinal de la ſeconde promotion, qui fut de 27. Sujets, & qu'il fit le jour même de la priſe de Bude, fut le Vice-Gerent. On appelle ainſi à Rome celui, qui ailleurs fait l'Office de Vicaire Général d'un Evêque, dans la ville de ſa réſidence. A la verité, il y a à Rome un Cardinal Vicaire du Pape, mais ſa dignité ne ſouffrant pas qu'il ſe mêle de beaucoup de choſes de moindre conſideration, le Vice-Gerent y ſupplée par ſes ſoins, & ſon aſſiſtance. Innocent, dés le com-

mencement de son Pontificat, avoit f[illegible] ordres rigoureux contre le luxe, & la nu[illegible] des femmes, & contre la licence qu'on p[illegible] noit assez ordinairement à Rome de ca[illegible] dans les Eglises, contre la bonté des mar[illegible] complaisants à la débauche de leurs fem[illegible] & contre d'autres desordres. Le Vice-Ger[illegible] ayant témoigné un zele infatigable à faire ob-server tous les ordres du Pape, sans épargn[illegible] les affronts aux personnes mêmes de qualit[illegible] qui s'émancipoient à les enfraindre, avoit [illegible]tierement gagné ses bonnes graces, & pou[illegible] cela fut mis à la tête de ceux qu'il vou[illegible] honorer de la Pourpre, quoique ce Prélat fût borgne, ce qui peut-être l'excusoit d'y regar-der de si prés, & de discerner si peu la qua-lité des pesonnes, qu'il traittoit, comme on a dit, sans aucun égard dans les occasions. A propos de cette licence introduite dans l[illegible] Eglises de Rome d'y voir paroître les fem-mes avec leurs gorges & leurs bras nuds, comme c'en étoit alors la grande mode, on doit dire ce qu'on a vû pratiquer au Pape même, lors qu'il n'étoit encore que Cardinal. C'est la coûtume d'avoir de la Musique, quasi dans toutes les Eglises. C'est le plaisir parti-culier des Italiens, que dans les Fêtes parti-culieres des Eglises il y ait une Musique ex-traordinaire & meilleure, à cause du con-cours plus grand, qui s'y fait de toutes sortes de personnes. Ce concours sert presque autant à l'amusement, & au badinage qu'à la dévo-tion; les femmes s'y trouvant en plus grand nombre, & les hommes, qui aiment à les voir,

les

les suivant à la piste dans ces reduits. Il semble, qu'une personne veritablement devote ne devroit nullement chercher ces occasions de prier Dieu ; cependant le Cardinal Odescalchi, tout devot, & tout austere, qu'il étoit, ne manquoit aucune de ces occasions, mais c'étoit pour y troubler la fête de ces devots badins, & la chasse de ces affamés de plaisirs, qui suivoient leur gibier, jusques auprés des autels. Les femmes avoient coûtume de se placer au haut des Eglises, & parce que la Musique se fait ordinairement sur la porte, où l'on éleve des loges pour placer les Musiciens, aprés une courte & legere oraison, qu'elles faisoient, tournées vers l'autel, elles se retournoient ensuite vers les chœurs de Musiciens, & par ce moyen demeuroient exposées de but en blanc aux regards des Godelureaux, de toute condition, & de tout habit, qui sous prétexte d'être tournez contre l'autel avoient les yeux sur ces Idoles, ausquelles ils ne manquoient point d'adresser leurs vœux par des œillades dérobées, qui souvent étoient exaucées par des témoignages reciproques d'une correspondance criminelle. Le Cardinal, qui n'ignoroit point ces actions scandaleuses, qu'on exerçoit dans la Maison de Dieu, ne pouvant point encore prendre le foüet en main, pour en chasser ces prophanateurs, les épouvantoit au moins par sa presence, en se présentant aux Eglises dans le tems du plus grand concours. Il se plaçoit précisement entre ces deux Escadrons des femmes & des hommes, qui combattoient

des yeux, & tenoit un ferieux à dé[illegible] les plus gais. Par une mine affreuse, & [illegible] regards menaçans, (car il n'étoit nu[illegible] bel homme.) il glaçoit dans les cœ[illegible] plus épanouïs la joye, qui avoit jusques alors animé leur devotion. La chose étoit si publique, que quand on voyoit venir les coussins du Cardinal Odescalchi, (car c'est la coutume à Rome, que quand un Cardinal [illegible] aller en quelque Eglise il y envoye devant il *suo strato*, comme parlent les Italiens, c'est à dire, un grand tapis, & deux coussins de velours, qu'on étend sur un prie-Dieu, [illegible] jours prêt dans l'Eglise,) une partie de ces devots musquez quittoit la partie, & l'autre desertoit peu à peu: & si quelqu'un osoit [illegible] quelque tems, & qu'il ne se contint [illegible] dans les bornes les plus étroittes de la Modestie, le Cardinal ne manquoit point de tousser, de cracher à ses pieds, ou de l'envisager avec des yeux de colere, qui sans parler [illegible] exprimoient ce qu'il souhaittoit de lui.

Les Nonces de Pologne, de France, & d'Espagne, (car il les rangea ainsi dans l'ordre de sa promotion) eurent des Chapeaux. Pal[illegible] cin & Durazzo, Genois, n'eurent rien qui attirât les yeux, que leurs noms, mais on parloit des mauvais traittemens, que Mr. Ranuce souffroit en France, à cause du peu d'intelligence qu'il y avoit entre les deux Cours, qui étoient si fort broüillées. Ce Nonce essuya quantité d'insultes sur l'autorité du Pape, en suite des déclarations du Clergé de l'an 1682. jusques à voir afficher aux portes de son Palais

des

des Theses, où l'on y soûtenoit les déclarations, & les privileges prétendus par l'Eglise Gallicane, d'un air, qui faisoit voir, combien la Nation étoit animée contre Innocent. Quand il s'en retourna en Italie, aprés la mort de ce Pape, on lui vola, en passant par la Savoye, ses Ecritures, en lui laissant sa Vaisselle d'argent, & on publia, que ce vol avoit été fait par les Barbets, restituez depuis peu dans leurs Vallées; & il mourut lui même à Fano, avant que d'arriver à Rome, en protestant, qu'il n'avoit pas de plus grand regret en quittant la vie, que celui de ne pouvoir informer le Conclave, & le Pape futur, de ce qu'il croyoit necessaire qu'on sçût, pour la direction de ceux qu'on envoyeroit à l'avenir à Paris. Il est certain, que s'il fût arrivé à Rome, il auroit eû une grande part à l'élection d'un Successeur d'Innocent, étant Italien, de Boulogne, Ville neutre, & sans aucun parti, & n'ayant qu'un frere extrémement riche, & parfaitement honnête homme.

Le Comte de Kiembourg, Archevêque de Saltsbourg, fut le cinquiéme, nommé non seulement pour faire honneur à son Eglise, des plus riches & des plus considerables de l'Allemagne, mais encore pour reconnoître le zele, qu'il témoignoit pour la Religion Catholique, en entretenant à ses frais un Regiment de mille hommes en Hongrie au service de l'Empereur, dont Innocent réputoit la cause être celle de la Religion.

Les Cardinaux Colonitsch & Goets furent

faits Cardinaux à la nomination de l'Empereur, l'un & l'autre pour leurs merites & services rendus, quoi que le dernier eût renoncé au droit, que lui donnoit cette Nomination, que le Pape voulut, de son propre mouvement, avoir lieu en sa faveur. L'Evêque de Strasbourg, Guillaume de Furstemberg, fut le huitiéme, à qui Innocent donna le Chapeau, pour plaire au Roi Trés Chrêtien, qui l'avoit nommé, quoi qu'on eût menacé le Pape, qu'il viendroit résider à Rome, pour y soûtenir les interêts de la France, ce qui auroit pû être suivi de beaucoup de desordres, comme on a dit. Le Pape ne fit que ce Cardinal à la nomination du Roi Trés Chrêtien, quoi que les François s'attendissent encore à celle de l'Evêque de Marseille, qui a depuis été le Cardinal de Fourbin; C'est pourquoi le Cardinal d'Etrées, en remerciant le Pape, dans ce même Consistoire, du Chapeau donné à Furstemberg, fit de grosses plaintes de l'omission qu'on avoit faite de Monsieur de Fourbin; je ferai suivre son discours à ceci, pour faire voir la liberté, que prennent quelquefois les Cardinaux, en parlant au Pape.

L'Evêque de Salamanque, nommé par le Roi d'Espagne, fut compris pour neuviéme dans la Nomination, & le dixiéme fut un Religieux Benedictin d'Espagne, nommé Don Joseph d'Aguirre, que le Pape considera à cause d'un assez gros livre, qu'il avoit composé, sous le titre de *Defensio Cathedræ Sancti Petri*, contre les Propositions du Cler-

gé de France dans l'Assemblée en 1682. Le Cardinal d'Etrées ne dit rien contre lui dans le Consistoire, mais en étant sorti, il protesta, qu'il ne communiqueroit jamais avec ce Moine, qu'il tenoit pour hérétique, & son Livre plein d'héresies, mais il ne tint pas sa colere, & le Clergé même de France s'étant dédit dans la suitte de ses propositions, comme on le dira par aprés, il ne lui a pas fait plus mauvaise mine qu'aux autres Espagnols. Un autre Religieux de ce même Ordre de S. Benoît avoit aussi composé un autre Livre contre les propositions du Clergé de France, qui lui fut présenté en même tems, que celui de l'Espagnol. Ce Religieux étoit un Sfondrati, Milanois, d'uue famille qui a donné un Pape à l'Eglise, qui fut Gregoire XIV. Il étoit Moine de Saint Gal, en Suisse, & son Livre avoit pour titre *Regale Sacerdotium*, mais parce qu'il n'avoit pas mis son nom, le Pape, qui l'auroit préferé à l'Espagnol, comme Compatriotte, ne voulut pas le faire, en disant, que puis qu'il avoit eu honte de paroître pour la défense de l'Eglise, il ne vouloit point d'un homme, qui avoit des égards si délicats, & si retenus. Ce Sfondrati cependant fut dans la suite fait Cardinal par Innocent XII & Innocent XI. lui même lui offrit l'Evéché de Novare, qu'il refusa.

L'Evêque de Grenoble, Etienne le Camus, étant dés long tems dans l'estime du Pape, fut l'onziéme nommé au Cardinalat, avec un étonnement d'autant plus grand de tout le

monde, que le Roi de France n'avoit [illegible] songé à le nommer, & que ce n'est [illegible] coûtume d'élever les sujets d'un Prince [illegible] lui en avoir auparavant donné part. Ce[tte] nomination fit encore crier le Cardinal d'E[s]trées, qui la prit pour un affront fait au Roi, lequel, disoit-il, ne le reconnoîtroit jamais. Mais Innocent ayant d'autres maximes, su[i]voit son train, & voulut honorer la piété & l'exemplarité de la vie d'un homme qui a[c]complissoit tous les devoirs de son Minist[ere] quoi qu'il ne fût peut-être pas aussi bie[n] à la Cour, que les autres Evêques. Outre cel[a] Innocent le croyoit éloigné des sentimens [du] Clergé de France, touchant les propositions ausquelles on disoit qu'il ne prenoit point de part, ce qui lui tenoit lieu d'un merite to[ut] particulier. Le nouveau Cardinal s'étant té-moigné trés indifferent à prendre les marques de sa dignité, jusques à ce que le Roi l'eût agréé, cette moderation, & les bons offices, qu'on lui rendit en Cour, disposerent enfin le Roi à le reconnoître, & on crut même dés lors qu'étant aussi agréable au Pape qu'il pa-roissoit, & sujet du Roi, il pourroit bien être employé à traitter la reconcillation entre les deux Cours, à quoi le Cardinal d'Etrées n'é-toit assûrement gueres propre, vû ses empor-temens.

L'Archevêque de Brague fut fait Cardinal en consideration du Roi de Portugal, quoi que Rome n'accorde point à ce Roi le droit de Nomination : mais Innocent ayant fait un Cardinal par la recommandation du Roi de Po-

Pologne, (car on met les Nonces faits Cardinaux sur le conte des Couronnes, auprés desquelles ils ont excercé leur Nonciature) il voulut aussi en faire un Portugais, pour ne pas donner lieu au Roi de Portugal de se plaindre. Ce fut encore ici un trait qui chagrina le Cardinal d'Etrées, car il n'avoit jamais pû obtenir le Chapeau à la Nomination du Roi de Portugal, à qui le Pape en donnoit alors un que le Roi n'avoit pas demandé.

Le nom du Roy de Pologne faisoit alors tant de bruit dans l'Europe, qu'Innocent voulut distinguer son Royaume par le nombre de trois Cardinaux, qu'il n'avoit peut-être jamais eu tout à la fois. Outre le Nonce Palavicin, il nomma l'Evêque de Varmie Michel Radziowski, qui depuis fut Archevêque de Gnesne, & Primat du Royaume, celui qui a eu une si grande part aux brouilleries qui agitent encore aujourd'huy la Pologne, & qui est mort depuis peu dans la disgrace du Pape regnant, pour avoir voulu trop opiniâtrement soûtenir ses engagemens contre le Roy Auguste, que Clement XI. n'a pû abandonner, quelque inclination qu'il aye d'ailleurs de favoriser ceux qui firent avantage de la guerre civile de ce Royaume. On a accusé le Cardinal Radziowski d'avoir été un peu sensible aux foiblesses de la nature, & que les grandes liberalitez, qu'il a faites en mourant à de certaines personnes, n'ont pas été des simples mouvemens d'une generosité tout à fait indifferente, mais une tendresse de sang,

& d'affection envers des personnes q[illegible] apartenoient de plus prés qu'on ne pen[illegible] soit.

L'autre Prélat Polonois, à qui Innocent donna le Chapeau, fut Jean Casimir d'Enof. Ce Seigneur, qui étoit filleul du Roi de Pologne, ayant été envoyé à Rome, pour y resider en son nom, aprés la levée du siége de Vienne, y acquit bien tôt une estime g[illegible] nérale, par la bonté de son naturel, q[illegible] témoignoit dans sa conduite toute modeste. mais comme il étoit bon, au delà de ce que le sont ordinairement les personnes, qui frequentent les Cours, on assûre que celle de Rome se prévalant de cette ingenuité, tira de lui tous les secrets de sa commission, & de ce qui se passoit en Pologne, où les envieux des prosperitez du Roi travailloient avec de fortes brigues, pour en arrêter le cours, parce qu'elles étoient toutes au profit de ceux qu'ils n'auroient pas voulu. Cela fut cause, que le Roi, peut-être, plus à la sollicitation d'autrui, que de son propre mouvement, lui ôta ses appointemens, & l'eût laissé en un fâcheux embarras, si le Pape, qui peut-être aussi avoit été cause de sa disgrace, ne l'eût soûlagé, en lui donnant la riche Commanderie de l'Hôpital du Saint Esprit, & en le nommant encore Cardinal dans cette promotion. On douta pendant quelque tems, si le Roi de Pologne se reconcilieroit avec lui, mais quand il ne l'auroit pas voulu faire, Monsieur d'Enof étoit si bien établi en Italie, qu'il n'avoit pas grand sujet de plaindre

ce

ce qu'il auroit perdu en Pologne, où en effet il ne retourna jamais, étant mort Evêque de Cesene en Romagne; il avoit toûjours retenu auprés de soi un Prêtre François, qui avoit été autrefois son Précepteur. Il l'avoit fait Vicaire Général de son Eglise de Cesene: & les Jesuites n'auroient pas manqué de le quereller sur le Jansenisme, s'il avoit été en un païs, où leur credit eût été plus grand, lui, & le Cardinal son Disciple, ayant eû jusques à la mort l'opinion, que bien des gens ont de leur zele & de leur conduite, quoi qu'ils ne la témoignent pas partout. On est seur de deux choses, l'une que ce Cardinal étant allé visiter un autre Cardinal Evêque d'une Ville voisine de Cesene, fit une cruelle raillerie d'un Jesuite, qui avoit prêché le Caréme dans la Cathedrale de cette Ville, & qui se trouva un jour à diner avec les deux Eminences; Le Cardinal d'Enof comme pour s'égayer lut en sa presence plusieurs pages des lettres Provinciales avec les pauses & les reflexions necessaires pour en faire valoir l'importance, & avec de continuelles apostrophes au bon Pere, qui n'osant faire valoir en cette rencontre le zele foudroyant de la Compagnie, contre les admirateurs de ces lettres, s'efforçoit de faire l'agreable, & ne répondoit à tout, qu'un V. E. les croitelle? Le Cardinal avec un enjoüement fort serieux, lui répondit de même autant de fois, que plût à Dieu, qu'il eût pû ne les pas croire; ce qui, comme on peut voir, n'étoit pas un divertissement fort agreable pour ce Pere.

 L'au-

L'autre chose est, que le même Cardinal d'Enof, ayant reçû les Expositions du Nouveau Testament du Pere Quénel & les ayant leües, n'étoit nullement dans les sentimens de l'Auteur, qui vient d'y trouver depuis peu le Jansenisme le plus marqué, car il en parloit avec une estime si grande, qu'il ne pouvoit finir de les exalter comme un Livre, qui en effet a été loüé par tant d'Evêques de France, & reconnu pour un livre trés-Catholique, & trés édifiant. Peut être que les Jesuites, fondez sur ce qu'on a dit plus haut de l'estime que faisoit le Cardinal des Lettres Provinciales, diront, qu'il étoit lui même Janseniste; si on le leur accorde, ils devront à leur tour accorder, qu'il y a des Jansenistes parmi les Cardinaux, qui sont les Colonnes de l'Eglise, & les Princes de la plus haute Hierarchie, connus & tolerez pour tels, & qu'il y en a non seulement un, mais plusieurs, car le Cardinal, en présence duquel celui d'Enof lisoit les Lettres Provinciales, lui applaudissoit de tout son cœur. Ils savent encore, que le Cardinal d'Aguirre ne l'étoit pas moins que Monsieur Arnaud, puis qu'en récevant le Chapeau des mains d'Innocent, il témoigna sentir quelque confusion d'occuper une dignité, qu'il savoit que Sa Sainteté avoit destinée à un homme en toute maniere plus savant, & plus digne que lui, qui étoit Monsieur Arnaud même. Ils auront bien de la peine de laver encore les Cardinaux Casanata & Noris de cette tache

de Jansenisme, & de les ôter à leurs adversaires; car jamais on n'a moins approuvé leur doctrine, & leurs manieres, que faisoient ces deux Cardinaux à Rome, dont le premier fonda une chaire de Theologie, où il imposa l'obligation de combattre leur doctrine, & l'autre est Auteur de l'Histoire du Pelagianisme, où ils sont si bien dépeints.

La Republique de Venise eut, comme la France & la Pologne, un Sujet agreable, & un autre auquel elle ne s'attendoit point, élevés dans cette promotion. C'est la coûtume que quand le Pape fait des Cardinaux pour les Couronnes, il en donne encore à la Republique de Venise, avec cette difference, que les Couronnes nomment ceux, qu'elles souhaittent que le Pape fasse Cardinaux, & le Pape prend à son gré dans la Prélature un Venitien pour le faire Cardinal. Il prit le Pere Colloredo de l'Oratoire, d'une famille de Frioul, qui possede des biens dans les terres de l'Empereur, & dont même quelques personnes de cette famille l'ont utilement servi; cependant le Pere Colloredo aimoit mieux passer pour un Venitien, & en cette qualité la Republique le reconnut pour sien, & semble encore aujourd'hui prendre ses interêts. C'est un bon Religieux, & c'est tout ce qu'on en peut dire; car s'il est vrai, comme l'asseure l'Auteur des Conjectures sur le Conclave de 1700. qu'il se soit donné des mouvemens, & mêmes fort grands pour devenir Pape, il ne se connoît nullement, car il

il ne paroît point avoir la capacité, ni mérite necessaire pour soûtenir une si haute charge. Il est extrémement dissimulé, qualité basse & indigne d'un Prince. Quelques uns le croyent devot, ce qui tout seul ne rend pas un homme plus habile à remplir les devoirs de la souveraineté, si d'ailleurs il ne possede les talens necessaires au Gouvernement. Il est toûjours bien seur qu'il est très peu estimé parmi la Prélature, & qu'on le croit beaucoup plus bigot que religieux, ses manieres affectées ne ressentant nullement la liberté & la confiance, qu'inspire la solide vertu: On sçait de trés-bonne part, qu'il s'interesse fort peu dans les choses mêmes de la Penitencerie, qui fut la Charge qu'Innocent lui donna aprés l'avoir fait Cardinal, & qu'il croyoit lui mieux convenir: que dans des occasions, où il faudroit prendre feu pour des Religieux particuliers opprimés dans leurs Ordres, il se contente de les amuser en les plaignant & les exhortant à la patience, quoi qu'il connoisse que les Ordres Religieux en Italie soyent tous pleins de desordres, & que les occasions, qui se presentent d'y mettre la main & de reformer leur conduitte, soyent ce qui devroit allumer veritablement son zele, s'il en avoit. Cette negligence, qui ne peut venir que d'un trop grand ménagement, & d'une trop grande crainte d'irriter les Moines, parmi lesquels il y en a d'intrigués & d'interessés avec toutes sortes de personnes même les plus élevées, donne lieu au reproche qu'on lui fait d'avoir l'am-

l'ambition de devenir Pape, ce qu'il ne deviendra jamais, quoi qu'il fasse, par la crainte où l'on est que son gouvernement ne plaise qu'à peu de bigots, & déplaise à tout le reste du monde. Ce que rapporte l'Auteur cité des Conjectures du Conclave, que le Cardinal Colloredo se fâcha contre le Pape Innocent XII. qui sembloit ne point vouloir donner de Chapeau à aucun Venitien en une certaine promotion, & qu'il le menaça de renoncer au Cardinalat, si on faisoit ce tort à la République, n'est pas entierement vrai. Il offrit seulement, avec l'apparence d'une bien grande humilité, de quitter son Chapeau, pour qu'il fût donné à un Prélat Venitien, au cas que S. S. eût tant d'autres Sujets à pourvoir, qu'elle n'eût pas le moyen de le faire autrement, ce qui donne une toute autre idée de cette action.

L'autre Cardinal Venitien, à qui Innocent donna le Chapeau, fut Marc Antoine Barbarigo Archevêque de Corfou, qui étoit actuellement à Rome, où il s'étoit retiré à l'occasion qu'on va dire. Le Géneral François Morosini étant arrivé l'an 1684. à Corfou pour commencer la guerre contre les Turcs, voulut consacrer ses premieres armes par un zele de Religion, & par des prieres publiques dans la Cathedrale, où il vouloit assister en habit & avec la pompe de Magistrat, suivi de tous ses Officiers. Ses Gens voulant à cet effet lui donner un trône dans l'Eglise au même lieu, où l'Archevêque, qui étoit ce Barbarigo, avoit coûtume de placer

le sien, quand il officioit Pontificalement ; les Ministres de celui-ci s'y opposerent : mais comme la force étoit du côté des premiers, le trône du Général fut élevé, où ils vouloient, & le Général, à l'heure qu'il avoit souhaitté qu'on fit les prieres, s'étant transporté à l'Eglise avec sa Suitte, il n'y trouva ni chandelles sur l'Autel, ni aucune autre disposition à faire la fonction intimée. On asseure même que l'Archevêque avoit fait enlever la clef du Tabernacle, où répose le Sacrement, afin que le Général, s'il avoit voulu passer outre, & employer ses propres Prêtres à l'exposition intimée, ne pût le faire sans rompre le Tabernacle. Le Général n'en vint point à cette extrémité, mais il envoya un Ordre à l'Archevêque d'aller se presenter aux portes du Senat, & d'y rendre conte de sa conduite; ce que l'Archevêque n'ayant eu garde de faire, il se retira à Rome, où il étoit quand Innocent le fit Cardinal, avec peu d'agrément, comme on peut croire, de la part de la République, qui lui avoit confisqué tous ses revenus, & qui ne s'est point encore reconciliée avec lui. Le stile des Venitiens est en ceci conforme à celui des Espagnols, dont les Vicerois citent les sujets de la Monarchie, quand ils sont d'une haute condition & coupables, *ad audiendum Verbum Regium* : Et si on obéit à la Citation, on est obligé d'essuyer une forte Mercuriale de la part du Roy, ou de celui qu'il commet pour la faire ; mais si on refuse, on est

par

par cela même banni sans autre déclaration.

Les autres Cardinaux, jusques au nombre de 27. qu'Innocent nomma, n'ont rien de remarquable, ayant quasi tous été employés dans les diverses charges de la Cour, par la voye desquelles on arrive ordinairement au Chapeau. Le seul Petrucci Evêque de Jesi, dont on a déjà parlé, est celui, dont le choix n'a pas fait autant d'honneur à Innocent, que le sembloit meriter la vertu de cet homme, laquelle ne s'est pas trouvée de la trempe supposée. C'est la coûtume que le Pape ayant nommé les nouveaux Sujets, qu'il a honoré de la Pourpre, les Cardinaux presens, sous prétexte de donner leurs avis sur la promotion, ne manquent jamais de la loüer. Il y en a cependant, qui parlent quelque fois plus librement; & qui forment des plaintes, comme fit le Cardinal d'Etrées en cette occasion, par le discours qu'on va lire, & dont il ne fut pas fâché que la copie courût dans Rome. Ce discours est traduit du Latin sans aucune alteration.

„ Puis qu'on me demande mon souffrage, „ je dirai ce que je pense avec respect, mais „ pourtant avec sincerité. Nous voyons enfin, Trés Saint Pere, accomplie cette promotion de Cardinaux, qu'on a si long tems „ souhaittée, & pressée avec tant d'instances „ & tant de prieres. Nous avons, à la verité, „ sujet de nous réjouïr avec vôtre Sainteté, „ de ce qu'elle a mis dans le sacré College „ de certaines personnes trés considerables, „ soit

„ soit qu'on regarde à l'éclat de leur na-
„ ce, soit qu'on aît égard à leur pieté &
„ leur profonde érudition, soit enfin qu'
„ estime comme on doit les services qu'
„ ont rendus à l'Eglise, & à la bonne con-
„ duite qu'ils ont tenuë dans les charges qu'ils
„ y ont exercées. Mon discours iroit trop
„ loin, si je voulois toucher au merite d'un
„ chacun en particulier. Je me content-
„ d'en loüer quelques-ûns en passant, & de
„ les comprendre même tous sous un même
„ éloge, le tems & le lieu ne me permet-
„ tant pas de m'étendre. Entre ceux-ci voyant
„ le Prince Guillaume Evêque de Strasbourg
„ élevé, à la recommandation & à la no-
„ mination de mon Roy trés-Grand, & trés-
„ Chrétien, je ne peux m'empêcher d'en
„ concevoir une trés grande joye, & de re-
„ mercier V. S. de ce qu'aprés un espace de
„ sept ans écoulés elle a eû au moins en ceci
„ égard aux prieres du Roy. Je considere
„ cet Evêque comme un homme, dont
„ les conseils & la puissance ont toûjours
„ été employés utilement à défendre les pais
„ Ecclesiastiques d'Allemagne contre les hé-
„ retiques; je regarde sa Maison pleine de
„ Seigneurs, qui ont postposé leurs interêts
„ particuliers, à la conservation de l'an-
„ cienne Religion contre l'hérésie naissan-
„ te, combattant & suivant constamment
„ les étendards des Ducs de Baviere, dans
„ cette défense. En réfléchissant sur la per-
„ sonne de l'Evêque, j'y vois une can-
„ deur & une ingenuité d'ame, une capa-

„ cité

„ cité d'esprit, & une habileté incompara-
„ ble, des liberalités jusques à la profusion
„ envers son Eglise renaissante de Stras-
„ bourg. J'y vois la force heroïque, avec
„ laquelle il s'est soûtenu dans les contra-
„ rietés qu'il a rencontrées : Et tout cela
„ me fait esperer qu'il servira trés-utilement
„ à l'avenir, & le Siege Apostolique, &
„ l'Eglise universelle. Je me réjoüis enco-
„ re, que dans la promotion du Duc d'A-
„ lencastre Inquisiteur Géneral, sujet non
„ moins recommandable par sa vertu que
„ par son sang, on aît secondé le desir du
„ Serenissime Roy de Portugal, & qu'on aît
„ satisfait par là à ce qu'on devoit à un si
„ puissant Prince. Car qu'est-ce qu'on accor-
„ de aux Royaumes héréditaires, que lui ne
„ puisse prétendre avec le même droit, & que
„ je n'aye dû me promettre & exiger en son
„ nom, puisque je suis chargé des affaires de
„ ce Royaume ? Mais je ne peux souffrir
„ sans douleur, & sans être touché de pitié,
„ le malheur de l'Evêque de Beauvais, mon
„ ancien & trés-intime ami ; car il y a plus
„ de 20. ans, que je connois ses vertus,
„ par lesquelles, & non point par aucun
„ mauvais moyen, il s'est acquis la faveur
„ & l'estime du Roy de France & du Roy
„ de Pologne. Je sçai qu'il y a quasi trente
„ ans, qu'étant encore jeune il fut fait Evê-
„ que, sa prudence suppleant au défaut des
„ années, & qu'il a fait éclatter dans l'E-
„ piscopat la noblesse de sa race, l'integrité
„ de sa vie, une doctrine peu ordinaire, &
„ une

„ une vigilance pastorale, qu'il n'a ja
„ rallentie, nonobstant les longs & gr
„ emplois qu'il a eû hors de son Di
„ Mais ce qui met le comble à son mer
„ & pour lequel seul on avoit sujet d'esper
„ sa promotion, est l'heureux soin qu'il a
„ pris pour faire réüssir l'élection du Ser
„ nissime Jean Roy de Pologne, le Liber
„ teur de Vienne, le fleau des Infideles,
„ le Défenseur de la République Chrétienn
„ élection qui ayant été suivie de tant de
„ vices importants rendus à la Religion, il
„ est de toute justice, d'en attribuer une gra
„ de partie à celui qui en fut le promoteur
„ efficace. Ce que j'avance de la perso e
„ & des actions de l'Evêque de Beauvai
„ trés-vrai. Je sçai qu'il fut au commence
„ ment trés-agréable au Roi de Pologne,
„ quoique dans la suite on l'eût calomnieu-
„ sement accusé, d'avoir été cause de la
„ rupture de la Diette, & de s'être rendu
„ incommode par son excessive ambition.
„ Mais quand l'imposture fut découverte, &
„ son innocence reconnuë, combien le Roy
„ ne témoigna-t-il pas de chagrin, d'avoir eu
„ quelque deffiance de lui? Il se fit conno
„ tre par des Ambassades expressement en-
„ voyées en France, par plusieurs lettres,
„ qu'il écrivit à ce sujet, que j'ai vûes &
„ lûes, dans lesquelles il déclare expresse-
„ ment ses derniers sentimens, plus pour
„ satisfaire à sa propre conscience, que pour
„ ne point manquer aux promesses qu'il lui
„ avoit fait autrefois. Monsieur de Beauvais

„ pour-

„ pourroit être privé de cet honneur, qui ne
„ se confere qu'à peu, comme tant d'autres
„ Prélats qui en sont trés-dignes. Mais com-
„ ment soûtenir aprés cette exclusion, l'hon-
„ neur d'un homme de probité & d'honneur,
„ & trés-particulierement attaché à l'Eglise
„ Romaine? La chose est aujourd'hui reduite
„ en ces termes, que les Chapeaux que V. S.
„ donne, sont autant de réproches qui tom-
„ bent sur la reputation de M. de Beauvais:
„ Car que ne peut-on point penser de fâcheux
„ & de sinistre d'un homme, que l'on voit
„ exclus d'une si nombreuse promotion de
„ Cardinaux, quoique soûtenu non seule-
„ ment de ses propres merites, mais des re-
„ commandations & de la faveur de deux
„ Rois, un desquels, aprés une suite sans
„ interruption de tant d'actions immortelles,
„ qui ont donné de l'étonnement à tout l'uni-
„ vers, & à vôtre Sainteté en particulier,
„ vient tout recemment de détruire l'hérefie
„ de Calvin, & l'autre a remporté de si in-
„ signes victoires sur les Infidelles? Il faut
„ esperer que la justice, la bonté, & la cle-
„ mence de V. S. prendra d'autres sentimens,
„ aprés qu'elle aura mieux réconnu la verité
„ des choses, & que son esprit libre des pré-
„ jugez, qui l'ont troublé & détourné jus-
„ ques à present; fera connoître qu'elle a
„ voulu differer, mais non pas le priver
„ entierement de la dignité qu'elle ne lui
„ donne point aujourd'hui. Cependant ce
„ que l'on pourra dire est que l'Evêque de
„ Beauvais a été malheureux, mais non pas
„ indigne

„ indigne du Cardinalat, & que le témoi-
„ gnage de sa conscience ne lui est pas moins
„ glorieux que la dignité qu'il auroit reçûe.
„ C'est mon souhait & mon sentiment.

Tout le monde n'étoit pas aussi persuadé, que le Cardinal d'Etrées, des grands merites de Monsieur de Beauvais, particulierement des services rendus à la Religion Catholique Romaine, pendant son Ambassade de Pologne, & on a vû la copie d'une lettre, que l'Empereur Leopold écrivit au Pape Alexandre VIII. aprés qu'il l'eut fait Cardinal, pour se plaindre de la promotion d'un homme, qui avoit armé les Turcs, & les rebelles de Hongrie contre lui. Outre cela, l'Auteur de la nouvelle Histoire des Conclaves l'accuse de sentimens erronez, touchant l'autorité du Pape, qui avoient empêché Innocent de lui donner le Chapeau, ce qui étoit le même motif, qui arrêta la confirmation des Evêques, qui avoient fabriqué les propositions de l'Assemblée de 1682. Et il est étonnant, qu'Alexandre VIII. qui le fit enfin Cardinal, ait passé par dessus cette consideration, avant que d'avoir reçû la retractation, que son Successeur obtint, des Evêques de France, comme on le dira dans la suite. Il est vrai, que cet Auteur écrit qu'Alexandre l'avoit obligé à faire une retractation secrette, ce qu'il avoüe n'avoir point plû aux Cardinaux, qui la demandoient publique, comme la faute l'avoit été. En tout cas, le Cardinal d'Etrées n'avoit pas si grand sujet de se plaindre, que Monsieur de Beauvais eût été ob-

mis

, dans la nomination, puis qu'il favoit, qu'il étoit dans des fentimens, que le Pape improuvoit publiquement, comme tachez d'hérefie & d'erreur. Ce qu'il y a de bien feur, eft, que quand le Cardinal de Janfon parut à Rome, les Courtifans, aprés l'avoir *Squadrato*, comme ils difent, c'eft à dire, mefuré à l'équerre de leur Cour, lui prophetiferent, que fon habileté ne trouveroit pas de *Polachi* à amufer, & qu'il lui faloit d'autres adreffes pour réuffir, s'il vouloit en faire accroire à la Cour de Rome. Le Cardinal d'Etrées lui a beaucoup fervi, & il a auffi trés bien fecondé le Cardinal d'Etrées dans les chofes, qu'ils ont eû à traitter pour les interêts de la France.

Il eft un peu étonnant que le Cardinal d'Etrées en train de fe plaindre du Pape Innocent XI. ne lui reprocha point de n'avoir pas compris dans fa promotion l'Archevêque de Paris, qu'on fait avoir fouhaitté de toute fon ame le Chapeau. Il y a de l'apparence, que fachant combien il étoit peu eftimé du Pape, il ne voulut pas l'irriter par cette plainte, qui n'auroit abouti à rien, qu'à le faire connoître lui même un fâcheux, qui cherchoit à chagriner Sa Sainteté. Innocent étoit extrémement aigri contre Monfieur l'Archevêque, qu'on lui rapportoit étre, avec le Confeffeur du Roi, la premiere fource de tout ce que la Cour de France entreprenoit contre lui. On l'accufoit particulierement d'avoir été le promoteur le plus ardent de ce qui fe fit en l'Affemblée de 1682. qu'on a

déja citée tant de fois, & de viser mêm faire Patriarche en France, & à separ Royaume du Saint Siége, s'il avoit pû port le Roi à concourir à ses vûes ; & que p lever, disoit-il, un grand obstacle à la Co version des Huguenots, qui étoit la grand affaire, que la Cour avoit sur le tapis, il vouloit introduire dans les Eglises le chant d l'Office divin en langue populaire, ayant mê me déja fait imprimer des Missels & des Br viaires en cette langue.

Comme on n'a pas entrepris d'écrire la legende d'un Saint, je ne dis rien de beaucoup de choses, qui donnerent la reputation d'une grande probité à Innocent XI. & qui attirerent, quelque tems aprés sa mort, une insulte au Cardinal d'Etrées de la part d'un autre Cardinal, qui l'entendant déclamer dans une Congregation contre la Memoire d'Innocent, lui répondit brusquement, qu'il pourroit parler avec plus de respect d'un homme, que l'Eglise verroit bien-tôt sur ses Autels, & duquel elle avoit des preuves de Sainteté certaines, qu'elle pouvoit déja dés lors le proposer à la Veneration des fidelles. On se contentera de dire, que sa vie fut tout au moins exempte de reproches, n'ayant été ni vain, ni interessé, ni incliné à favoriser ou agrandir ses Neveux aux dépens de son Siége. Tout le bien qu'il fit à Don Livio Odescalchi son Neveu, fut de le contenir dans une si grande modestie, qu'il a pû de l'épargne de ses revenus acheter de belles terres, comme sont les Duchez de Ceri, & de Bracciano, qu'il possede

possede aujourd'hui, de même que celui de Syrmium au fond de la Hongrie, que l'Empereur Leopold lui donna en consideration des grandes sommes, dont son Oncle l'avoit secouru dans la guerre de Hongrie. Outre cette integrité dans sa conduite particuliere, Innocent eut un soin pressant & efficace de faire regner la Justice dans Rome, ce qui le porta à abolir les Franchises des quartiers, qui effectivement servoient d'aziles à bien des crimes. On doit aussi à ce même zele la reduction de la Romagne à une maniere de vivre plus raisonnable & plus chrétienne, cette Province ayant été jusques à lui le païs des assassins, que les Italiens appellent *Sgherri*, dont la profession & l'emploi est de prêter leurs mains à toutes sortes de crimes, & particulierement aux meurtres.

Les Italiens étant naturellement portez à la vengeance, que leur lâcheté cependant ne leur permet point d'entreprendre, sans avoir pris auparavant toutes leurs seuretez, ils se servent pour l'executer de main tierce, & ces Ministres sont des personnes sans ames & sans foi, qui se mettent sur le pié de rendre publiquement cet infame service, à tous ceux, qui les veulent mettre en œuvre. La Noblesse se faisant un honneur d'être redoutée, tient à ses gages, ou du moins sous sa protection, quelque nombre de ces *Sgherri*, & c'est la cause pour laquelle cette race meurtriere est tolerée, les Gouverneurs des Provinces, qui n'y sont que pour quelque tems, n'osant entreprendre de les punir, pour

ne point irriter quantité de N...es, par les liens du sang, ou par quelque autre interêt secret, se soutiennent r... roquement.

La Province de Romagne en particulier souffroit encore une surabondance de ces humeurs malignes, pour un autre sujet, que celui de la vengeance, commune à tous les Italiens. Sa richesse n'est pas grande, quoique le païs y soit fertile. Ce qui étoit cause, qu'un ou deux maltotiers ayant fait amas de grains ou d'autres denrées, se resolvoient à les faire sortir hors de la Legation, & de faire profit des droits de traitte, que ces grains auroient dû payer en sortant de la Province. Il faloit pour cela user de main forte, contre la Justice, & contre un tas de maraudeurs, qui jour & nuit roulent par ordre du Gouverneur, sur les frontieres, pour arrêter ces contrebandes. Et c'est à quoi on étoit tout disposé, car cinquante ou cent bouriques, qu'on faisoit marcher chargées de grains, étoient toûjours escortées de quarante ou cinquante de ces braves, armez de pistolets & de carabines, qui à la premiere sommation de payement, si on la leur faisoit, répondoient avec des arquebusades. Le mêlé, qui ne manquoit point d'être suivi du massacre de plusieurs personnes de l'un & de l'autre parti. Cette canaille étoit tellement aguerrie dans ce métier, qu'elle faisoit vanité & tenoit nombre des têtes qu'elle avoit cassées dans ces occasions, une troupe vantant ses proüesses par dessus l'autre, & ainsi encouragées, elles battoient le pavé à la ville, o...

ten oient

avoient les champs, toûjours dévoüées & prêtes à servir, qui les demandoient. Innocent, qui connoissoit ce desordre, & qui crut de son devoir d'y apporter du remede, choisit le Cardinal Cibo pour l'envoyer à cette Legation. Il le fit appeller, & lui dit, que le connoissant Prince de naissance, & le croyant comme tel incapable de peur, & encore moins d'un vil interêt, qui engourdit bien souvent les mains des Commandants, & les empêche de frapper sur le crime, il le prioit de se charger de ce Gouvernement, & de délivrer le Saint Siége de la honte, que le cours d'un si grand desordre faisoit réjaillir sur lui. Qu'il lui laisseroit les coudées franches dans l'exercice de la Justice la plus severe, & qu'aucun recours ni recommandation ne suspendroit, ou limiteroit, quói que ce fût de ce qu'il auroit une fois decreté contre les coupables. Le Cardinal Cibo, d'un naturel doux, & reservé, se fût volontiers excusé de cette commission, mais voyant le Pape resolu de la lui donner à des conditions, qui n'avoient pas été accordées à tous les autres, savoir de pouvoir sentencier sans appel, il l'accepta, & se porta à Ravenne. Y étant arrivé, les Magistrats & la Noblesse vinrent aussi-tôt le feliciter, & le reconnoître. Il leur dit d'une voix foible, & comme tremblante, qu'il étoit bien fâché d'être venu occuper la place d'un autre, qui eût beaucoup mieux que lui exercé cette Legation: qu'il étoit foible de corps & d'esprit, qu'il aimoit le repos & la paix, & que ce seroit eux, qui

feroient tout ; qu'il les prioit seu[illegible] d'avoir Dieu devant les yeux, dans l'ex[illegible] ce de la Justice, & de faire leur devoir. [illegible] habitans de Ravenne furent charmez d[illegible] un homme si humble & si doux, & les [illegible] ves en particulier firent des feux de joye dans leurs ames de l'impunité, qu'ils se promettoient toute entiere, sous un Gouverneur si paisible. Mais ils ne savoient que le Cardinal, aprés avoir congedié les Magistrats & la Noblesse, avoit fait appell[illegible] *Barigello*, ou Capitaine des Archers, & avoit intimé d'un ton de voix resolu & har[illegible] que le premier coupable de meurtre ou d'[illegible] tre crime, qui lui échapperoit, il lui en re[illegible] pondroit de sa propre vie, & qu'il le fer[illegible] immancablement pendre lui même, s'il u[illegible] de la moindre négligence ou collusion, a[illegible] ec qui que ce fût, dans l'exercice de sa char[illegible]. Le *Barigello* voulut s'excuser, sur ce q[illegible] la capture étant faite, s'il arrivoit, comme c'étoit la coûtume, que les coupables fu[illegible]nt relâchez par l'intercession des Nobles, ce[illegible] ci aussi bien qu'eux ne manqueroient pas de se venger sur lui ; mais le Cardinal l'ayant assuré qu'il mettroit si bon ordre à tout, qu'il ne lui arriveroit aucun mal d'avoir fait son dévoir, il le congedia sans vouloir ouïr d'autre replique. Il ne se passa pas beaucoup de tems sans qu'on entendît parler d'un meurtre, qui avoit été commis, & que le meurtrier avoit [illegible] pris, celui-ci ne s'étant quasi pas caché, d[illegible] la confiance toute certaine qu'il avoit de [illegible]n impunité. Le Cardinal fut incontinent inve[illegible]

d'un

d'un nombre d'interceſſeurs, qui demandoient grace en faveur d'un homme qu'ils aſſûroient avoir fait ce coup aprés y avoir été forcé par les outrages intolerables de ſon adverſaire. Le Cardinal écouta fort patiemment tout ce qu'on lui vouloit dire à la defenſe du meurtrier, & à toutes ces rémontrances ne répondit autre choſe, avec ſa voix doucereuſe, ſinon qu'il étoit fâché avec eux de l'accident, mais que le Pape lui ayant commandé de faire exercer la Juſtice, il ne pouvoit pas en ſuſpendre le cours, & envoya ainſi le coupable au gibet. Les interceſſeurs prirent patience pour cette premiere fois, & crurent que le nouveau Legat avoit voulu donner un exemple, pour faire honneur à ſa Legation, mais qu'il ne feroit pas ſi rude une autre fois Cette autre fois ne tarda pas. On commit un autre meurtre, & le coupable comme le premier fut pris, & conduit en priſon. Les interceſſeurs retournerent à la charge, & ne rapporterent de toutes leurs prieres, qu'un délai de quelque jours; pendant lequel tems on recourut au Pape pour obtenir la grace d'un jeune homme, diſoit-on, fils unique, & ſoûtien d'une mere âgée & affligée, qui demandoit la vie de ſon fils, livré par la vivacité de ſa jeuneſſe à un excez de colere, qui avoit malheureuſement, & contre ſon intention, abouti à la mort d'un ſcelerat, digne de mille ſupplices, & qui l'avoit indignement provoqué. (Car les Italiens ſont grands déclamateurs, & leurs requêtes ſont ordinairement fort touchantes & trés-bien exprimées.)

Innocent l'entendit, & tout ce qu'o[illegible] lui dire; mais la conclusion fut qu[illegible] ce étoit necessaire pour maintenir l'ordre [illegible] le monde, & qu'on ne lui parlât plus, [illegible] en faveur de celui-ci, ni d'aucun autre cou[illegible] pable, qui en appellât de la Legation de R[illegible] venne.

Ces deux supplices ne firent qu'aigrir ceux de Ravenne, qui voulant joüer aux b[illegible] avec leur Gouverneur, commettoient [illegible] les jours de nouveaux desordres, & cel[illegible] sans sortir de son flegme, les faisoit qua[illegible] jours executer. De sorte que le bourreau [illegible] toit si souvent de fête, qu'il ne se pass[illegible]it au- cune semaine sans qu'on vît deux & trois [illegible] le gibet dressé sur la place, & toûjours deu[illegible] trois, quatre, & quelquefois plus, de sce[illegible]e- rats punis tout à la fois, au grand étonnem[illegible] du peuple, qui n'avoit jamais vû une si fre- quente Justice. Celle-ci éclaircit si bien peu à peu cette canaille, qu'enfin la race s'en est quasi tout à fait perduë. Le zele du Cardin[illegible] Cibo alla si loin, qu'ayant appris que dans une auberge de campagne il se retiroit tous les s[illegible] quantité de ces assassins, qui n'osoient plus roder par la ville qu'en cachette, il s'y porta lui même en habit déguisé. Y étant arr[illegible]é vers le commencement de la nuit, & ayant demandé d'y loger, comme ne pouvant pas- ser plus outre, il s'y trouva bien tôt envi[illegible]on- né d'un bon nombre de ces pelerins, qui [illegible]e- noient s'y réjouir d'avoir échappé la journ[illegible] sans être pris, & pester contre le Legat, [illegible] les tenoit si à l'étroit, & qu'ils n'avoient g[illegible]

de

de reconnoître, déguisé, comme étoit, en pauvre Curé de campagne. Le traittant de Sel, ils l'obligerent à tourner le roti, que l'hôte mit à la broche pour leur souper, & il le tournoit en effet, quand la maison se trouva tout à coup investie par les Archers & la Milice de la Ville, dont une partie s'étant saisie de toutes les avenues, afin qu'aucun n'échappât, l'autre entra dans la maison, & par l'ordre du Cardinal, qui mit alors sa calotte rouge sur sa tête, & parla en maître, les prit & les garotta tous, avec l'hôte & les domestiques du logis aussi, & les fit tous pendre le jour suivant. Le nom du Cardinal Cibo est encore aujourd'hui si redoutable en Romagne, que la sueur vient au front des gens du païs, quand ils l'entendent nommer, & la Noblesse de Ravenne est reduite à telle mendicité par des confiscations & des châtimens de ceux, qui autrefois tenoient la main à cette canaille meurtriere, que beaucoup d'eux n'ont quelquefois qu'un âne en commun, qu'ils se prêtent pour aller à leurs possessions ou champs hors de la Ville, comme leurs voisins les en raillent avec un air guoguenard, & en patoi propre de la Province.

Ce Cardinal Cibo fut au commencement du Pontificat d'Innocent sur le pié de premier Ministre auprés de lui, mais dans la suite Innocent cessa de lui communiquer au moins les affaires, qui concernoient ses démelez avec la France, parce qu'il lui devint suspect de pancher d'inclination envers cette Couron-

ne. Il est certain neanmoins, qu'...
point de veritable engagement, comme l'...
écrit quelques uns, mais que ce fut pa...
dresse du Cardinal d'Etrées, qu'il devint ...
pect au Pape. La partie étoit trop forte ...
tre la France, & le Génie rigoureux du ...
pe, soûtenu d'un Ministre extrémement exact
ne laissoit pas esperer aux François de ...
à Rome tout ce qu'ils auroient bien v...
Le Cardinal d'Etrées s'avisa, pour affo...
cette double opposition, non pas de ga...
le Cardinal Cibo, ce qu'il jugeoit impo...e,
mais de le rendre suspect au Pape, & de
priver celui-ci de ses conseils & de son mi-
nistere. Il commença par lui témoigner
des honnêtetez excessives, & par le regaler
de ce qu'il savoit qui étoit le plus à son
goût. Le Cardinal Cibo refusoit & ren-
voyoit au commencement tous ses presens,
mais à la fin le Cardinal d'Etrées lui ayant
fait entendre qu'il les lui faisoit au nom du
Roi, & que ce seroit une incivilité impar-
donnable de refuser les liberalitez d'un Prin-
ce, qui prenoit plaisir de donner pour le
seul plaisir de répandre ses graces, il se lais-
sa particulierement regaler de quantité de li-
vres de prix, avec des reliûres extrémement
riches, qui étoit ce que le Cardinal Cibo ai-
moit le plus, & par cette voye il perdit la
confiance du Pape, Monsignor Casoni entra
alors dans le secret des affaires, & supplea à
tout ce qu'Innocent souhaittoit dans son
Ministre. Les François ressentirent aussi-
tôt le contrecoup de ses conseils, & con-

çurent

rent contre Casoni tout le chagrin possible, mais comme ce sujet ne faisoit pas une assez grande figure à la Cour, pour être l'objet d'un ressentiment éclattant, le Pape le consultant sans l'avoir revêtu d'aucun caractere ou office public, il vêcut ainsi à l'abri de la colere Françoise, quoique dans la suite il en ait éprouvé les effets qu'on dira. Ce fut ce Casoni, qui fit connoître au Pape Innocent l'Abbé Albani, qui est aujourd'hui Pape, & qui dés lors fut fait Secretaire des Brefs.

Enfin Innocent paya le tribut à la nature le 14. d'Août 1689. sans s'être jamais démenti de la ferverité d'une vertu trés-rare dans une aussi haute condition, où l'on a tant de moyens de satisfaire aux passions particulieres, qu'un Pape peut avoir, sans même offenser beaucoup la Sainteté de son caractere, au moins suivant le sentiment commun. Monsieur Nodot n'a jamais été plus liberal d'éloges, qu'il l'est envers la personne de ce Pape, qu'il nomme *un grand homme de bien*, *incorruptible*, *charitable*, *desinteressé*, *dégagé du monde*, *sans faste*, *sans vanité*, *sans pompe*, *zelé avec moderation*, & *severe à lui seul*. Il est vrai qu'il écrivoit en un tems où ce Pape n'avoit pas encore eu les gros démélez qu'il eut ensuite avec la France, & qui sont cause que quelques Auteurs de cette Nation ont beaucoup retranché de ces louanges : mais ceux qui sont équitables ne l'en ont pas moins estimé, puisque le sujet de toutes ces querelles ne fut aucun interêt ou passion particuliere du Pape, mais un zele

de Justice, & pour couper cours aux de[illegible] que tout le monde reconnoît, qui n[illegible] de la franchise des quartiers de Rome. M[illegible] reri avoüe ingenûment, que le Ciel l'avoi[t] destiné pour servir d'exemple de probité & de vertu à toute l'Eglise, & l'opinion qu'on a de lui est si grande, qu'on travaille ouvertement à sa canonisation, attendu les mi[-] racles, que plusieurs assûrent, que Dieu a faits & opere encore par son intercession. A[u] moins est il certain, que les Protestans, [qui] relévent avec tant de soin les choses, q[u'ils] croyent préjudicier à la réputation des Papes, & autoriser leur éloignement de l'Eglise Romaine, n'en parlent avec aucun [dés]avantage, & lui rendent justice sur l'innocence de sa vie, & l'exactitude de sa conduite, [à] remplir tous les devoirs d'un bon Pasteur. [Ce] n'est pas neanmoins que l'exercice de cette conduite, & de ce soin Pastoral, devienne legitime, par la Sainteté des mœurs de celui qui l'exerce, non plus qu'elle n'est pas injuste, par les mauvaises mœurs de ceux qui la deshonorent, devant son établissement à Jesus-Christ, qui a voulu donner cette forme de Gouvernement Hierarchique à son Eglise, comme le plus parfait; ce qui le rend également respectable, dans les mauvais, & dans les bons Papes, comme est l'autorité du Prince dans les Magistrats, quels qu'ils soyent, sans qu'aucun sujet de plainte de leurs personnes excuse, ou puisse autoriser, la desobéissance, ou le Schisme.

On a déja parlé à diverses reprises de la cession

cession des Franchises, qu'Innocent avoit exigée des Ministres Etrangers, qui viendroient à Rome. Comme la chose avoit trouvé tant d'oppositions, beaucoup de personnes s'imaginerent qu'aprés la mort d'Innocent on n'insisteroit plus là dessus, & que tout au moins pendant le Vacance du Siége, elle ne feroit aucun bruit, quand même le Successeur qu'on nommeroit voudroit rélever cette prétention. Il arriva cependant tout le contraire, & le premier soin des Cardinaux, en jurant l'observation des Bulles, qui regardent l'Election, fut de prometrre de maintenir celle de l'abolition des Quartiers. Cela ne produisit rien jusques à l'arrivée du Duc de Chaunes, qui venoit au nom du Roi de France, pour soûtenir les interêts de la Couronne dans l'élection. Car le Marquis de Cocogliudo Ambassadeur d'Espagne ayant sçû son arrivée envoya faire une protestation au Conclave, que si on admettoit ce Duc à l'Audience, sans avoir fait la renonciation, que le feu Pape Innocent avoit exigée de lui, comme Ambassadeur d'Espagne, sous promesse qu'il n'admettroit aucun Ambassadeur sans la faire, il declaroit nulle sa renonciation, & prétendoit rentrer en tous les droits, qu'il avoit cedés. Comme le Duc de Chaunes n'avoit encore fait aucune déclaration, les Cardinaux furent trois jours à déliberer comme ils se comporteroient en cette rencontre. Ils avoient, comme on a dit, rénouvellé la Bulle d'Innocent, & cet accroissement de Souveraineté & de puissance chatoüillant agreablement celui

qui seroit élû, chacun, dans l'esperance de l'être, concouroit volontiers à la soûtenir, peu exceptez que l'interêt des Couronnes détachoit de ce nombre. Cette affaire arrêta toutes les autres, les Cardinaux François, qui étoient venus avec le Duc, ayant donné des assûrances verbales en son nom, qu'il déclareroit ne prétendre aucun quartier, les esprits furent disposez à l'admettre, d'autant plus que les mêmes Cardinaux François croioient qu'il avoit ordre d'offrir la restitution d'Avignon, dont le Roi s'étoit saisi. Il fut en effet admis par les Chefs d'Ordre au Guichet selon la forme ordinaire : mais on l'interrompit dés les premieres paroles de son discours, pour lui demander ses lettres de creance, que les Ministres des Princes ont coûtume de montrer avant que d'être ouïs. Le Duc fit semblant de s'excuser sur ce que son Secretaire les avoit oubliées. Ayant neanmoins promis de les envoyer le jour suivant, on le laissa parler. Son discours roula à l'ordinaire sur une exhortation, qu'il faisoit au nom du Roi, *d'élire un Pape sage & saint, dont on avoit besoin plus que jamais en un tems, où les hérétiques s'étoient liguez avec leurs plus grandes forces, pour la ruine de la Religion Catholique.*

S'il y avoit eu quelques Cardinaux qui avoient opiné à ne le pas recevoir, il y en eut alors un plus grand nombre, qui improuverent cette insulte indiscrete, qu'il faisoit à l'Empereur, comme si les secours qu'il recevoit des Protestans pour se défendre, eussent été des efforts unis pour extirper la Religion ; au lieu

lieu qu'on pouvoit dire, que la Guerre, que lui avoit declaré la France, étoit ce qui empêchoit ses progrés contre les Infidelles : Mais tous furent également surpris de la conduite du Duc, premierement en ce qu'il ne toucha pas un mot dans son discours, ni de la renonciation des franchises du quartier, ni de la restitution d'Avignon ; & de ce qu'au lieu d'envoyer le lendemain ses lettres de creance, comme il l'avoit promis, il envoya des lettres du Roi à chaque Cardinal en particulier. Comme ce n'est point la coûtume qu'un Roi envoye des Ambassadeurs à des Cardinaux particuliers, on vit bien que l'Ambassadeur cherchoit à donner le change, & que n'ayant donné aucune assûrance personnelle, il se reservoit un prétexte pour retenir ce qu'on disoit qu'il avoit promis. Neanmoins comme l'élection du Cardinal Ottobon suivit peu de jours aprés, par les brigues du Cardinal Chigi, qui se flatta, sur la parole de ce Cardinal, de devenir son premier Ministre, & de marier une de ses Niéces avec le petit Neveu d'Ottobon, la conduite misterieuse du Duc de Chaunes n'eut point de plus fâcheuse suite.

L'Auteur de l'Histoire des Conclaves fait à son ordinaire un grand debit de negotiations faites, & au bout desquelles le Cardinal Pierre Ottobon fut fait Pape, ,, par le consentement, dit-il, du Duc de Chaunes, ,, qui assûra le Cardinal d'Etrées que le Roi, ,, au moyen des bons offices de S. E. en faveur de ce Cardinal, vouloit bien y consentir. Ceux qui sont un peu plus Italiens

fa-

savent que les Ultramontains dans to[...]
Conclaves sont toûjours la dupe des Ita[...]
& que, hors l'Exclusive, que les Cou[...]
peuvent donner, elles ne donnent l'Incl[...]
à personne, les nations étrangeres n'étant pas
assez nombreuses pour cela. On peut même
assûrer trés-constamment, qu'au Conc[...]
où Innocent XI. dont on vient de parler fut
élû, les François s'y opposoient de tout
cœur, & de toutes leurs forces, à cause de
son peché Originel de sujet d'Espagne, & à
cause de la severité de ses mœurs, mais qu'ils
furent la dupe du Cardinal François Barbe[...]
qui voyant les declamations, que le Cardinal d'Etrées faisoit de ce qu'on ne vouloit
pas même attendre les Cardinaux qui venoient de France, arrêta le zele de ceux qui
vouloient proclamer Odescalchi sans eux,
en leur faisant entendre que le petit nombre de ceux qu'on attendoit n'étant pas capable d'alterer les dispositions presentes, on
pouvoit donner cette satisfaction aux François, de les attendre; & qu'au cas qu'ils
voulussent s'opposer à l'exaltation d'Odescalchi, on ne laisseroit pas de passer outre.
Cette seule crainte fut la cause que les Cardinaux François n'oserent y former une opposition ouverte, laquelle non-seulement
auroit été inutile, mais les auroit pû engager
en beaucoup d'embarras. De même dans le
Conclave où Alexandre VIII. fut élû, on se
trémoussa trés-inutilement à former & pousser beaucoup de partis, qui n'aboutirent à
rien. Au lieu que sur un bon mot que le Cardinal

dinal Ottobon dit avec sa gayeté ordinaire, qu'il étoit fâché que tant de braves gens fussent obligez de suer dans leurs cellules, comme dans des étuves, pour ne pouvoir s'accorder, & que s'ils vouloient un bon *Papetto*, comme il s'exprima, c'est à dire, de bonne humeur, & qui ne feroit mal à personne, il leur en offroit un qui étoit lui même. Cette offre jettée au hazard, attira les yeux de tout le monde sur lui, & en peu de tems les chefs de partis s'étant enfin détachés de leurs prétentions, convaincus de l'irréüssibilité de leurs projets, il fut élû le 6. d'Octobre, avec la joye que tous remportent ordinairement, d'avoir fait un Pape à leur gré, quoique le plus souvent ils n'ayent consenti à l'élection de celui qui est élû qu'avec la derniere repugnance. Mais enfin on est bien aise de se tromper, pour n'avoir point la honte d'être vaincu, & encore plus de tromper les autres, ausquels on s'efforce de persuader par là son crédit, quoi que ceux qui font le plus semblant de le croire, le croyent le moins.

ALEXANDRE VIII.

Si Alexandre VIII. monta sur le trône avec l'applaudissement public, comme étant en effet un sujet d'une trés grande capacité, & d'une longue experience dans les affaires, il ne remplit pas néanmoins les esperances, qu'on pouvoit avoir conçues de son Gouvernement. Il commença son regne par la tromperie qu'il fit au Cardinal Chigi, à qui il n'ac-

n'accorda ni le poste de Ministre, ni le mariage de son petit Neveu avec une des Nièces de cette Eminence. Comme il aimoit passionnement ce petit Neveu, qui avoit fait jusques alors une trés petite figure à Rome par le peu de moyens qu'il avoit de paroître, le grand Oncle n'en ayant pas de reste pour lui en fournir davantage, Alexandre monté sur le trône, n'avoit garde de le laisser en état de demeurer pauvre & miserable Prince, (aprés quelques années de faveur, (car il n'osoit se promettre assez de vie pour avoir le tems de l'enrichir suffisamment de revenus permanens) : Il avoit encore moins de disposition à partager l'autorité du Pontificat avec un vieux Cardinal, accoûtumé à regner, & qui tireroit à soi tout ce qu'il pourroit d'avantages & de commoditez, pour enrichir les siens. Il resolut donc de donner le Chapeau à son petit Neveu, pour l'avoir continuellement prés de soi, & le pouvoir enrichir des biens qu'il avoit à sa disposition: Et afin de dégager sa parole auprés du Cardinal Chigi, il le lui envoya avec la collusion de le prier de faire en sorte auprés du Pape, qu'il le dispensât d'embrasser l'état de mariage, auquel il sentoit beaucoup de repugnance, & de lui permettre au contraire de vivre dans l'Etat Ecclesiastique. Le Cardinal Chigi se vit par là moqué: mais qu'y faire? Il n'étoit plus tems de pouvoir retirer les bons offices, qu'il avoit rendus au Cardinal Ottoboni, pour le faire Pape. Toute sa consolation fut de pouvoir pester en secret & tout bas
avec

avec des amis, comme il a fait pendant tout le Pontificat d'Alexandre.

Toutes les charges que le Pape Innocent avoit supprimées, comme fort inutiles en un Etat, où l'on ne voit quasi jamais de guerre, furent relevées par Alexandre en faveur de sa famille. Don Antonio, son Neveu immediat, fut fait Général des Troupes de l'Eglise, & Don Marco, qui avoit jusques alors porté le petit collet, fut déclaré Général des Galeres, & Duc di Fiano dans la suite, le Pape lui ayant acheté ce Duché, & l'ayant encore marié avec une fille du Prince de Carbognano de la Maison Colonna, & d'une sœur de Don Gasparo Altieri, pour l'appuyer ainsi à ces deux puissantes familles. Le jeune Pierre Ottobon, fils d'Antonio, le Benjamin du grand Oncle, fut fait Cardinal & Patron, c'est à dire Surintendant Général de toutes les affaires de l'Etat Ecclesiastique, Legat d'Avignon, & Grand Chancelier de l'Eglise Romaine, quoique le Pape Innocent XI. eût aboli cette dignité pour en appliquer les revenus à la Chambre Apostolique. Enfin pendant quinze ou seize mois de Pontificat, ce Pape lui a donné une si grande quantité de benefices, qu'il en a pour quatrevingt mille écus de revenus annuels.

Alexandre lâchant ainsi la bride à son panchant envers ses parens, déchaîna aussi la langue de tout le monde contre lui, qui ne se mettoit d'ailleurs nullement en peine de les faire taire en usant d'une plus gran-

de

de moderation. Sa Cour devint l
d'une quantité de personnes, qui ve
pour y suggerer ou prendre part aux p
de la famille regnante ; ce qui occupoit
ses soins, jusques là que le jeune Car
Patron se divertissoit à des amusemens si p
rils, qu'on a vû depenser de grandes somm
à dresser des theatres & à y faire jouer de
marionettes. Comme les Venitiens font
marotte de la Musique, celle-ci étoit l'
de la plus grande importance, qui se tra
Les meilleurs chantres de l'Italie furent ap-
pellez à Rome, pour servir aux delices d
Cour, & tous furent appointez de si gr
pensions, qu'avec les autres folles depen
que faisoit le Cardinal, ses immenses reve
& les presens qu'il recevoit de tous c
ne suffisant point, il se chargea d'une si gran-
de quantité de dettes, qu'il n'a pû jusqu
present les acquiter, quelque reforme qu'on
l'aît obligé de faire dans sa Maison. On
vû, dés la mort de son Oncle, partir de Ve-
nise, où il est quelquefois allé pour s'y f e
voir, quoi que la Calotte rouge ne fasse au-
cune figure en cette Ville, & que le ca
ctere des Cardinaux (qui y vont tous *in-
cognito*) n'y soit nullement consideré,
l'a vû, dis je, partir de Venise, & courr
en poste à Genes pour y ouïr une Musi
ne sur le Theatre, & immediatement aprés
l'Opera fini, retourner avec la même di igence
en poste à Venise; & comme il lui fallut
ser de nuit par Milan, & qu'on dût l i ou-
vrir les portes de la Ville à une heure extraor-
dinaire,

d'naire, la chose ayant été rapportée le matin au Marquis de Leganez, Gouverneur de Milan, lui & toute sa Cour s'entretinrent assez long tems d'un voyage si indigne d'un homme revêtu de la Pourpre.

Pour Alexandre, tout autre soin mis à part, il travailloit de son mieux à faire venir d'un autre côté ce qu'il ne pouvoit donner à ses Neveux, & particulierement à son cher filleul Pierrin le jeune, Cardinal Patron A tous ceux qui le venoient voir il exageroit la pauvreté des siens, de sorte que pour lui faire sa cour chacun étoit obligé de le regaler, & regaler à proportion de ses forces, de sa qualité, & des esperances, qu'il en concevoit. Innocent XI. ayant laissé pendant dix ans les Revenus du Grand-Prieuré de Rome de l'Ordre de Malte en sequestre, comme il faisoit quelque fois des Eglises vacantes, afin d'employer ces revenus ou au soulagement de la Chambre, ou au secours de ceux qui combattoient contre les Infideles. Le premier regal, qu'Alexandre fit à son Neveu, fut de ces cent mille écus (car à autant se montoit la somme sequestrée) pour commencer, disoit-il, à lui donner moyen d'acheter quelques meubles pour se mettre en Maison, ce qu'il continua à faire des Clericats de Chambre, qu'il vendit, en faisant Cardinaux ceux qui les possedoient, & de chacun desquels il retira la somme tout au moins de soixante mille écus, qui coulerent tous par le même canal. Ces Charges étant toutes seculieres, comme des fonctions apartenantes au Gouver-

vernement Temporel de l'Etat, les P[illegible] avoient coûtume de les vendre, & pl[illegible] d'entr'eux d'en apliquer le produit à leurs [illegible] veux : de sorte qu'Alexandre ne s'éloig[illegible] point en ceci de la pratique de quelques[illegible] de ses Prédecesseurs: mais sa conduite étoit d'autant plus choquante, qu'elle étoit toute contraire à celle de son Prédecesseur immediat, qui avoit donné des exemp[illegible] éclatans de détachement de toute sorte d'a[illegible] fection à sa Famille. Alexandre n'[illegible] point touché de cette émulation, & comme il avoit toûjours eu l'ame occupée de soins & de pensées mondaines, il suivoit son premier panchant, sans se faire violence, & sans se piquer d'honneur de sortir de la carriere, qu'il avoit toûjours battue. Il étoit un grand diseur de bons mots, & ne perdoit aucune occasion d'en dire avec ceux qui lui étoient familiers, on peut dire même avec tout le monde, car il se fami[illegible]a-risoit avec un chacun dés la premiere visite, comme font les personnes d'une humeur joyeuse, & ne perdoit aucune occasion de railler, sans se mettre trop en peine de la matiere, qui étoit sur le tapis. Ayant été interrogé dés le commencement de son Pontificat, s'il vouloit qu'on co[illegible]nuât les rigueurs, dont Innocent avoit usé contre les peres & les maris, qui negligent ou prostituent leurs filles & leurs femmes, il répondit en goguenardant, si ceux qui sont interessez à ce deshonneur ne s'en soucient point, pourquoi veut-on que je m'en

n'en mette en peine? Et avec cette réponse lâcha la bride au desordre, qui avoit été retenu pendant quelque tems, & qu'on auroit pû abolir tout à fait, s'il avoit permis qu'on continuât à y travailler.

La Guerre que l'Empereur faisoit aux Turcs alla son train du vivant d'Alexandre, qui n'y contribua que des souhaits & des Indulgences. Il fit quelque chose de plus en faveur des Venitiens, ses compatriotes, qui avoient envoyé l'Ambassade la plus solemnelle, qu'ils eussent jamais destinée à aucun Souverain Pontife: savoir, douze Ambassadeurs, pour le feliciter de son Election, & avoient conferé à son Neveu Antoine tous les honneurs de leur Republique, en le déclarant Chevalier, & Procurateur de S. Marc. Il envoya au Général Morosin, devenu Doge, le Bonnet, & l'Epée benite, & promit la secularization d'une riche Abbaye, & de quelques autres Benefices, pour en appliquer les revenus aux dépenses de la Guerre, que les Venitiens continuoient de faire heureusement contre les Infideles

Alexandre ayant reçû la Dénonciation du Peché Philosophique, fit examiner la matiére, & prononça, par une Bulle de condamnation, contre ceux qui en étoient les Défenseurs. Comme les Jesuites prennent soin du salut des autres, & s'employent vigoureusement à cela; de même il y en a qui les éclairent, & qui ont la charité de les relever, quand ils jugent qu'ils font quelque faux pas. Deux de leurs Regens, un du College de Di-

Dijon en Bourgogne, & l'autre de c… Pontamousson en Lorraine, ayant ens… dans leurs Leçons en Théologie, que *l… Philosophique*, c'est à dire celui qui se co… contre les lumieres & les Loix de la N… raisonnable, *quelque grief qu'il soit, n'… nullement une offense de Dieu dans la… sonne d'un homme, qui ne le connoit pas,… qui ne pense point actuellement à luy,… doit point être reputé pour un peché mort… qui fasse perdre la grace de Dieu, & q… doive être puni d'une peine éternelle.* L… chose ne manqua pas de faire du bruit, au… ne manqua-t-il pas de personnes, qui a… une aussi grande prise que celle ci sur e… resolurent de les faire declarer, & ce q… de plus mortifiant pour la Compagnie est q… Monsieur Arnaud, ce miserable, ce vi… rétique, fugitif & vagabond, comme l'ap… lent quelques uns de ces bons Peres, fe… gea de cette denonciation, fut ouï, & e… la joye de voir qu'on y fit Justice, sans au… ne exception contre sa personne, ses sentimens ou la conduitte de sa vie. Quelques Jes… coururent des lances dans cette Carriere, & le P. Bouhours, si connu par le bruit de s… galanteries, fut de ceux là, & fit rire le mon… de par l'admirable pretention où il se m… de détruire cette accusation par la recriminat… de Jansenisme contre le même M. Arna… & contre tous ceux qui prenoient avan… de cette denonciation pour juger moins ta… rablement de l'orthodoxie des Jesuites. M… enfin ceux ci ne trouverent pas à propos de s'ob-

-diner, & passerent condannation d'une -ose qu'il étoit trop dangereux de soutenir ouvertement, abandonnant ces opinions aux censures qui en furent faites; Alexandre VIII. étoit un homme bien autrement resolu que Paul V. à les pousser à bout, si un autre Général comme l'Aquaviva eût osé le menacer du dechaînement de dix mille plumes contre lui.

Les Propositions du Clergé de France, la Regale, & les Evêchez, dont la nomination faite par le Roy Trés-Chrétien n'avoit point été confirmée par Innocent, donnerent une autre occasion au Pape Alexandre de signaler son zéle pour l'honneur de son Siége, quoique par des vûes particulieres il eût abandonné la querelle des Quartiers, pour ne point s'embarrasser avec les Puissances. Comme la Cour de France s'étoit fortement interessée dans ces démêlés de la Regale & du Clergé; & qu'il paroissoit que jamais elle n'auroit l'occasion d'un Pape plus disposé à la contenter que celui-ci, qui prenoit le contrepied de tout ce qu'avoit fait son Predecesseur, elle envoya un Ministre secret (afin qu'il ne parût pas qu'elle le recherchât) pour traitter cet accommodement. Elle l'envoya secret aussi afin qu'on pût convenir avant que de publier la negociation; car en la traittant avec éclat, outre qu'on s'exposoit à souffrir des traverses secrettes de ceux, qui peut-être auroient été bien aises que la dissention durât, si on ne convenoit point, c'étoit faire une nouvelle rupture, qui

 ne

ne servoit ni aux uns ni aux autre. L
neantmoins qu'eut la chose donna
soupçonner que la France n'en a
sincerement; Car ce traitté ayant é
tourné & retourné de tous côtés, &
clu à des conditions qui ne vinrent pas
à la connoissance du public, il plut à la
de France d'en desavoüer le Ministre &
laisser les choses dans le premier em
Personne ne put être persuadé que le M
François, qui étoit un Ecclesiastique
exprès à Rome, eût excedé sa comm
eût promis plus qu'on ne lui avoit pr
mais beaucoup de gens penserent que l
des victoires par mer & par terre, que l
remporta cette année 1690. sur les e
avoient pû contribuer à faire concev
Cour de plus hautes esperances, en v
quelles elle s'étoit dédite de ce qu'elle
été disposée à accorder en un temps
cieux, où elle auroit eu plus besoi
& de compassion. Quoi qu'il en soit d
de cette dédite; il est certain qu'Al
s'en offensa vivement, & qu'elle fut
de la resolution qu'il prit de se decl
fortement contre la France, qu'aur
le Pape le plus zelé, ce qu'Innocent X
n'avoit osé entreprendre. Alexandre é
âgé & avoit déja passé quasi un an d
Pontificat, lors qu'on lui donna ce d
Il le prit pour un affront fait à son Siege,
qu'à sa personne, & resolut, quoi qu'il
arriver, de déclarer ses sentiments, &
qu'il pensoit en Pape du sujet qui étoit

controverse. Il fit dés lors la Bulle dont on parler; mais soit qu'il craignit, comme il en avoit sujet, le bruit qu'elle pourroit causer, ou pour quelque autre motif, il en [illegible] la publication pour lors, & ne le fit à la fin de sa vie. Celle-ci dura encore quelques mois, mais le dernier de Janvier 1691. étant au lit de la mort, il fit apeller les Cardinaux du S. Office, & d'autres Prélats, lesquels étant entrez dans sa chambre il parla, [illegible] des Ornemens Pontificaux qu'il pouvoit souffrir, sçavoir la Moussette & l'Etole, & loüa le zele que son Predecesseur Innocent XI. avoit eu à la manutention de la Foi & de la Discipline de l'Eglise, que peut-être s'étoit-il montré un peu trop severe envers le Roy de France: mais que pour lui, on ne pouvoit dire, qu'il n'eût traitté ce Roy avec toutes manieres les plus obligeantes, qu'il auroit desirer, lui témoignant sa complaisance en toute occasion, mais qu'il avoit eu le malheur de ne savoir disposer ce Prince à vivre en paix avec les autres, & à rendre à l'Eglise le respect & l'obéïssance filiale, qui lui est dûe. Qu'à la verité le Roy étoit entré en traité de reconciliation avec lui, mais qu'à la fin il en avoit été trompé, & avoit reconnu à son grand regret, qu'il n'avoit aucune pensée de donner une veritable satisfaction au S. Siége. Que s'en allant mourir, il vouloit témoigner les sentimens qu'il avoit de la conduite de ce Prince, & ce qu'il pensoit du sujet de leurs differens. Ensuite il fit lire par le Cardinal Albani une Bulle fort étenduë,

par laquelle il condamnoit les P[illegible] avancées par le Clergé de France da[illegible] Assemblée de l'an 1682. touchant l'a[illegible] du Pape, & de l'Eglise Universelle. [illegible] tout ce qui avoit été fait au sujet de la Reg[illegible] en l'étendant au delà des limites, qu'elle a[illegible] eu jusques alors, & tout ce qui avoit é[illegible] tenté contre l'immunité des personn[illegible] & d[illegible] lieux à cette occasion, ce qui signifioit [illegible] coup, car on avoit maltraité quantité d[illegible] sonnes, mêmes des Evêques, parce [illegible] s'oposoient à cette extension de la Reg[illegible] qu'ils nommoient ou recevoient les nom[illegible] tions faites selon les anciens usages d[illegible] Eglises. On assûre, qu'Alexandre ne vi[illegible] cette resolution, qu'aprés que le Med[illegible] lui eut ôté toute esperance de vie, quoi[illegible] Bulle eût été faite, comme on a dit, d[illegible] mois d'Août de l'année précedente, ay[illegible] differé de la publier par des considerations [illegible] maines, qui eurent toûjours une grande [illegible] sur son esprit. En effet il laissoit ses Nev[illegible] & le Cardinal en particulier, qui avoit [illegible] soin de protection, en butte aux ressent[illegible] de la France, vivement offensée par [illegible] derniere Déclaration : Mais c'est à quoi A-lexandre ne pensoit pas alors, où s'il y pe[illegible] soit, il préfera l'interêt de sa conscience se-lon laquelle il devoit croire d'operer, en l[illegible] sant à Dieu tout ce qui en pouvoit arriver. n'en arriva pas cependant grand mal ; son Suc-cesseur tout dévoüe à la France, ayant adr[illegible] ment supprimé ce que son Prédecesseur ve[illegible] de faire, & attendu les conjonctures de re[illegible]

c[illegible]

ter les Prélats François à son Siège avec ins de deshonneur pour eux, que ne l'auroit fait cette Bulle, qui selon le train naturel des choses les auroit dû revolter ouvertement contre lui, s'ils avoient été d'humeur, comme il y a de l'aparence qu'ils le feroient, de soûtenir ce qu'ils avoient fait.

Il n'est pas croyable combien la reputation d'Alexandre fut déchirée aprés sa mort, par les Pasquinades, que les Romains, selon leur coûtume, publient, quand ils n'ont plus rien à craindre du ressentiment de celui qu'ils satirisent : cependant hors ce desir passionné, qu'il avoit d'enrichir ses Neveux, malgré toutes les experiences que l'on a, que toutes les grandeurs acquises par le moyen des Indulgences & des Trésors de l'Eglise, ne vont pas loin, & ne passent gueres la quatriéme géneration ; mais qu'au contraire, elles font perir plûtôt les Familles ; on ne lui a pû reprocher aucun vice, son humeur affable & courtoise le rendant agreable à tout le monde, si ce n'est que sa familiarité & son humeur joviale étoit le plus souvent outrée, & peu séante au caractere de sa Dignité supréme. Il avoit des Confidens avec lesquels il s'étoit toûjours entretenu avec liberté, & qu'il ne quitta point étant devenu Pape ; l'un de ses Confidens étoit Monsignor Albani, aujourd'hui Pape, qui ayant l'esprit gai, agreable & insinuant, savoit soûtenir finément la conversation, & railler des sujets, qui le meritoient, avec ce sel & ces bons mots, qui réveillent les conversations

des honnêtes gens. Aussi Ale[illegible] devenu Pape, le fit-il Cardinal de son [illegible] mouvement, s'étant expliqué à ses [illegible] qu'il leur abandonnoit le choix des [illegible] jets, qu'il vouloit revêtir de la P[illegible] afin qu'ils en tirassent tout l'avantage [illegible] pourroient, mais qu'il s'en reservoit d[illegible] sans les nommer, ausquels ils vouloit d[illegible] ner le Chapeau par préciput, & par [illegible] clination particuliere. Monsignor Pan[illegible] étoit l'autre de ces Confidens du Cardin[illegible] tobon; & le genie de travers de Pancia[illegible] qui paroissoit mécontent de tout, serv[illegible] core à encherir, & à donner un assaisonn[illegible] plus picquant aux sujets des conversatio[illegible] qui se presentoient, & que l'Albani n'e[illegible] qu'avec des agrémens permis. Comme [illegible] liberté de blâmer tout, demande une [illegible] de integrité de vie, afin qu'on ne pu[illegible] reprocher aux médisans les mêmes ou [illegible] plus grands vices, que ceux qu'ils b[illegible] Panciatici vivoit d'une maniere irreproc[illegible] & Innocent XI. en avoit fait état, l'aya[illegible] ployé sur ce pied-là, & l'eût avancé, si [illegible] humeur maligne n'eût arrêté ses avancem[illegible] car il n'étoit gueres connu à Rome, que [illegible] un genie fâcheux & incommode, & qu n'[illegible] roit pas retenu un mot picquant, qua[illegible] il se fût agi de son interêt le plus considerabl[illegible] La France, qui en Cour de Rome fait [illegible] qu'elle peut pour avoir des Créatures, a[illegible] gagné Panciatici, qui devenu Cardinal a[illegible] bien que l'Albani, par la faveur & l'[illegible] nation toute pure d'Alexandre, l'a [illegible]

au[illegible]

qu'il a pû, sans rien perdre de son hu-
cinique, qui lui étoit commune avec
Cardinal Albizzi, dont il a été parlé. Les
Cardinaux, que fit Alexandre, n'ont
de remarquable, par raport à la Cour
Rome, leurs Elections s'étant faites selon
train ordinaire, aprés des Nonciatures,
avoir possedé des Charges, dont la Col-
profite au Pape, ou par des égards
Sang, comme les jeunes Barberins &
...ieri.

Les desordres & la dissipation des Revenus
S. Siége, faite tout le tems du Pontificat
d'Alexandre, firent reprendre aprés sa mort
la pensée qu'avoit eu autrefois Innocent XI.
abolir le Nepotisme, & qu'il n'avoit pû
mettre en execution, parce que les Cardi-
d'alors s'y oposérent. Ce fut le pre-
mier projet des zelez, dés qu'ils furent entrez
au Conclave, & ils s'empresserent de tirer
promesse de chacun, de ne concourir à
l'élection d'aucun, qu'il ne jurât cette abo-
lition. Le bon Cardinal Coloredo se mit
à la tête de ces zelez, plus par le mouve-
ment de sa bonne intention, que par la
capacité, qu'il eût à negocier cette affaire,
ni aucune autre, où il fallût de l'esprit &
de l'adresse, dont cette Eminence est assez
dépourvûe. En effet ses offices ne firent pas
grande impression, chacun ayant alors ses
vûes d'interêt, ou d'attachement aux partis,
qui ne leur laissoient pas la liberté de former
une resolution aussi genereuse, & aussi desin-
teressée, que celle là. Le premier sujet qu'on

 pro-

proposa pour être Pape, fut Gregoire [illegible]rigo, Evêque de Padoue, Cardinal [illegible] trés-haute reputation de probité, mais [illegible] exclus par les Ministres de l'Empereur, [illegible] ce que l'Ambassadeur de France avoit mo[illegible] la copie d'une Harangue, qu'il disoit a[illegible] été faite par le Prince d'Orange, mont[illegible] le Trône d'Angleterre, dans laquelle ce Prince protestoit de vouloir non seulement so[illegible] la Religion Protestante, mais d'extirper [illegible] Catholique en ce Royaume; & Barbar[illegible] voit promis de s'employer de toutes ses [illegible]ces pour le rétablissement du Roy Jacqu[illegible] Cette exclusive des Ministres de l'Empere[illegible] fit entrer en mauvaise humeur le Cardinal Fourbin, qui ne vouloit pas que l'Empe[illegible] eût part à un droit, qu'il prétendoit apart[illegible] uniquement aux deux Couronnes. On ne fait pas trop comment il vouloit soûtenir [illegible] premieres idées, qu'il assûroit être toutes [illegible] l'Exaltation de ce Cardinal, car ceu[illegible] concouroient à son Exaltation, lui ayant o[illegible] de s'y porter, nonobstant l'exclusive de l'E[illegible]pereur, s'il vouloit veritablement les secon[illegible]der, le Cardinal de Fourbin ne jugea pas [illegible] propos de s'échauffer davantage.

Il avoit sans doute ses raisons, & la crainte de trouver un autre Innocent XI dans la severe vertu du Cardinal Barbarigo, comme l'aprehendoient aussi les Cardinaux Altieri & Ottobon, élevez sous des Pontificats benins, n'étoit pas assûrement la moindre.

Le vieil Altieri avoit lui même l'envie d'[illegible]re

être Pape, & comme il avoit été de tout tems un homme d'intrigues, & de négociations mondaines; il contoit beaucoup sur son abileté, & sur le Concours du Cardinal Ottoboni, dont la famille étoit nouvellement alliée avec la sienne. Les François le suivoient, & par de nouveaux Mariages, qu'il proposoit au Cardinal Chigi entre leurs Neveux communs, il vouloit bien se reconcilier avec lui, & terminer leur ancienne émulation. Mais. Negroni, le satirique Negroni, le fit revenir de cette pensée, ayant remis devant les yeux des Cardinaux tous les desordres du Regne du Pape Clement X. Oncle de l'Altieri, dont il avoit des relations manuscrites, comme des Procez Verbaux, qu'il exploita dans la Chambre particuliere de chacun des Electeurs. Altieri debouté, proposa une de ses Créatures, & un de ses Parens, qui ne fut pas mieux reçû; savoir le Cardinal Carpegna, dont l'avarice a dés long tems merité l'abomination de tout le monde. Delfino, le rusé Delfino, fut proposé avec le même succés, quoi que par son adresse il se fût menagé l'estime & l'amitié de la plûpart des Cardinaux: mais le Regne d'un Venitien, qui marcheroit sur les brisées d'Alexandre, faisoit peur aussi bien que la quantité des Neveux du Cardinal Delfino, qui auroient introduit à Rome les mœurs Venitiennes, & c'est tout dire.

Il y avoit quatre mois, que duroit le Conclave, sans qu'on vît aucune apparence de faire un Pape, & comme la saison étoit alors

trés-incommode à des personnes re cause des chaleurs, plusieurs Card ne tenoient pas si fort aux Factions, n'eussent bien voulu sortir, quelque E qui dût suivre, se mirent à demander q en vînt au fait, & qu'on leur rendît la l ber-té. Maldachin entre autres, voyant q vieux Cardinal Altieri sembloit arrê er lection par son opiniâtreté à vouloir de pes, qu'on n'agréoit point, lui en fit un des reproches, avec son ingenuité ordinai, à quoi l'Altieri, pour l'apaiser, ou pour se mocquer de lui, lui ayant dit, qu'on vou le faire Pape, lui-même, Maldachin lui pondit sur le même ton, que ce ne seroit pa la premiere sottise qu'on eût faite en ce Ce qui fait souvenir d'une semblable réponse, que fit autrefois le Patriarche Colonne, qui passoit pour un peu fou, à un jeune Cardinal, qui loüoit une Promotion que le Pape venoit de faire, en disant, que tous les nommez étoient des sujets trés-dignes de la Pourpre; il ne seroit pas à propos, lui dit il, que les Papes y regardassent toûjours de prés, car si tous avoient usé de cette rigueur vous ne seriez pas aujourd'hui ce que vous étes.

Les Factions ne pouvant donc s'accorder sur le choix d'un Pape, le dernier, qui fut mis sur le tapis, fut le Cardinal Pignatelli, non par aucune estime particuliere, que ceux qui le proposerent les premiers (ceux-ci furent le Cardinal Altieri & les François) eussent de son habileté, mais dans

la

vûe, qu'étant simple, sans dissimulation, finesse, ils pourroient trouver leurs avantages dans la qualité des Ministres, qu'on mettroit auprés de lui. On avoit déja proposé de semblables conditions au Cardinal Barbarigo, quand on parla de l'élever, mais il avoit relancé vigoureusement, comme il devoit, ceux qui les lui avoient faites. Pignatelli ne fut pas tout à fait si scrupuleux; & comme il étoit homme, qui avoit trés bonne opinion de soi même, par raport au Gouvernement, qu'il vouloit faire le meilleur qu'il pourroit, il écouta ce qu'on lui dit, & promit tout ce qu'on voulut exiger de lui, & particulierement de ne jamais se servir, ni avancer tels qu'on lui nomma, & qui étoient crûs trop severes, ou peu propres pour les fins, que l'on se proposoit. Monsignor Casoni, qui avoit été en estime auprés d'Innocent XI. & à qui les François attribuoient une partie des vigoureuses resolutions de ce Pape, étoit du nombre des premiers, & universellement tous les parens de Pignatelli se contoient parmi les seconds; car étant tous sujets du Roi Catholique, les François les croyoient disposés à favoriser les interêts de la Maison d'Autriche, & cet éloignement s'accommodoit assez avec l'humeur de celui qu'on vouloit élire, qui par ce moyen acqueroit le beau nom de desinteressé, en écartant ses parens, qui étoit ce que les zelés souhaitoient pour l'abolition du Nepotisme, & contentoit en même tems une certaine humeur misantrope & méprisante, qui tout le tems

de la vie d'Innocent XII. fut sa quali[té] [pré]dominante : on en raportera quelques [traits] dans la suite. On dit, que le Cardinal O[tto]bon stipula en particulier pour soi une p[ro]messe de n'être point mis au Syndicat, q[u'il] meritoit bien ce qui s'étoit passé sous le Reg[ne] d'Alexandre; avec quoi, & d'autres pro[messes], que demanderent d'autres prêts [à] concourir à son Exaltation, & que le Car[di]nal Pignatelli accordoit peut être avec autant de facilité, qu'il avoit dans le fonds p[eu] de disposition à les tenir, il fût élû Pape le 12. de Juillet de l'an 1691. Il prit le nom de

INNOCENT XII.

& par la coûtume assés ordinaire de prendre le nom du Pape de qui on a reçu le Chapeau, & pour donner de la reputation à ses commencements; ce nom étant aussi respecté & cheri des Romains, que l'étoit peu ce[lu]i d'Alexandre qui venoit de mourir. On s'é[]tonnera peut-être que les François ayent co[n]couru à l'exaltation d'un Pape sujet de la M[o]narchie d'Espagne, & qui avoit des parents au service de cette Couronne : mais il faut savoir, qu'outre la précaution prise de lui faire promettre qu'il n'avanceroit aucun de ceux ci, il les asseuroit par ses dispositions personelles de n'être pas porté pour l'Espagne plus qu'il ne faudroit, pour leur faire plai[si]r.

Sa

Sa Famille est une de celles, que les Napolitains appellent Anjoüines, c'est à-dire de celles qui ayant été attachées aux Princes de la Maison d'Anjou, pendant qu'ils ont joüi du Royaume de Naples, ne laissent pas de conserver un panchant secret envers la France, par je ne sai quelle idée de reconnoissance & de singularité, qui flatte beaucoup de personnes, & leur fait tenir ferme dans des attachemens hors de saison, & même souvent contre leurs propres interêts & la fidelité qu'ils doivent à leur Souverain. Innocent étoit un de ceux, qui se faisoit honneur de cette inclination, quoique contraire aux devoirs de sa naissance par rapport aux possesseurs actuels du Royaume de Naples. Il l'avoit toûjours témoigné sans beaucoup de reserve, & par antipathie contre la Maison d'Autriche, il avoit pris plaisir de se broüiller avec l'Empereur Leopold, pendant qu'il étoit Nonce auprés de lui, traittant avec lui d'un ton si haut & si offensant, que cet Empereur, qui étoit la bonté même, s'en plaignit à Clement X. qui le rappella & le renvoya comme un malhabile Ministre en son Evêché de Cêche au Royaume de Naples, en danger d'y rester long-tems, & de ne faire jamais de plus grands avancements dans la Carriere des honneurs. Ses parents toutefois ayant moyenné auprés du même Empereur, qu'il fût remis sur les rangs, il retourna à Rome, & y fut Maître de Chambre de Clement X qui le laissa en mourant la tête nue, sans se souvenir que lui même étant dans le même emploi

auprés de son Predecesseur, il lu...
chaudes larmes demandé le Bonnet le voy...
en état de faire le voyage de l'autre m...
sans songer à lui. Pignatelli resté auprès d'In-
nocent XI. dans ce même emploi en fut ...
Cardinal, & en eut en outre la Legation d...
Boulogne, quoi qu'il n'eût jamais pû se con-
traindre à bien parler de lui, parce qu'il ne le
croyoit pas assés ami de la France; & on l'...
entendu avec étonnement, en presence de pe...
sonnes de la premiere qualité, blâmer la rigu...
d'Innocent dans ses demelés avec la France,
comme si elle seule eût été la cause de l'éloig-
nement, qui étoit entre ces deux Cours, & qu'il
l'eût fomenté par pure obstination. Ainsi i...
a beaucoup plus de sujet de s'étonner, q...
l'Empereur donna la main à l'exaltation d...
Cardinal Pignatelli, que non pas les François,
qui ont en effet tiré tous les avantages qu'i...
ont voulu de son Pontificat. On avertit l...
Ministres de l'Empereur, quand on traitta de
son élection, & on les fit souvenir de tout ce
qu'il avoit fait par le passé, & de ce qu'il étoit à
craindre qu'il ne fît à l'avenir. Ils en écrivirent
à Vienne, & l'Empereur, avec son indolence
accoûtumée, répondit, que si le S. Esprit vou-
loit faire Pape Pignatelli, il ne vouloit pas s'y
opposer. Si tous les Princes étoient prévenus
de cette maxime, on s'épargneroit tout d'un
coup de grandes inquietudes & de grandes
brigues, qu'il faut faire ordinairement pour
obliger le St. Esprit à s'accommoder aux
interêts des Couronnes, ou pour disposer
celles-ci à se convaincre, que l'élection de
tel

tel & de tel n'est point contre leurs inte-

La premiere chose que fit Innocent fut de supprimer autant qu'il put la Bulle d'Alexandre contre la France, en ne la faisant point publier, contre ce qu'avoit prié ce Pape qu'on fit, quand on lui auroit donné un Successeur. Ce n'est pas qu'Innocent dounât cause gagnée au Clergé de France sur ses déclarations Il y auroit trop perdu, & quoi que peut-être il eût été, comme Pie II. d'un sentiment different, pendant qu'il n'étoit que particulier, il le changea comme lui, étant devenu Pape; car il lui auroit été messéant de ne pas épouser les interêts de son Siege. Innocent vouloit amener & non pas traîner les François dans ses sentimens, ou tout au moins leur faire renoncer à la publication de leurs opinions, ce qu'ils firent à la fin aprés bien des maneges, & ce qu'ils auroient dû faire du tems d'Innocent, qui ne leur demandoit rien davantage. Les Evêques voyant un Pape tout François, & prêt à tout faire pour la France, offrirent premierement de faire une retractation exprimée dans une lettre que chacun d'eux en particulier écriroit au Pape. C'étoit trop peu; car quoi qu'il fût peut-être vrai que ce fût leur sentiment particulier, comme la chose avoit paru comme une declaration de toute l'Eglise de France, il falloit aussi une retractation en corps, quoi que les Evêques en pensassent en leur particulier. On convint donc dans les negotiations d'une expression générale où chacun pût dire qu'il trouvoit son

son conte. Les Evêques temoignerent [illegible] plaisir d'avoir fait une chose qui pût faire [illegible] au Pape, qu'ils manquoient d'estime & [illegible] soumission pour son Siege, reconnu par [illegible] comme celui du Juge & de l'Oracle de l'E-glise; & le Pape, sans trop insister sur la force des termes de cette reconnoissance, l'accepta, & leva tous les obstâcles, qui auroient arrêté jusques alors la confirmation & les Bulles des Evêques nommés par le Roi. Pour la Regale, Innocent voyant bien que l[e Roi] n'étoit nullement disposé à y renoncer, il la lui abandonna, sans même exiger ce que Innocent XI. vouloit bien accorder, savoir que le Roi la reconnût comme une Indulte du S. Siege, & non comme un droit uni & inséparable de sa Couronne, comme les plaidoyers de l'Avocat Général Talon l'avoient hautement soûtenu.

Aprés les soins qu'Innocent se donna pour l'accommodement de la France avec son Siege, & même avant qu'il fût conclu, car il ne le fut qu'en 1693. il entreprit deux choses, dont l'une lui réüssit, mais il ne put venir à bout de l'autre, quoi qu'elle ne soit peut-être pas moins importante que la premiere. Il entreprit l'abolition du Nepotisme, & la Reforme des Reguliers, qui asseurement en ont grand besoin en Italie. Innocent XI. avoit desiré de tout son cœur d'abolir le Nepotisme, qui étoit une source d'aussi grands scandales à Rome pour le moins, que la Franchise des quartiers des Ambassadeurs, mais quand il voulut disposer les Cardinaux à y consentir,

ils

s s'en montrerent tous si éloignés, & ils lui alleguerent tant de raisons humaines pour s'en defendre, que la douceur de son esprit, nullement porté à la violence, ne lui permit pas de pousser la chose plus loin. Innocent XII. étoit l'homme qu'il falloit pour réussir, car étant de petite pénetration, & ne considerant point tant toutes les consequences, qui pouvoient naître de ses desseins, il les embrassoit avec une hauteur d'autant plus grande, qu'ils paroissoient plus specieux, & en vouloit l'execution, à quelque prix que ce fût. Il est trés-vrai que son naturel franc & ouvert, comme est ordinairement celui des Napolitains, le portoit au bien, & qu'il avoit une trés-grande envie d'établir un bon Gouvernement. Rien ne lui paroissoit meilleur, que l'extinction du Nepotisme, & les Cardinaux zelez l'y exhortoient continuellement. D'ailleurs la chose ne lui coutoit aucune repugnance, car c'étoit un indolent, qui n'aimoit, ni étoit aimé de personne, brusque & méprisant dans ses manieres, qui changeoit à tout moment d'inclinations, & qui couroit aveuglément aprés toutes sortes de nouveautez, en matiere d'affaires apartenantes au Gouvernement. Il parla donc aux Cardinaux, & parla d'un ton si haut à ceux qui auroient voulu lui faire les mêmes remontrances, qu'on avoit fait à Innocent XI. que personne n'osa s'oposer à sa resolution; & le Cardinal Albani fut chargé de faire la Bulle, qui suprimoit pour jamais le Nepotisme. L'Albani, à qui il n'étoit encore entré dans l'ame aucune pen-
sée

fée de Pontificat, employa toutes les ses de son esprit à minuter une Bulle fermât la porte à tous les échapat es, pourroit prendre le repentir de que pe, qui voudroit en revenir. Il prévit tu & remedia à tout : & toutes les libera tez, que les plus indulgens peuvent accor der à leurs Neveux, de quelques d gnite & emplois qu'ils les revêtent, ne do point passer, selon ce cruel réglement, somme de douze mille écus. On l'ape cruel ce réglement, car on sait, qu'il a ca sé, & cause encore à l'Albani même, de nu Pape, & Successeur d'Innocent, de cuisantes douleurs, qu'il ne dissimule po & qu'il ne cacha point aux Cardinaux, le vouloient élire : savoir, que l'amou cessif qu'il avoit pour ses Parens, ne l mettroit pas de les voir pauvres, si on le soit Pape, quelque Réglement que la Bu d'Innocent eût prescrit. On verra en son l comment, sans violer jusques à present ce Réglement, il ne laisse pas de contribuer les enrichir.

Innocent, aprés avoir publié sa Bulle l conde année de son Pontificat, acceptée soufcrite de tous les Cardinaux, qui étoie alors à Rome, & qu'il fit de même soufcr à tous ceux qui y venoient, & à ceux, à qui donnoit le Chapeau, insista sur la Reforme des Reguliers, qui ne lui tenoit pas moins au cœur, que l'abolition du Nepotisme. Quasi tous les Ordres Reguliers, sans en excepter les Jesuites, sont peu à peu tombez en un

certain

certain état, qui tient de la severité de leur premier Institut, & du relâche le plus abandonné : Si tout n'est pas expressément permis, tout se fait néanmoins, à couvert du manteau specieux d'une bienséance civile & honnête. Chaque Moine un peu distingué, ou à titre de Gouvernement, ou de quelque habileté, y vit avec toutes les commoditez de la vie douce. Il y est dispensé du Chœur, & des Observances les moins génantes ; Il a un Laïque, qui le sert ; une Bourse particuliere, ou à titre de Pension annuelle de sa Maison, ou d'acquisition par voye de Prédication & de Lecture, ou enfin à titre de Vestiaire, que le Cloître fournit, assez modique neanmoins, pour obliger, dit-on, les Particuliers à le mieux menager, comme devant suffire à toutes sortes de necessités, quelque usage qu'ils en fassent : ce qui, comme on voit, dispensant les Moines de rendre conte de l'argent, qui leur passe par les mains, en quelque quantité, & par quelque voye qu'il vienne, donne lieu & sert d'occasion à bien des desordres. Ajoûtez à ceci les Habits de la plûpart des Reguliers, tous mignards, propres, & d'étoffes si fines, sous prétexte des chaleurs du Païs, que rien plus ; & sous ces habits de l'Ordre d'autres habits mondains, quelquefois même riches & toûjours à la mode, qu'on laisse voir dans le Cloître, quand revenu de Ville (où aucun ne manque chaque jour de faire sa promenade, ou d'aller voisiner) on se décharge de la Robe, pour ne la point trop user, & pour se délivrer de la chaleur

leur importune, ou pour prendre la R... Chambre bien fourrée, si c'est l'Hyver. C... me le bon tems regne en ces lieux co... crez à l'oisiveté, on n'y fait ce que c'... que silence, ou mortification. Entrant d... les Cloîtres l'Esté, on y rencontre les Moi... nes se promener, l'Eventail en une main & la Gazette en l'autre, prêts à discour... des nouvelles avec le premier venu, o... faisant entre eux-mêmes des disputes & d... discours aussi échauffés sur les affaires d'E... tat, & sur les interêts des Princes (chacun épousant un parti à son gré) que pourroient faire les Ministres dans les Négotiat... les plus importantes. Les amis & les perso... nes connues y sont regalées, chacun pou... vant faire cabaret de sa Chambre, ou ... son Apartement, & y fétoyer ses amis, ... faisant venir du vin & des viandes de de... hors, s'il n'a pas sa cave & sa cu... à la Maison. La cloche, qui apelle à l'Of... fice, n'a point de son incommode, car hors de la Messe, & des jours de Fêtes, deux ou trois des plus jeunes Moines v... au Chœur acquitter à voix basse la dette & l'obligation commune, & sans chant & sans ceremonie reciter tout bas les Offices, qu'on attache tous ensemble, afin de n'être pas obligé à y retourner si souvent. Pour ce qui est des Matines, on les sonne, pour faire souvenir au Peuple, qu'il y a des Moines obligez à se lever la nuit, & à prier Dieu pour lui: mais il est rare, qu'on se donne la peine de se lever, & ces Messieurs, qui ont souvent

vent fait durer les amusemens de la soirée jusques bien avant dans la nuit, n'ont garde d'interrompre leur sommeil pour aller chanter, où personne ne les vient entendre. Il arriva cependant une fois au Cardinal d'Enhof de surprendre, & d'être lui-même surpris : Il s'étoit porté dans une Abbaye, située sur une trés-agreable colline prés de la Ville de Cesena, dont il étoit Evêque, dans la resôlution de passer quelques jours de l'Eté en ce delicieux sejour, en la compagnie de ces bons Religieux, ceux-ci l'y reçûrent, & le fêtoyerent de leur mieux: Son Eminence correspondoit à leurs honnêtetés, par toutes les marques, qu'il leur pouvoit donner d'amitié & de reconnoissance. Quelques jours aprés son arrivée il eut la devotion d'assister à leurs Matines, pour s'edifier de leur chant & de leurs ceremonies : ayant entendu le premier coup de l'Office, il se leve, s'habille, & se rend au Chœur avec un de ses Domestiques. Le second & le troisiéme coup sonnent, sans que personne parût; le Frere Sonneur ayant achevé son office, & voyant le Cardinal au Chœur, le fut avertir fort ingenûment, qu'il ne viendroit personne; que c'étoit la coûtume de sonner Matines, mais que la Regle mitigée de l'Ordre permettoit aux jours ouvriers de faire satisfaire le matin à cet Office de la nuit par quelques Religieux particuliers. Le Cardinal n'ayant rien à repliquer, s'en retourna au lit.

Le

Le Pape Innocent étoit informé de la vie des Religieux, & il avoit envie d'y mettre une bonne reforme: mais il y a des maladies habituelles, qu'on ne sauroit t[illegible] sans mettre la vie en danger, & qu'il vaut mieux souffrir, que d'exposer le patient à la mort dans l'esperance d'une santé plus en[illegible]. Les Ordres Reguliers sont nombreux en Italie; ils y possedent de grandes & trés grandes richesses. Parmi le nombre trés grand de Fainéans, il y en a qui ont beaucoup d'esprit, & qu'il est dangereux d'irriter, à moins que de vouloir s'exposer à voir naître de gr[illegible] scandales. Leur Naissance attache une gr[illegible] de partie des personnes de toutes sortes de conditions, à leurs interêts; leur adresse, leur intrigue leur attire la connoissance de beaucoup de personnes de la plus haute dignité, qui en tirent, ou du plaisir ou des services souvent trés-effectifs. Tout cela conclud, qu'il ne peut être que trés dangereux de s'en prendre à une Machine, qui remue tant de ressorts, & qui les peut remuer au dommage de celui, qui voudroit les déranger. Quand Innocent eut publié son de[illegible] l'Italie, & la Ville de Rome en particulier, se trouverent pleines d'Ecrits, même imprimés, qui touchoient vivement une autre corde, savoir, les choses qu'il y avoit à reprendre dans la Cour de Rome, dont on faisoit des tableaux, qui n'étoient gueres plus beaux que les desordres des Moines. On y donnoit avis au Pape, que si le zele de l'honneur de la Maison de Dieu le dévoroit si fort,

devoit l'employer premierement à déraciner ces abus, qui étoient d'autant plus honteux à l'Eglise, que les personnes les plus élevées dans sa Hiérarchie les commettoient. Combien entre autres il étoit scandaleux de voir des personnes, qui étoient obligées à la plus haute perfection attachées au Sacerdoce & à l'Episcopat, joüir des immenses richesses de leurs Benefices, & les faire servir au luxe & à la vanité toute pure, au lieu d'en assister les Pauvres, selon leur premiere destination pendant qu'on reprochoit à de pauvres Moines, victimes de l'avarice de leurs Peres, qui les avoient engagez contre leur gré dans l'Etat Religieux, de vivre avec moins de perfection, que n'en avoient les Anachorettes, & les premiers de leurs Instituts, perfection, qu'ils n'avoient point promise à Dieu par leur Profession, qu'ils n'auroient jamais faite, s'ils avoient crû s'y obliger.

Quoi qu'Innocent, naturellement intrepide, parce qu'il ne portoit pas ses vûes trop loin, fût assez resolu de pousser à bout l'entreprise de la reforme des Moines, se croyant d'ailleurs irreprochable dans sa conduite particuliere: cependant retenu par ceux qui craignoient plus que lui l'excution de ce projet, il l'abandonna en effet; quoi qu'il fit toûjours courir le bruit, qu'il vouloit l'effectuer, afin de tenir les Reguliers dans une plus grande crainte, & les obliger par là à faire d'eux-mêmes une partie de ce qu'il leur demandoit. Il effet il y en eut quelques-uns, qui mirent quelque ordre à leurs relachemens,

&

Le Pape Innocent étoit informé d
vie des Religieux, & il avoit envie d'y
tre une bonne reforme: mais il y a d
ladies habituelles, qu'on ne sauroit
sans mettre la vie en danger, & qu'il
mieux souffrir, que d'exposer le patien
mort dans l'esperance d'une santé plus ce
Les Ordres Reguliers sont nombreux e
lie; ils y possedent de grandes & trés gr
richesses. Parmi le nombre trés grand
néans, il y en a qui ont beaucoup d'es
& qu'il est dangereux d'irriter, à moin
de vouloir s'exposer à voir naître de gr
scandales. Leur Naissance attache une
de partie des personnes de toutes sort
conditions, à leurs interêts; leur adres
leur intrigue leur attire la connoissanc
beaucoup de personnes de la plus haut
nité, qui en tirent, ou du plaisir, ou de
vices souvent trés-effectifs. Tout cela
clud, qu'il ne peut être que trés dang
de s'en prendre à une Machine, qui r
tant de ressorts, & qui les peut remu
dommage de celui, qui voudroit les d
ger. Quand Innocent eut publié son des
l'Italie, & la Ville de Rome en particu
se trouverent pleines d'Ecrits, même im
més, qui touchoient vivement une autre
de, savoir, les choses qu'il y avoit à repr
dre dans la Cour de Rome, dont on fai
des tableaux, qui n'étoient gueres plus bea
que les desordres des Moines. On y
noit avis au Pape, que si le zele de l'h
neur de la Maison de Dieu le dévoroit si f

il devoit l'employer premierement a déraciner ces abus, qui étoient d'autant plus honteux à l'Eglise, que les personnes les plus élevées dans sa Hiérarchie les commettoient. Combien entre autres il étoit scandaleux de voir des personnes, qui étoient obligées à la plus haute perfection attachées au Sacerdoce & à l'Episcopat, joüir des immenses richesses de leurs Benefices, & les faire servir au luxe & à la vanité toute pure, au lieu d'en assister les Pauvres, selon leur premiere destination pendant qu'on reprochoit à de pauvres Moines, victimes de l'avarice de leurs Peres, qui les avoient engagez contre leur gré dans l'Etat Religieux, de vivre avec moins de perfection, que n'en avoient les Anachorettes, & les premiers de leurs Instituts, perfection, qu'ils n'avoient point promise à Dieu par leur Profession, qu'ils n'auroient jamais faite, s'ils avoient crû s'y obliger.

Quoi qu'Innocent, naturellement intrepide, parce qu'il ne portoit pas ses vûes trop loin, fût assez resolu de pousser à bout l'entreprise de la reforme des Moines, se croyant d'ailleurs irreprochable dans sa conduite particuliere : cependant retenu par ceux qui craignoient plus que lui l'excution de ce projet, il l'abandonna en effet ; quoi qu'il fit toûjours courir le bruit, qu'il vouloit l'effectuer, afin de tenir les Reguliers dans une plus grande crainte, & les obliger par là à faire d'eux-mêmes une partie de ce qu'il leur demandoit. Il effet il y en eut quelques-uns, qui mirent quelque ordre à leurs relachemens,

&

& qui obligerent les Particuliers à mett
bourses en dépôt entre les mains
perieur, & les Novices qu'ils recevoie
promettre d'accepter la Reforme, quand
Pape la commanderoit, ce qui n'
qu'à une amelioration semblable à la ref
tion de ceux, qui pressez d'un grand
meil haussent pour un moment la tête du
vet, comme s'ils vouloient se lever to
bon, & se rendorment pourtant incont
aprés.

Comme Innocent écoutoit particu
ment l'avis des zelés dans le dessein
avoit de bien gouverner l'Eglise, il en
une autre Reforme dans la Ville, beauco
moins importante cependant, que c
il venoit d'échoüer. Rome, comme to
les Villes d'Italie, avoit son Théatre,
selon la coûtume des Peuples de ce P
là, particulierement amateurs de la M
que, on y representoit quelques Oper
au tems du Carnaval, & on peut dire
exageration, qu'on les representoit les
magnifiques & les mieux entendus de
l'Italie. Il y a des desordres, même
connus pour tels, qu'on est forcé de
rer, pour éviter de plus grands maux
beaucoup plus forte raison pouvoit-on e
cuser un divertissement, qui n'avoit ri
criminel en soi; La composition des Op
ras, qu'on y representoit, avoit passé
l'examen, & subi la censure des juges
matiere de Doctrine, juges inexorables
tout ce qui paroissant en public, peut
rom

rompre la Foi ou les mœurs. Cependant le Cardinal Colloredo, & quelques autres Barons, de la solide pieté desquels tout le monde n'est pas également persuadé, insisterent si fortement pour la suppression de ce Théatre, qu'Innocent se resolut de tarir cette source de divertissemens publics, & en commanda la démolition. Ces Cardinaux zelez acheterent de leur bourse les Décorations, afin de dédommager le Proprietaire, à qui le Théatre apartenoit. Les loüanges, que remporta Innocent de cette suppression, ne furent ni grandes ni universelles; mais comme c'étoit un homme, que son ingenuité, & ses lumieres assez bornées, mettoient au dessus de toutes sortes de bruits, qu'il n'entendoit d'ailleurs pas, tous ces murmures ne firent point d'effet.

En détruisant d'un côté, il bâtit de l'autre, pour recompenser en quelque façon la perte par un autre profit. La Ville de Rome est grande, & non seulement les Tribunaux étoient dispersez, mais encore les Juges, qui habitoient en divers quartiers de la Ville, ce qui épuisoit la patience, & faisoit perdre le tems aux Clients & aux Procureurs, obligez à courir dans les boues ou dans le tems des chaleurs excessives (qui reghent alternativement toute l'année à Rome) d'un lieu à l'autre pour demander justice. Cette justice n'a gueres été en aucun tems la chose qu'on aît le plus loüé à Rome, où l'adresse & l'interêt réussissent quasi toûjours à en détourner le cours par la longueur & la ma-

lice de la Chicane. Mais enfin I
voulut au moins aider & soulager le P
ce qu'il entreprit, & executa trés-lo
ment, en faisant bâtir un grand Palais
le centre de la Ville pour la tenue des
naux, & la demeure d'une partie des J
ordinaires. Ce Palais fut apellé de son n
la *Curia Innocentiana*, devant lequel
fait ouvrir une belle Place joignant à la
Colonne, on fit bâtir tout autour une
tité de belles Maisons, pour servir de d
res aux Procureurs & aux Avocats,
qu'on en eût un nombre suffisant, toûj
prêts à servir ceux qui auroient besoin de
secours.

Il fit élever avec le même zele & le m
me succés un autre grand Bâtiment prés
Rivages du Tibre, & à l'endroit où les
louques de Naples ont coûtume d'abor
pour y retirer une quantité d'Enfans ab
donnez de leurs Parens par leur extréme
vreté, & qu'on voyoit auparavant gue
par la Ville, au grand hazard de mourir
faim (car les Italiens ne sont pas trop cha
tables) & qui devenoient toûjours necess
rement de grands fripons & vauriens,
l'abandon, où ils vivoient de toute sorte d
struction. Le frere du Cardinal Benoit
descalchi, qui fut le Pape Innocent XI.
voit déja fondé à ses propres frais une se
blable Maison, où toutes sortes de person
sans aveu, & particulierement les Etrange
qui arrivoient à Rome, de quelque con
tion & Religion qu'ils fussent, étoient re
& f

servis par le Fondateur même, qui avoit son affaire particuliere de cette œuvre de Charité, laquelle aboutissoit souvent à la correction, ou même à la conversion de plusieurs personnes ruinées par la débauche, ou engagées dans l'Hérésie. Mais cette Maison n'étoit proprement, que pour les personnes avancées en âge, au lieu que l'Hôpital qu'Innocent fit bâtir à Ripa, & qu'il nomma de S. Michel, a été & est encore uniquement pour les Enfans de bas âge, qu'on trouve par les rues, ou que leurs Peres impuissans de les élever obtiennent qu'on y mette, & où ils sont instruits dans la pieté. Ils aprennent quelque métier utile à la vie. Cette Institution a pris dans la suite un si bon pli, qu'on y voit aujourd'hui plusieurs milliers de ces Pauvres, qui travaillent à une quantité de Manufactures, lesquelles se debitent dans la Ville, & dont le profit sert à soutenir les frais de leur entretien commun. Innocent voulut qu'on les apliquât au travail dès le commencement de leur retraite, & comme quelques Marchands voulurent s'oposer au debit de leurs Ouvrages, Innocent les obligea eux mêmes à s'en pourvoir, & à les acheter, & défendre l'introduction de ces mêmes Ouvrages étrangers, jusques à ce que ceux de la Ville seroient debitez; ces Manufactures sont de Draps ordinaires, & de toutes sortes d'Ouvrages à l'éguille, comme Bas, Bonnets, Camisoles, &c.

Innocent étoit resolu, & il ne falloit point de replique à ce qu'il commandoit, autre-

ment on s'exposoit à être rudem[...] té: ce qu'il fit un jour paroitre, lor[...] quelques Marchands s'étant plaints, [...] l'interdiction qu'il avoit faite des Mar[...] dises précieuses de France, dont ils av[...] jusques alors fait leur Négoce, les [...] noit, il leur dit pour toute réponse, q[...] s'ils n'obéissoient à ses ordres, il les [...] roit jetter eux & leurs Marchandises d[...] le Tibre, & qu'il savoit ce qu'i[...] soit.

Cette inflexibilité de sentimens lui a[...] pourtant de fâcheux démêlez, dont il ne [...] tira pas toûjours avec une égale satisfac[...] Comme il étoit porté de tout son cœur [...] la France, le Cardinal de Janson s'[...] plaint à lui, que Monsieur le Nonce Da[...] étoit cause; que le Duc de Saxe avoit [...] préferé au Prince de Conti, dans l'Ele[...] à la Couronne de Pologne: le Pape, pou[...] mortifier le Nonce, l'ôta de Carriere, & [...] son retour à Rome, le priva de toute sor[...] d'emploi. La mortification est grande po[...] des Prélats, qui servant le S. Siege à le[...] dépens dans des Nonciatures de grands fr[...] se voyent en suitte mis hors des rangs po[...] des choses, dans lesquelles ils ne croy[...] pas avoir excedé leur pouvoir, ni deshono[...] leur caractere. L'Empereur, qui avoit por[...] l'Electeur à cette Couronne, se croyant [...] fensé par le châtiment du Nonce, qui n'[...] voit point commis d'autre crime, que d'[...] voir rendu un témoignage, qui n'avoit p[...] plu à la France, voulut intervenir en ce[...]

af[...]

affaire, & le Cardinal Santa Croce ayant été rappellé de Vienne, il refusa d'agréer aucun Nonce de ceux que le Pape lui proposa, si on ne lui dónnoit Monsieur Davia, ce qu'Innocent ne put lui refuser, quelque chagrin que cela donnât au Cardinal de Janson.

Innocent eut de plus grands demélés avec l'Empereur, que celui dont on vient de parler. La Cour de Rome s'est peu à peu tellement delivrée de tout ce qui marquoit sa sujettion aux Empereurs, qu'elle ne croit pas aujourd'hui être obligée à reconnoître les droits, que ceux-ci peuvent avoir sur quelques fiefs que ce soit compris dans les Terres de l'Eglise. Le Comte de Martinits étoit lors Ambassadeur de S. M. Imperiale à Rome, & quoi que ce ne fût pas un Ministre aussi appliqué à la visite des Archives que le fameux Monsr. Ravaux, qui sçut déterrer dans ceux de la Ville de Mets une source inépuisable de droits pour le Roi de France son Maître sur une grande partie de l'Allemagne & des Païs-bas, dont ce Roi se mit alors en possession par la voye des armes; cependant à l'occasion de la caducité de quelques fiefs, dont il conste par les Histoires publiques que les Empereurs ont donné des investitures, s'étant mis en devoir par un placard d'obliger les possesseurs ou les prétendans à ces fiefs à en faire une reconnoissance à S. M. Imperiale, Innocent prit feu là dessus comme sur un attentat de la plus évidente injustice, & en agit comme si toute sorte de cor-

respondance entre lui & l'Empereur
rompuë par une guerre declarée. Inno
ne voyoit pas, que quelque aimé que
Prince dans son Etat, il ne manque
de gens, qui pour des vûes particulieres
flent le feu de la division, & cherchent
croitre, quelque mauvais effet qu'il
produire, ce qui ne les regarde pas ord
rement. Cette rupture éclatta par un
placard, que le Cardinal Altieri comm
merlingue fit afficher publiquement, &
lequel, avec la seule raison de l'auth
Souveraine, il declaroit réünis au fisc de
glise tous ces fiefs, qui pourroient être
ses Etats : ce qui attira dans le Pal
l'Ambassadeur une quantité de donneurs
vis, qui aiguisoient tous les jours la qu
Les eaux ameres croissant, chacun de
côté haussoit des digues pour qu'elles n'
dassent pas son terrein. Les Satires &
reproches voloient dans ces écrits, & la
langue des rapporteurs, qui selon la co
me les envenimoient de leurs propres
sions, afin de faire durer le débat, & par m
moyen l'importance de leurs services.
n'est plus sûr, que si l'Empereur n'eût
pellé le Comte de Martinits, qui étoit aus
solu qu'Innocent le pouvoit être, & qui p
le service de son Maître se seroit jetté dan
feu, les choses auroient été portées aux
nieres extrémités, apparemment avec
d'honneur, & de plaisir pour le Pape, d
l'autorité ne subsistant que dans la défére
volontaire des Princes, il semble qu'il de

éloigner lui-même les occasions de la mettre au hazard d'échoüer. Le Comte de Lamberg, qui succeda au Comte de Martinitz, fut à la verité reçû d'Innocent avec de grandes marques de tendresse, comme n'ayant témoigné aucune disposition à pousser le demêlé entamé par son Predecesseur; mais on ne peut pas dire, que le Pape prît des sentimens plus favorables envers l'Empereur, qu'il continua de persecuter, pour l'obliger à faire la Paix avec la France, & contre lequel il se declara encore à la fin, en une affaire qui a eu de trés-grandes suites, savoir la Succession d'Espagne, dont on assûre qu'il autorisa le passage dans la Maison de France, comme on le dira dans la suite. Pour ce qui est de la Paix, il la demandoit avec tant d'instances aux Ministres de la Maison d'Autriche, qu'il employoit jusques aux reproches pour cela, sans vouloir oüir ni excuse, ni replique, sur les causes de la guerre, ni sur les conditions de la Paix, voulant qu'on la conclût sans autre égard que celui de faire sa volonté, & de lui donner cette satisfaction. Sa partialité fit que la Cour d'Espagne voulant un peu rabbattre de ce zele, qui lui paroissoit trop partial, & se délivrer en même tems de ses importunitez, répondit un jour à un de ses Brefs d'une maniere, qui lui dût paroître aussi rude, que ses instances paroissoient injustes au Conseil de Madrid. Comme on ne lit pas souvent de ces sortes de Lettres, qui, écrites par des Souverains, sont d'un stile plus fort, que ce que peuvent écrire des Particuliers, on à

cru, qu'on la liroit ici avec quelque
tion, la voici :

TRES-SAINT PERE,

„ Le Nonce de V. S. nous a consigné
„ Bref, dans lequel le saint & charitable
„ de V. S. nous exhorte à la Paix généra
„ comme c'est à cette Paix, que tend l'
„ nion des Princes Alliez, qui n'ont eu d
„ tres vûes dés le commencement de la Gu
„ re, que de l'obtenir, il est necessaire
„ representer à V. S. que tant qu'on ne
„ minuera point le Pouvoir du Roi de F
„ ce, & qu'on ne le reduira point par la fo
„ ce aux termes de la raison, on ne saur
„ avoir une Paix, qui dure, ni l'Europe j
„ d'aucun repos solide. Car enfin,
„ quels termes, & quels sermens solemn
„ en pourra-t-on aujourd'hui conclurre un
„ qui égale celle des Pirenées, pour l'aff
„ missement & la durée de laquelle on p
„ toutes les précautions imaginables? Et q
„ le force peut-on donner plus grande à u
„ garantie pour la faire observer, que cel
„ que donnerent les plus grandes Puissan
„ de l'Europe à la Paix d'Aix la Chapel
„ Quels avantages pourront satisfaire la Fra
„ ce, & contenter son ambition démes
„ rée, aprés que les Provinces, qui lui fure
„ cedées dans celle de Nimegue, n'ont
„ la contenter, & que dans cette Paix on c
„ da plûtôt à clos yeux tout ce qu'elle vo
„ lu

„ lui, qu'on ne disputa par un Traité des „ conditions raisonnables? Cependant si tou„ tes ces Pacifications n'ont pû subsister, le „ Roi les ayant immediatement aprés violées „ & enfraintes, comment pourra-t-on au„ jourd'hui conclurre une Paix, qui ne soit „ pas exposée aux mêmes inconveniens? On „ crut assûrer le repos de l'Europe d'une au„ tre maniere, qui fut la Tréve de 20. ans, „ par laquelle on crut pouvoir acheter un peu „ de repos au prix de tant d'usurpations, qui „ lui furent cedées: Et cependant il est arri„ vé de cette Tréve ce qui étoit arrivé des „ autres Paix; car un peu plus de quatre ans „ aprés qu'elle avoit été conclue, & dans le „ tems que l'Empereur avançoit ses Conquê„ tes dans la Hongrie, le Roy lui fit la guer„ re sans la lui déclarer. Il prit Philisbourg, „ attaqua l'Empire, & commit dans le Pala„ tinat les horribles cruautez, que chacun „ sait. Qu'on ajoûte à cela, qu'il avoit dés „ auparavant suscité la Rebellion d'Hongrie, „ également préjudiciable & ruineuse à la Re„ ligion Catholique, & à l'Autorité de son „ legitime Souverain: qu'il avoit assisté & „ soûtenu le Tekely, porté le Turc à entrer „ dans l'Autriche pour le favoriser, & pour „ innonder de sang cette Province, la ruiner „ par les incendies, & les saccagemens les „ plus déplorables, auquel tems la condition „ des morts étoit plus heureuse, que celle „ des vivans. Le Siége de Vienne suivit cet„ te invasion, & l'Empereur fut contraint de „ sortir de sa Capitale: le salut de l'Empire

„ & de toute la Chrétienté, qui dép
„ d'un cas si funeste, étant dû en cette
„ heureuse conjoncture, plûtôt aux Or
„ des Fideles, qu'au courage des Mili
„ Et cependant au lieu que ces domm
„ inexpliquables causés à la Chrétienté
„ vroient émouvoir à pitié le cœur le
„ dénué des sentimens d'humanité, on
„ aujourd'hui les Ministres de ce Roi so
„ ter les Turcs & les Maures à contin
„ mêmes hostilités en Europe & en Af
„ & passant plus outre encore, leur en
„ non seulement des Munitions & des
„ dats, mais encore des Ingenieurs &
„ Chefs d'Armées, qui enseignent aux M
„ ces infideles l'Art de la guerre, qu'il
„ lui-même par les Bombes & les Carcass
„ plus contre l'humanité, que pour en
„ quelque avantage. Il n'est pas besoin d'
„ trer dans un détail plus particulier de
„ ceci, puisque Genes, Barcellonne,
„ cante & Bruxelles, le publient assez,
„ trant dans leurs ruines les effets de
„ cruauté, qui s'étendant également sur
„ lieux sacrez & prophanes, montre, qu'il
„ n'épargne pas plus les interêts de Dieu, q
„ la vie des innocens. Ce que le Roi f
„ maintenant en Italie & en Piémont, parce
„ que le Duc de Savoye n'a pas voulu se
„ soûmettre à toutes ses volontez, ne doit
„ pas paroître étrange, aprés ce qu'il a fait
„ contre la Sainteté d'Innocent XI. de q
„ les grandes & héroïques Vertus ne rendoient
„ pas moins la Personne venerable, que si
„ sou-

„ souveraine Dignité. Vôtre Sainteté sait „ combien d'hostilitez il a exercées contre lui, „ en soulevant contre son Autorité & sa Jurisdiction le Clergé de son Royaume, & „ le Parlement de Paris. C'est pourquoi toutes ces choses étant avérées, il est de la „ même évidence, qu'on ne peut traitter de „ Paix avec lui dans l'occasion presente, n'y „ ayant aucun moyen de la pouvoir conclure, si on n'y met, par la continuation de „ la guerre, de plus favorables dispositions. „ Nous jugeons donc cette Guerre necessaire, non seulement pour procurer un repos „ assûré à l'Europe, mais encore pour autoriser le repos dû à V. S. & au S. Siege, „ & empêcher les préjudices de la Religion: „ ce qui ne pouvant être inconnu à V. S. „ nous esperons, qu'Elle continuera l'assistance, qu'elle a commencé de donner à l'Empereur pour sa défense contre le Turc, & „ qu'elle n'improuvera pas, que nous perseverions dans les obligations de nos Alliances, nous donnant sa sainte Benediction.

A Madrid 1695.

Nonobstant toutes ces repugnances que l'Empereur & le Roi d'Espagne avoient à faire la Paix avec la France, le Pape Innocent XII. trouva le moyen de la leur faire conclurre, en détachant le Duc de Savoye de leur Alliance. Il s'apliqua de toutes ses forces à cette entreprise, & employa tous les

moyens poſſibles pour en venir à bout, on peut dire cependant, qu'il n'y auroit pas réüſſi, ſi le dépit du Duc ne l'avoit fait reſoudre à cette ſéparation. On avoit promis, ou fait eſperer à Son Alteſſe Royale, des avantages, dont on ne le mettoit point en poſſeſſion: & comme il ſe croyoit la dupe de ceux qui l'avoient engagé, il prit la reſolution de les quitter, & à la fin écouta les propoſitions, que la France lui faiſoit faire par la voye du Pape, qui ſe ſervit du voyage que le Duc fit à Lorette, pour traitter avec lui par le moyen de Miniſtres ſecrets, qu'il employa pour cela.

Le coup, qu'Innocent porta à l'Empereur dans l'affaire de la Succeſſion d'Eſpagne, comme on a dit, lui fut encore plus deſavantageux, quoi qu'il y aît plus que de l'aparance, que la France, ſans le conſentement du Pape, n'en eût pas fait moins qu'elle a fait: Mais enfin, comme les Eſpagnols ſont ſcrupuleux, & que le Cardinal Portocarrero devoit entrer dans cette affaire; la France, qui ſavoit combien elle pouvoit ſe promettre d'Innocent, voulut bien lui donner part de ce qu'elle méditoit en cette occaſion. Il n'eſt cependant nullement vraiſemblable, qu'on eût déja parlé au Roy Charles II. de faire un Teſtament de la maniere qu'on l'a vû, car indubitablement ſon ingenuité, & l'amour qu'il avoit juſques alors témoigné envers l'Empereur ſon Oncle, & l'Archiduc ſon Héritier préſomptif, ne leur auroit pas permis de lui faire cette propoſition; & on auroit vû des mou-

mouvemens plus grands dans la Cour de Vienne. On croit, que l'on communiqua secretement la chose à Rome, pour se servir ensuite de l'approbation, qu'elle y donna, pour vaincre les difficultez de conscience, qui pouvoient s'oposer à l'acheminement de ce qu'on avoit concerté On choisit pour cela un Religieux, qui avoit été autrefois Confesseur du Roi, & celui ci chargé de la commission sécrette partit premierement de Madrid, comme un fugitif, ou relegué, pour avoir tenu quelques discours inofficieux du Gouvernement, & arriva à Rome, comme Pelerin, que la devotion y attiroit, sans autre vûe ulterieure. Le Duc d'Ucede Ambassadeur d'Espagne, ou d'accord, ou sans savoir effectivement la verité de ce qui en étoit, le reçût, & lui fit honneur comme à un homme, qui avoit occupé autrefois un emploi trés-important auprés du Roi son Maître: Mais quand aprés le sejour de quelque tems à Rome, il eut eu le tems de s'acquiter de sa commission, on se servit d'un autre artifice pour dérober la connoissance de ses pratiques aux Ministres de l'Empereur, qui fut de feindre que ce Religieux avoit violé sa Relegation, & qu'on devoit l'arrêter, & le renvoyer sûrement en Espagne, comme un homme, qui ayant eu autrefois part aux affaires, étoit en état d'abuser de cette connoissance dans les Païs étrangers. Alors l'Ambassadeur le fit enlever, & le renvoya avec escorte à Naples, d'où il repassa en Espagne. La complaisance aveugle, que témoigna toûjours Innocent

aux ſatisfactions de la France, ne laiſſe pas d-
ter, qu'il n'aît aprouvé le Teſtament qu'
vouloit faire faire au Roy Charles ; & bi
des gens croyent, que s'il avoit ſurvecu à ce
Prince, il auroit donné l'inveſtiture de Na-
ples au Duc d'Anjou, à la premiere inſtance
qu'on lui en eût fait : mais le Ciel en di-
poſa d'une autre maniere, & la retenue d
ſon Succeſſeur a ſuſpendu juſques à preſent
cette déclaration, quoi que le Roy Philip-
pe V. ne ſoit pas pour cela moins en poſſeſ-
ſion du Royaume de Naples, & reconnu d
Peuples de ce Royaume par la force qui les
y oblige.

Avant que de parler de ce que fit Innocent,
par raport au Gouvernement ſpirituel de l'E-
gliſe Romaine, on raportera la conduite qu'
tint avec le Grand Duc de Toſcane, q
vint à Rome l'année 1700. qu'on app e
l'Année Sainte, à l'occaſion du Jubilé.
Prince déja fort avancé en âge, & qui le
paroit encore davantage, parce que ne por-
tant jamais de Perruque, il montre une tête
garnie de ſi peu de cheveux, & encore tout
blancs, avoit, par des démonſtrations extra-
ordinaires d'eſtime & de reſpect envers la
perſonne du Pape, & quelques preſens
qu'ils lui envoyoit de tems à autre, gagné
entierement ſon affection. Un Miniſtre,
qu'il entretenoit à Rome, qui étoit le plus
affecté de tous les hommes du monde, ne
manquoit aucun jour de faire ſa cour au Pa-
pe, avec des reverences & des expreſſi s
extrémement outrées, ce qui plait particu-
liere-

lierement aux Napolitains, & lui débitoit toutes sortes de nouvelles, parmi lesquelles ce Ministre Courtisan ne manquoit jamais de mêler les grands applaudissemens, que tout le monde donnoit à Sa Sainteté; ce qui engageoit encore le Pape à le considerer plus favorablement. Dans ces favorables dispositions, le Grand Duc étant venu à Rome, il y fut reçû du Pape avec tous les témoignages d'estime & d'amitié, qu'il pouvoit esperer. Il y passoit la plus grande partie du jour en trés familiere conversation avec lui pendant quelque tems; & le Pape voulant lui faire tous les honneurs & toutes les caresses possibles, auroit passé par-dessus toutes les loix du Ceremonial pour cela, si la chose eût dépendu de lui seul: mais la Cour de Rome soûtenant une partie de son éclat, par l'exactitude avec laquelle elle dispense ses marques d'estime & de veneration, ne s'accommodant pas de cette grande liberté, & de ces passe droits, il fallut qu'Innocent s'accommodât à l'usage, & fit au dehors les choses dans les formes ordinaires. Le Duc souhaita de voir de prés cette figure du Visage de N. S. qu'on apelle Veronique, ou pour mieux dire, *Vera Icon Christi*, qu'on ne montre dans l'Eglise de S. Pierre, que du haut d'une Tribune trés-élevée, ce qui fait qu'on ne peut quasi rien discerner. C'est une Loi établie, que personne ne peut monter sur ces Tribunes, s'il n'est Chanoine de l'Eglise de S. Pierre, le privilege de montrer les Reliques étant reservé à ces

Mes-

Messieurs. Comme cette Loi ne peut tenir contre le vouloir absolu d'un P[illegible] qui peut dispenser de ce qu'un autre a [illegible] bli, Innocent pouvoit permettre au Duc monter sur la Tribune, ou faire aporter bas par un Chanoine cette Image, & [illegible] autre Relique qu'il auroit souhaité. Il n[illegible] fit pas neanmoins, & prit une voye, qu[illegible] quasi rire la Cour & la Ville, & qui lui aparemment suggerée par le Duc même, quel vivant depuis si long-tems éloigné d[illegible] femme, eut quelque sorte de plaisir de faire voir en habit de Prélat, à peu prés com[illegible] me cette autre personne de qualité, do[illegible] femme ayant passé au lit d'un autre, il [illegible] lut en porter publiquement le deüil à P[illegible] Innocent donc, par un Bref particulier, [illegible] fut lû dans l'Eglise de S Pierre, le D[illegible] present à la lecture en habit violet, & le [illegible] plis sur l'épaule, fut declaré Chanoine de ce[illegible] te Eglise, & monta immediatement sur la Tribune, où il vit de prés, toucha & m[illegible] l'Image de la Veronique, & par le droit a[illegible] taché à sa nouvelle Dignité, répandi[illegible] long & au large, avec la Relique, des Be[illegible] nedictions sur une infinité de Peuple, q[illegible] étoit accouru pour voir cette nouvelle cere[illegible] monie.

Innocent eût bien voulu procurer au Duc un autre honneur, qui étoit celui de le fa[illegible] visiter par les Cardinaux : mais la difficul[illegible] de la main à prendre ou à donner étoit une difficulté insurmontable ; les Cardinaux, q[illegible] se prétendent égaux aux Rois, étant bien éloignez

éloignez de la donner à un Duc, quelque grand Duc qu'il soit ; ce qui fait que les plus petits Princes d'Italie se sont dispensez depuis long-tems de voir les Cardinaux chez eux, pour n'être point obligez de la leur donner dans leur propre Maison. Le temperament, que prit Innocent pour faire aboucher les Cardinaux avec le Grand Duc, & lui donner le plaisir d'ouïr de leurs Eminentes bouches le titre d'Altesse Royale, que la Cour de Vienne lui avoit fraichement accordé, fut de tenir un Consistoire public, auquel le Duc assista, mais caché dans une avant-porte (car toutes les portes des Sales du Palais du Pape ont une avant-porte, que les Italiens apellent *Bussola*) & aprés le Consistoire le Pape se retirant, les Cardinaux entrerent dans la Sale voisine, où étoit S. A. R. & la saluerent ainsi tous ensemble & en pied, non seulement le Bonnet, mais la Calote rouge à la main, en signe d'un plus grand respect, & s'entretinrent quelque tems avec lui. Quand on parle des Cardinaux, qui virent le Grand Duc en cette occasion, on en excepte ceux qui ne voulurent point franchir le pas de lui donner le nouveau Titre, sans en avoir des instructions expresses de leurs Princes. Ce Titre d'Altesse Royale, nouvellement conferé au Grand Duc par l'Empereur, fut cru le prélude d'un Mariage, qu'on publioit arrêté entre une Archiduchesse, fille de S. M I. & le Cardinal de Medicis, dans la vûe de donner des Successeurs à la Famille, qui semble menacer de n'en point avoir,

avoir, les deux fils du Grand Duc en privez. Cependant la chose ayant été ab differée, par le peu d'inclination que té gne au Mariage le Cardinal, devenu ext mement replet, semble aujourd'hui entiere ment rompue par le parti où s'est rangé cette Eminence, depuis la mort du Roi d'Espagne Charles II. parti, qui n'est pas celui de la Maison d'Autriche, quoique le Grand Du son frere n'aît point encore fait de déclara tion, qu'on puisse apeller précise, nonob stant les grands honneurs, qu'il fit au Roi Philippe V. quand ce Roi fut en Italie. A propos de la déclaration du Cardinal de Medicis, elle consiste dans la protection, qu' continue de tenir de la Couronne d'Espagne en Cour de Rome sous l'aveu du Roi Philippe V. ce qui l'a obligé de mettre les mes de France à droite de celles d'Espagne sur la porte de son Palais. Comme à Rome tout tire à consequence, le Comte de Lamberg, Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale en cette Cour, fit courir par la V une protestation imprimée de l'injure par cette préference à la Monarchie d'Espagne, qu'il assûroit apartenir à l'Empereur son Maître. Quelque tems auparavant le Cardinal se trouvant chez le même Comte de Lamberg, à l'assemblée qui s'y tenoit ordinairement, & à laquelle il avoit coûtume d'assister, la Comtesse dans la liberté de la conversation lui lâcha un petit mot, qui l'obligea de se déclarer; Elle lui dit en raill qu'elle s'étonnoit qu'il continuoit encore

hanter

tanter en sa maison, puis que par son nouvel engagement il étoit obligé de se menager avec tant de circonspection auprés du Cardinal de Fourbin, qui pourroit donner un mauvais sens à ses visites. Le Cardinal voulant se tirer d'affaires cavalierement, lui repartit de même en riant, que cinquante mille écus de Benefices, dont il jouissoit dans les Pays occupés par la France, n'étoient pas un morceau à jetter là, sur un leger dégoût; à quoi la Dame, qui étoit extrémement vive, repliqua incontinent que l'œconomie étoit toûjours bonne, & qu'on s'y apliquoit sans contrainte, quand on étoit accoûtumé de longue main à manier des livres de contes, lui reprochant par là l'état de Marchand, qui a été la premiere condition des Medicis.

La querelle pour le pas, que le Gouverneur de Rome prétendit sur les Ambassadeurs, est un autre sujet, qui troubla le Pontificat d'Innocent XII. Il est difficile de comprendre comment la Cour de Rome, qui a tant de besoin de vivre en paix avec les Puissances Catholiques, s'embarque si facilement dans des démêlés, qui en alterent de beaucoup la bonne correspondance. Rien n'est plus clair, que, où le Souverain se trouve en personne, aucun de ses Ministres n'a droit de le representer; & que hors de cette representation, dont le Gouverneur de Rome se peut faire un titre, toute sa Dignité n'est que celle de Juge Criminel de la Ville, & d'Inspecteur de Police, qui ne

sont

sont nullement des qualitez, qui le pu
égaler aux Ambassadeurs des Têtes Co
nées, & particulierement de celui de S.
I. qui est Empereur des Romains, sel
confession de Rome même. Cependant co
me la Cour cherche toûjours à accoître
prérogatives, Innocent vit, sans vouloir
mettre ordre, la competence & la superio
té affectée par le Gouverneur Palavicin
Comte de Martinitz Ambassadeur de S. M.
dans une Procession de la Fête Dieu, q
durer la ceremonie deux heures plus
l'ordinaire, au grand chagrin des Cardinaux
qui en étoient incommodez. L'occasion
cette durée étoit, que l'Ambassadeur march
immediatement avant les Cardinaux, le Go
verneur vouloit primer, & être lui-même
plus prés, & faire marcher devant soi
bassadeur, qui sans en rien témoigner s'
toit tout court, & ne faisoit aucun pas, que
le Gouverneur, honteux du délai, n'eût a
vancé lui même & precedé. Ceci se fit
de fois, que la ceremonie, comme on a
en dura deux heures davantage, au gran
scandale de ceux qui voyoient des E
siastiques, dans une fonction de Religi
& d'humilité, affecter une démonstr
de grandeur & de gloire mondaine, si indig
ne des exemples du Sauveur. Le Pape paru
ne point prendre de parti dans la querelle
qu'il laissoit démêler au Gouverneur, com
me si celui ci eût agi en son propre nom
par son autorité. Ce qu'il y a de bien
est, qu'Innocent ne gagna pas par là l'e

tion

tion de ceux qui n'étoient déja pas trop bien avec lui, & que le Gouverneur, dont l'emploi est déja si odieux, & la personne si peu agreable, n'a gagné que de nouveaux ennemis, dont, selon toutes les regles de la prudence, la haine ne lui doit être ni méprisable ni indifferente. On parlera de lui une autre fois, & à l'occasion d'un autre affront encore plus considerable, qu'il a fait à l'Empereur sous le Pontificat d'aujourd'hui.

Pour ce qui regarde les affaires de Religion, qui furent mises sur le tapis sous le Pontificat d'Innocent XII. il y en eut plusieurs & trés-importantes, dont le reglement & les décisions n'ont pas été suivies d'une grande paix pour l'Eglise. Les Jesuites, toûjours entêtez de leur Jansenisme imaginaire, ayant obtenu du Roy d'Espagne un ordre au Duc de Baviere Gouverneur des Pays Bas, d'éloigner de toutes sortes de Benefices & d'Emplois les prétendus Jansenistes; ce pretexte servit merveilleusement à troubler la Flandre: car comme par leur credit ils s'insinuent par tout, & particulierement dans les Cours des Princes, ils étoient continuellement aux aguets pour éloigner de toute promotion ceux qui ne leur plaisoient pas, representant que c'étoient des héretiques, & que selon les ordres du Roi on ne pouvoit pas les employer. Cette conduite ayant soulevé beaucoup de monde, & particulierement le Clergé, qui se voyoit par là en butte à une caballe de gens, qui pour faire occuper tous les Benefices

ces par leurs Créatures, en écartoient
autres, par le reproche d'une hérefie,
plûpart n'avoient pas même de connoi
car il fuffifoit aux jeunes gens, qui fe pre
toient aux Ordres facrez de l'Eglife, d'
rer & de demander en quoi elle conf
pour en être exclus, comme convaincus
être infectez. On députa à Rome vers la
de l'année 1693. un Religieux, qui ay
prefenté au Pape Innocent l'état de l'
& des violences, dont on ufoit dans les
Bas contre les perfonnes de la plus grande
probité, fit dépêcher un Bref à l'Archev
de Malines, daté du 6. Février 1694.
lequel il lui défendoit d'inquieter perfonne
des accufations vagues de Janfenifme
d'Hérefie, *nifi fervato juris ordine*, fans
avoir juridiquement convaincus, & avoir
preuves fpecifiques & fuffifantes, qu'ils av
profeffé, & retenoient opiniâtrement les
reurs condamnées. Il lui commandoit
me de châtier avec la peine du Talion,
qui en ayant accufé d'autres n'auroient pû
convaincre. Ce n'étoit ni l'Archevêque
le Gouverneur de la Flandre, employés
ces exclufions, qui étoient véritablement
auteurs du trouble; le premier étant en
âge, qui lui dérobe la connoiffance des
fices de ceux qui difpofent de fon autorité
& l'autre n'entrant dans les difputes de Théo
logie, que par la foûmiffion qu'il rendoit a
ordres du Souverain. Mais les refforts,
faifoient agir l'un & l'autre, étoient fecret
avec un tel bonheur pour eux, qu'ils pou
voie

voient contenter leurs passions sans en encou-
rir la haine que la violence attire, & toûjours
être à tems de renouer leurs pratiques, ou
d'en commencer d'autres, quand les premie-
res étoient détournées. Le Pape de son cô-
té, qui avoit l'ame droite & l'esprit sincere,
ayant écouté les recours, y eut égard, & fit
ce qu'il pût pour remedier au mal; sa Bulle
n'étoit pourtant pas ce qu'on vouloit, aussi
n'eut-elle d'autre effet en Flandre, que de
donner de nouvelles & plus justes raisons de
se plaindre à ceux, qu'on ne laissa pas de per-
sécuter pour le prétendu Jansénisme, qui est
devenu depuis long tems l'accusation à la mo-
de, & *le crime de ceux*, comme écrit un Au-
teur favorable même aux Jesuites, *qui n'en
ont point d'autre*.

L'autre recours qu'on eut au Pape Inno-
cent XII. fut pour l'examen du Livre *des
Maximes des Saints*, composé par M. de
Fenelon Archevêque de Cambray, autrefois
Précepteur des Enfans de France. Ce Prélat,
qui avoit été si aplaudi dans l'exercice de son
Ministere auprés des jeunes Princes, étoit de-
venu odieux à la Cour par un autre Livre,
où l'on croyoit lire une Satire contre des per-
sonnes de la plus haute faveur; ayant peut-
être témoigné par quelques avis donnez ver-
balement, que certaines choses seroient en-
core mieux allées par d'autres voyes, que par
celles où on vouloit les acheminer. On prit
prétexte sur la défense qu'il parut entrepren-
dre des maximes outrées d'une Pieté la plus
sublime, de le priver en premier lieu des
di-

distinctions, dont il avoit joüi jusques à la Cour, & de déferer ses sentimens c... erronez au Tribunal du Pape. Celui-ci examiner le Livre des Maximes par des personnes informées de ce qu'on vouloit y ... ver; & le Pape étant aussi bon ami de la Cour de France, qu'il l'étoit, on ne doutoit point qu'il ne condomnât sans chagrin ce qu'on trouveroit. On trouva effectivement ce qu'... cherchoit, & comme la matiere avoit déj... taillée & préparée, on l'assaisonna co... elle devoit plaire, c'est à dire avec une pl... ne & autentique condamnation. Inno... neanmoins, qui ne se défaisoit jamais de candeur naturelle, & de sa maniere sin... d'agir, en envoyant la condamnation, ... voulut point qu'elle eût aucun effet contre la personne de l'Archevêque, à moins que celui-ci ne s'opposât ouvertement aux cens... res, & ne s'obstinât à défendre ce qu'il av... condamné. C'est à quoi ses ennemis s'at... doient immanquablement: car comment e... rer, qu'un homme aussi savant que Mon... de Cambray voulût déferer sans repliq... la condamnation des sentimens, qu'un peu d'explication pouvoit mettre à couvert de... soupçon d'erreur? Mais l'Archevêque en... en habile homme, & donna le change ... grand Adversaire, qui agissoit contre lui ... l'impression d'une encore plus grande E... mie, qui ne paroissoit pas, & faisoit tout. Car ayant reçû la condamnation de son Li... au lieu de repliquer, & d'apeller des censures par des protestations vagues de Catholi...

il prit la Bulle, du Pape la baisa, & monté lui même en chaire la lut, & exhorta tout le monde à s'y conformer, & à la recevoir avec soumission & sans détour, protestant que quoi qu'en écrivant son livre il eût crû penser & parler selon la verité, neanmoins, puis qu'il plaisoit au St. Pere de l'instruire, & de lui montrer qu'il s'étoit trompé, il recevoit l'instruction, & abjuroit ses sentiments avec une pleine & entiere soumission de cœur. Si les ennemis de l'Archevêque ne furent pas contents de cette grande docilité, qui leur étoit le prétexte de le poursuivre sur le point de la Doctrine, le Pape Innocent en fut charmé, & lui en écrivit un Bref tout plein d'applaudissemens, & de loüanges, qui lui fit autant d'honneur, qu'on avoit crû lui procurer d'infamie par la flêtrissure de son Livre.

Le même Pape faillit à être la duppe d'une autre cabale, qui, quoi qu'il s agît d'une affaire moins éclatante que la precedente, n'auroit pas manqué d'avoir des consequences, & de faire un bruit assez grand pour reveiller & mettre en mouvement bien du monde. Il y avoit long-tems, que la Compagnie des Jesuites ne s'accommodoit point de son Général le P. Tyrso Gonzales, à cause d'un certain esprit de reforme qui possedoit celui-ci, & qui l'avoit porté, dés le commencement de son Généralat, à reformer bien des choses dans sa Compagnie, qui en a un si grand besoin. Il s'étoit declaré hautement contre le relâchement des opinions, & en

particulier contre la Doctrine de la Pro[illegible]
té, vigoureusement défenduë par les [illegible]
comme ses premiers Inventeurs, & qu[illegible]
acquiert un si haut credit dans le monde
écoute, & qui sans examen regle sa foi
conscience sur le son de voix, & l'auto[illegible]
ces grands Maîtres, en matiere de M[illegible]
Il avoit composé un traitté *De recto u[illegible] nionum probabilium*, qui n'étoit nullem[illegible]
de leur goût, & de plus il avoit fait de[illegible]
expresses défenses à tous les Provincia[illegible]
souffrir l'impression d'aucun Livre, où
eût des choses qui pûssent donner ma[illegible]
leurs adversaires de leur reprocher de [illegible]
veauté & du relâchement. En outre i[illegible]
défendu de donner des Confesseurs au[illegible]
ces, ou Evêques, qui n'en avoient p[illegible]
de Jesuites auparavant; outre tout c[illegible]
commandoit aux Superieurs de veiller [illegible]
vement sur la conduite de leurs Religi[illegible]
d'empêcher autant qu'il seroit possib[illegible]
grand épanchement, qui les fait [illegible]
dans les Cours & les maisons seculiere[illegible]
qui arme le plus puissamment les [illegible]
contre eux. Tous ces ordres avoient é[illegible]
çûs avec la docilité au moins apparente
des sujets doivent à leurs Superieurs,
plusieurs des principaux Peres, qui éto[illegible]
mieux sçavoir que lui ce qui convenoi[illegible]
Compagnie, en promettant d'obeïr se[illegible]
verent l'autorité toûjours probable d'in[illegible]
ter les bornes de leur obeïssance, & [illegible]
poserent dés lors d'affranchir la Compa[illegible]
du joug d'un homme, capable, s'il en é[illegible]

crû, de lui donner une nouvelle face, moins agreable & moins riante. Leur Pere Segnery avoit alors, sujet connu par son habileté trés-grande dans l'art de prêcher, & par les livres fort bien écrits qu'il avoit donnés au public. Il demeuroit alors à Florence, où il enchantoit le Grand Duc & la Cour de Toscane, par ses discours & ses predications. Ils le tirerent de là pour le faire aller à Rome, où le bruit commun & les bons offices de leurs amis l'ayant fait connoître à Innocent, celui-ci, quoique peu sensible aux charmes de l'éloquence, le fit venir au Palais, le vit, l'entretint, & par le sçavoir faire du Pere, lui témoigna tant de familiarité & d'estime, que les Jesuites crurent la chose portée à peu prés aux termes où ils la vouloient. C'est un usage de Cour, quand on est parvenu à meriter de jouir de la connoissance d'un Grand, de la cultiver par de frequentes visites, afin de ne la point laisser languir, & d'en retirer toutes les faveurs, qu'il est possible d'en esperer. Les Jesuites, moins que toute autre sorte de personnes, manquent à cette pratique, & on peut dire, que leur premiere visite, acceptée & reçuë favorablement auprés de quelque Grand, est la prise de possession d'un poste de la Maison, dont ils disposent dans la suitte selon leurs propres interêts. Le Pere Segnery par les premieres visites, & par les manieres agreables dont il savoit les assaisonner, devenu familier avec le Pape, entre peu à peu dans sa confiance, & faisant tomber les discours sur le Général, il lui dépeignit comme

me un homme fâcheux & incommode à la Compagnie, qu'il troubloit par des usages nouveaux, & par des pratiques contraires à leur premiere institution. Innocent, qui ne soupçonnoit aucun piege, & n'étoit pas informé, écouta le P. Segnery, & entra dans son sentiment, lui offrit sa faveur pour remedier aux desordres, dont il lui parloit. Le Pere parvenu à son but, lui demanda la permission de tenir hors de tems un Chapitre Général (les Jesuites, pour n'avoir rien de commun avec les autres Reguliers, l'appellent une Congregation Générale; ces Congregations ne doivent se tenir, que tous les neuf ans, ou il faut que ce soit pour élire un nouveau Géneral) & ainsi tout se disposoit à desemparer le Pere Gonzales du Gouvernement de la Compagnie, & à lui substituer un esprit plus commode, & moins ennemi des manieres anciennes.

Le Géneral ne fut informé de ce qu'on trâmoit contre lui, qu'au moment que la trâme alloit avoir son effet; mais enfin il le sçût assez à tems pour empêcher sa destitution. Non seulement le Pape étoit gagné, mais encore l'Ambassadeur d'Espagne en Cour de Rome; de sorte que le recours à celui-ci ayant été inutile, il envoya au Duc de Medina Sidonia, Viceroi à Naples, un de ses Religieux, Espagnol d'origine (de la bouche duquel, sorti depuis ce tems-là de la Compagnie, on a sçû ce détail) pour le conjurer d'écrire au Roi Catholique, & le prier de ne point souffrir

 qu'on

qu'on fit cet affront à l'Espagne, de déposer un Général de sa Nation, ce qui seroit une honte d'autant plus grande, qu'il n'y avoit eu jusques alors aucun exemple d'une semblable déposition. Le tems, qu'il falloit pour intimer & assembler une Congregation génerale, nonobstant toute la permission & l'autorité du Pape, donna la commodité du recours à Madrid. Le Roi entendit raison sur les remontrances du Géneral, portées & appuyées des Offices du Viceroi de Naples, & l'Ambassadeur à Rome eut ordre de Sa Majesté Catholique d'employer son nom & ses instances auprés du Pape, pour empêcher cette regradation du P. Général, & la tenue du Chapitre; Et le Pape, qui n'étoit entré en cette affaire, qu'assez superficiellement selon son ordinaire, n'eut pas de peine à retirer sa permission & son consentement, & ainsi la Cabale du P. Segnèry, & de ceux qui l'avoient fait agir, tomba sans avoir d'effet

L'affaire de Confucius & du culte Chinois fut aussi traittée à Rome du tems d'Innocent, qui ne sçût, ou ne voulut venir à aucune définition. Chacun sait le sujet de ce grand differend, qui regne depuis tant de tems entre les Jesuites d'une part, & tous les autres Missionaires Reguliers & Seculiers de l'autre, excepté un trés-petit nombre de ceux-ci, sur l'opinion qu'on doit avoir de la veneration, que les Chinois rendent à Dieu, au Philosophe Confucius, & à leurs morts. Les Jesuites, qui ont été les premiers à la

Chine, & y furent les seuls pendant q
tems, avoient fait un tel mélange de
stianisme, & de Paganime, que leurs
tiens n'avoient quasi rien qui les di
des Gentils. Ils croyoient en Dieu, & en n
pliquant point ce qu'ils entendoient sous
nom; & se servant de celui que les C
lui donnent de Ciel, qu'ils prennent p
le Ciel materiel, ils ne se séparoient
d'eux sur l'aparence de cet article. Ils
stoient aux Sacrifices que les Chinois fon
Confucius, comme à un homme trés
avec un esprit de veritable Idolatrie,
interprétant ces Sacrifices pour des honn
civils, qui n'avoient rien d'incompatible
la pureté de la Religion Chrétienne, &
soient diverses choses semblables. Les Mi
naires Reguliers & Seculiers, qui pé
rent ensuite dans la Chine, ayant trouvé
redire à cette conduire, en donnerent p
à Rome, qui sur leur exposé condamne
pratiques & ces sentimens, comme P
Les Jesuites prétendant qu'on n'avoit p
exposé la verité au Pape, faute de bien
tendre les livres & les ceremonies des C
nois, eurent un nouveau recours; &
leur representation on declara permis da
le sens des Jesuites ce qu'on avoit condam
auparavant. Les premiers revinrent à la cha
ge, & accuserent les Jesuites de dissimu
eux-mêmes la verité, & de donner d'au
sens aux pratiques superstitieuses, & verita
blement telles, puis que les Chinois erren
en effet dans l'idée qu'ils ont de Dieu, &

Confucius, à qui en particulier ils demandent, & de qui ils attendent des graces, comme d'un Saint & très-grand Saint, & à qui, comme tel, ils offrent le sang des victimes égorgées. Ils obtinrent de Rome une confirmation authentique de ce qui avoit été condamné dès la premiere fois. Mais comme les Jesuites, par leur savoir faire, & par la science des Mathematiques, se sont fait considerer à la Chine comme des hommes importans (& ils le sont en effet, puis qu'on dit, qu'ils exercent dans les Armées de l'Empereur la Charge d'Ingenieur, & qu'ils y possedent les premieres Dignitez de l'Etat, & les biens ou revenus attachez à ces dignitez) ils ont continué de défendre le Culte Chinois. Ce Procès fut donc remis sur le bureau sans pourtant avoir été jugé du tems d'Innocent, quoi qu'il fût venu de la Chine des Missionnaires très pieux & très savants, pour porter témoignage en cette affaire, entre lesquels on a vû & ouï plusieurs fois à Rome Monsignor Nicolay de l'Ordre des François consacré Evêque & Missionnaire, & qui a exercé la Mission très long-tems dans ce Païs là. Ce seroit une mer à boire, que de vouloir rapporter les livres & les demarches faites par l'un & l'autre parti dans cette querelle, dont on aura encore occasion de parler sous le Pontificat de Clement XI.

Pour finir ce qui reste à dire du Pape Innocent XII. on raportera quelques traits de sa conduite particuliere & de ses inclinations; afin d'en donner une connoissance complet-

te. Sa premiere, & sa plus forte i[illegible] tion fut toûjours de bien gouverner [illegible] se, & de faire tout l'honneur qu'il pourroi[t] son Ministere. On voit dans le beau Co[llege] *de Propaganda Fide* une glorieuse memoi[re] de sa liberté & de son zele, pour l'heu[reux] acheminement des Missions par tout le mon[de], auquel effet il accrut notablement les [re]venus de ce lieu, uniquement destinés po[ur] l'execution de ces desseins, & pour l'entretien des Missionaires. Il continua tout le tems [de] son Pontificat à donner des audiences publi[]ques, ce qui pourroit servir à retrancher beaucoup d'abus, si celui qui écoute étoit suf[]fisamment éclairé pour demêler les recours justes & raisonnables de ceux qui ne sont point tels, & s'il étoit assez courageux po[ur] apporter le remede sur le champ aux desor[]dres ; mais comme ces recours ont le p[lus] souvent besoin d'éclaircissemens, il arrive toûjours qu'on les renvoye à meilleure in[]formation, & qu'ainsi on les jette dans le fleuve d'oubli, où les vagues de mille autres affaires les emportent, & les font disparoître. Ce qu'il y avoit à gagner aux Audiences du Pape Innocent étoit des Aumônes, qu'il don[]noit liberalement & même avec un plaisir tout particulier. On sait d'un Proselite, qui [l]ui fut presenté par le Cardinal de Janson, q[ue] non seulement il l'accommoda d'un entretien fort honorable, mais que l'ayant obligé de [se] presenter quelquefois au Palais, il le re[]galoit ordinairement, même avec tant [de] cordialité, & de franchise, que lui co[m]ma[]

mandant de prendre les sommes qu'il a-voit fait preparer sur une table, & celui ci par retenue n'en prenant qu'une partie, il lui mettoit de ses propres mains le reste dans son Chapeau, en lui reprochant sa pusillanimité & sa modestie. Il avoit coûtume d'appeller les pauvres ses neveux. Et en effet il n'eut aucun neveu ni parent, à qui il fit du bien, & on lui a reproché que ce détachement n'étoit pas tant un effet de son zele, qu'une certaine indolence, & un certain mépris qu'il faisoit de son sang, & une exactitude peu chrêtienne à tenir la promesse, qu'il avoit faite avant son élection aux Cardinaux François de n'avancer aucun de ses parens, que ces Messieurs craignoient, comme on a dit, ne devoir pas leur être aussi favorables qu'ils l'auroient souhaitté, s'ils avoient du credit sous son Pontificat

On ne manqua pas de lui representer plusieurs fois, combien peu d'applaudissemens lui attiroit cette dureté envers son sang, & particulierement qu'en faisant des Cardinaux, sujets assés souvent d'un merite trés-mince, il n'avoit aucun égard pour un de ses parens (qui est aujourd'hui le Cardinal Pignatelli) duquel il avoit si solemnellement reconnu la probité, & les vertus. L'occasion de cette reconnoissance est celle-ci. Ce Parent avoit été tiré de l'Ordre des Theatins pour être Evêque de Léche au Royaume de Naples, par égard tout pur à son merite, & à ses bonnes qualités. Le Pape avoit été Archevêque de Naples avant son Pontificat, & c'étoit

pendant qu'il gouvernoit cette Eglise, l'Evêque de Leche son Parent étant [illegible] allé à Naples pour quelque affaire [illegible] chez lui; se trouvant un jour à table av[illegible] comme l'on parloit à sa loüange, l'Arc[illegible] que, pour montrer combien il étoit pe[illegible] dé de ce qu'on disoit; avec son ing[illegible] ordinaire, ôta de sa tête sa calotte de [illegible] nal, & la mettant sur celle de l'Evêque, cria, c'est celui-ci plûtôt que moy, qu'il a[illegible] roit fallu revêtir de la pourpre, parce [illegible] est saint & savant, & je ne suis ni l'[illegible] l'autre. Quelques-uns dans la derniere [illegible] née du Pontificat d'Innocent, lors que atteintes de la maladie lui faisoient cra[illegible] dre la mort prochaine, l'ayant fait souv[illegible] de cette action, & lui, ayant fait scrup[illegible] ce que ne pouvant douter du merite du [illegible] il donnoit occasion, en honorant les au[illegible] de la pourpre, de penser qu'il avoit ou de haine pour les siens, ou d'autres engagem[illegible] qui ne lui seroient pas plus d'honneur, il [illegible] sentit à la fin qu'on l'apellât à Rome. Mais à peine y fut il, que le Cardinal de Jan[illegible] craignant qu'il ne prît le dessus dans l'esprit déja affoibli du Pape, le fit releguer en Pologne, sous prétexte de Nonciature, d'[illegible] le Pape Clement XI. l'a enfin retiré pour faire Cardinal & Archevêque de Naples. On eut beau representer à Innocent, que cette relegation lui feroit encore moins d'honneur que s'il eût laissé son parent à son Evêché, & que s'il ne vouloit point de lui dans son Palais, il le retînt au moins à Rome, où il y avoit

toit mille emplois à lui donner, ne fût ce que la Secretairie des Evêques & Reguliers, qui étoit alors vacante par la mort de Mr. Trotti, Prélat Milanois, qu'il avoit de même fait venir de son Evêché de Pavie, pour le faire Cardinal, & qu'il laissa mourir de douleur dans ce poste fatigant, aprés l'avoir tiré de son Eglise & de sa Maison riche & puissante, & cela parce que Mr. de Janson, qui disposoit de ses volontés, au moins pour l'exclusive, n'approuvoit pas cette promotion.

Ce fut par les mêmes égards qu'Innocent ne voulut jamais donner de Chapeau, ni même aucun emploi d'importance à Monsieur Casoni, qui avoit été le Conseiller intime du Pape Innocent XI. & que tout le monde jugeoit si digne de toute sorte d'élevation; mais l'avoir été auprés d'Innocent XI. étoit une tache, qui obscurcissoit dans l'esprit des François toutes les bonnes qualités qu'on pouvoit avoir. Il méprisa de même le Prince de Belvedere de la Maison Caraffe & son Parent, qui étant veuf s'étoit mis en Prélature & étoit allé à Rome, apparemment pour voir, si la qualité & l'alliance ne lui serviroient de rien pour arriver où Innocent plaçoit tous les jours des inconnus, que par caprice, & sans le conseil de personne, il alloit déterrer dans des Cloîtres ou dans des emplois de peu d'importance. En effet hors des Chapeaux, qu'il donna aux Couronnes, & aux Nonces, la plûpart de ceux qu'il donna de son gré parurent donnés si mal à propos, qu'on ne savoit qu'en penser & qu'en dire à Rome. Les Pe-

res Ferrari, & Gabrielli, auroient eux-mê-mes reconnu, qu'il y avoit mille autres Re-guliers d'un merite beaucoup plus éclatant que le leur, à faire Cardinaux, si on leur eût demandé leurs sentimens. Le Pape a-voit oui crier le premier, pendant qu'il étoit Lecteur dans son Cloître de S. Domini-que à Bologne, & que lui comme Cardi-nal Pignatelli y étoit Legat: car comme In-nocent n'étoit pas même mediocrement sa-vant, il fondoit beaucoup sur le ton de voix avec lequel un homme soûtenoit ses opinions, & ce Pere en particulier, par bonne fortune pour lui, étoit un grand crieur dans ses Disputes Scholastiques. Pour le se-cond, qui de même étoit Lecteur dans son Cloître de S. Bernard à Termini à Ro-me, comme le voisinage, & sa qualité de Lecteur lui donnoit la hardiesse de voir quelquefois le Pape, & de l'entretenir fami-lierement, pendant quelques heures, que ce-lui-ci vouloit bien perdre (car comme on a dit, Innocent étoit tout à fait sociable) il arriva un jour que le Pape lui demanda con-fidemment qu'il lui expliquât en quoi consi-stoit cette difference entre les diverses sor-tes d'amour de Dieu, qui étoit ce qu'on examinoit à l'occasion du livre de Monsieur de Cambray. Le Moine se servit pour se faire comprendre de la comparaison de ceux qui voyoient & visitoient Sa Sainteté mê-me. Les uns, lui dit il, vous viennent voir, & vous font leur cour dans la vûe des fa-veurs & des avancemens, qu'ils en esperent,
&

& quoi qu'ils vous aiment à cause de vôtre bonté & de vos vertus, cependant leur affection & leur attachement n'est pas pur, parce qu'ils ont encore en vûe leurs interêts particuliers. Il y en a d'autres, comme moi, qui charmés de vôtre bonté & de vos vertus, vous aiment, vous honorent, & vous servent sans aucun mélange d'interêt, ou d'esperance d'avancement, & dont les respects & le service sont à cause de cela purs & dégagés de toute autre consideration d'honneur & de profit. Innocent fut charmé de cette protestation de desinteressement, & sans examiner si le Moine ne pensoit point autrement qu'il ne disoit, il resolut dés lors de lui en tenir conte, & le fit Cardinal dans la suite.

L'exaltation du Cardinal Noris repara le choix des deux précedens, non pas que celles ci l'ayent précedé, mais parce qu'elle fait autant d'honneur à Innocent, que les autres lui en font peu. Il l'apella à Rome pour lui donner le soin de la Librairie Vaticane, & ne pouvant mieux faire pour honorer un merite tout à fait singulier en toute sorte de litterature, ce que tout le monde loüoit en la personne du P. Noris, il le fit Cardinal. Sacripanti, Paolucci, Rodolonio, Sperelli, étoient de si petits sujets, qu'on ne sait comment il jetta les yeux sur eux, s'il ne le fit pour faire voir qu'il étoit le Maître, & qu'il pouvoit élever du plus bas au plus haut étage de l'Eglise ceux qu'il lui plaisoit. C'étoit proprement là le caractere d'Inno-

cent, d'operer & de parler avec une l[…] toute entiere, sans prendre garde, que [dans] les choses les plus essentielles il étoit la [du]pe de ceux qui l'aprochoient, parce qu'il [n'a]voit pas un discernement assez grand pour dé[mê]ler les artifices de ceux qui lui parloient: il n'avoit rien perdu de l'ingenuité Napolitaine, & disoit tant plus librement tout [ce] qu'il pensoit, que son élevation lui ôtoit [la] crainte de desobliger personne, ce qui en [re]tint quelques-uns. Quand il eut fait Cardinal Monsieur Tanare, qui étoit Nonce [à] Vienne, & que celui-ci venu à Rome se presenta pour la premiere fois à lui, il l'envisagea de la tête aux pieds, & se prit à sousrire, & aprés l'avoir expedié, il dit à ceux qui restoient auprés de lui, que sa petite mine empressée lui paroissoit celle d'un *Medighetto*, c'est à dire d'un petit Medecin de Village, & il le traitta toûjours sur ce pied, tant qu'il vécut. Le Cardinal François Barberin étant Legat d'Urbin, & se comportant en cette Legation, suivant les avis d'un certain Abbé, qui lui faisoit faire beaucoup de choses, dont il venoit des plaintes à Rome, le Pape lui fit dire de licentier cet Abbé; & le Cardinal ayant répondu, qu'il quitteroit plûtôt la Legation, le Pape sur le champ le prit au mot, & repliqua qu'il s'en vint à Rome; ce que le Cardinal fit en effet avec peu d'honneur pour sa personne & pour son Gouvernement. Voulant donner l'Archevêché de Milan, & Monsieur Scot Auditeur de Rote, l'ayant refusé, parce qu'il n'étoit

n'étoit pas encore disposé à embrasser la vie Ecclesiastique; comme on lui proposa Monsieur Archiuto Nonce en Espagne, il dit tout net, qu'il ne vouloit point le lui donner, quoi qu'il l'eût fait Cardinal comme Nonce; Et comme on lui eût dit, que l'usage étoit de ne point donner ce Benefice à d'autres, qu'à des Gentilshommes Milanois, & qu'il n'y en avoit pas d'autres en Prélature, qui fût d'âge à l'occuper, il répondit, que ce feroit donc l'usage qui le feroit Archevêque, & non pas lui, qui en effet lui confera l'Archevêché, en lui disant tout cruement, que s'il en avoit trouvé un autre, il ne le lui auroit pas donné. Innocent ne reflêchissoit pas alors aux bons offices, qu'on assûre que ce Prélat a rendus à la France, pendant la Nonciature d'Espagne, au sujet de la Succession de cette Couronne, dont son attachement present aux interêts du Roi Trés Chrétien semble être une assez bonne preuve, comme lui fit sentir le Comte de Lamberg, quand depuis la mort du Roi Charles II. étant venu prendre le chapeau, & voulant sortir de Rome pour aller à son Evêché, il fut visiter cet Ambassadeur. Ce qu'il y a d'assez remarquable dans la vie & le Gouvernement d'Innocent, est, qu'étant aussi actif & remuant qu'il étoit, & aussi facile à dire & faire ce qu'il croyoit en son pouvoir, il n'aît point chagriné le Cardinal Ottoboni, & n'aît point fait de retour sur bien des choses, qui s'étoient passées sous le Gouvernement d'Alexandre VIII. & qu'il auroit bien pû rapeller à un Syndicat particulier.

Cha-

Chacun fait, que la Famille de ce Pape, quoique Venitienne, a essuyé des disgraces dans sa propre Patrie, aprés sa mort: cependant à Rome on a laissé faire au Cardinal Ottoboni autant de dettes & de dépenses qu'il a voulu, sans s'en mettre en peine; & Innocent, qui étoit si exact à ce que chacun fit son devoir, a laissé à son Successeur le soin d'y mettre un peu d'ordre, comme on le dira ci-aprés. On ne peut penser autre chose de cette indolence, sinon, que le Cardinal s'étant fait ami de la France, Innocent par égard pour celle-ci a fermé les yeux à tout ce qui auroit pû animer son zele contre un autre. L'arrivée de la Reine de Pologne à Rome sous le Pontificat d'Innocent n'ayant rien eu de remarquable, par raport au Gouvernement, on n'en a rien dit, le Ceremoniel étant déja reglé dés le tems de la Reine Christine.

Il arriva une autre chose de son tems, qui fit beaucoup de bruit dans la Ville. Il y avoit dans le Convent des Petits Augustins, ou des Augustins Déchaussés, un Moine nommé Frere Pierre Paul Graniti, qui par des illusions, & des apparences de pieté extraordinaire, ayant seduit plusieurs femmes, avoit pratiqué avec elles tout ce que la débauche la plus outrée conseille à ceux, qui se trouvant dans les mêmes sentimens, ont les occasions & les moyens de l'executer impunément. Il s'étoit servi d'un autre Moine de son Ordre, & de la condition de Frere Lai, qui par sa simplicité, & la pureté de ses mœurs, ayant acquis quelque estime

me parmi le Peuple, s'en fervoit pour accrediter fon Confrere, qui n'avoit que des vûes & des penfées criminelles. Le feu & l'amour, felon le Proverbe, ne peuvent demeurer long tems cachez, les defordres du Graniti vinrent un jour, & le firent confiner en prifon, où fon Procés ayant été inftruit dans les formes, & fes crimes averez, on l'en tira pour lui faire abjurer publiquement les abominables principes de Molinos, dont il s'étoit fervi pour débaucher la pudeur des femmes, enfuite dequoi il fut envoyé aux Galeres pour dix ans, afin d'y faire une penitence d'autant plus rude, qu'il avoit abufé avec plus de molleffe de fon corps dans les excez de la lafciveté.

Innocent XII. étant mort le 24. de Septembre de l'an 1700 comme les efprits fe rafinent tous les jours, perfonne ne douta, que la mort du Roi Charles II d'Efpagne étant furvenue un peu plus d'un mois aprés, on ne dût voir mis en pratique dans le Conclave tout ce que l'adreffe la plus fine pourroit inventer pour acheminer fes deffeins, & pour tirer l'élection où les partis opofés la voudroient faire venir. La Cour de Rome en avançant dans le tems, avance de même dans l'ambition, ou le defir de fon agrandiffement & de fa gloire : c'eft pourquoi la premiere des Factions, qui fe mit fur les rangs, fut celle de certains zelez plus pour cet interêt temporel, que pour ceux du Ciel; ils publierent hautement, qu'il falloit élire un Pape, qui eût à cœur les interêts de fon Siége, & qui

qui relevât hautement les préjudices que lui-ci recevoit depuis long-tems des atteintes, qu'y faisoient tous les jours les Princes t porels, envieux de sa legitime Grandeur. O s'échauffoit à l'ordinaire dans le Conclave les uns pour faire réüssir ce projet, & les autres un autre; quand les yeux furent détournez tout à coup d'un autre côté par l'incident qui arriva au sujet du Prince Vaini, & qui peut-être plus que toute autre chose conclurre l'Election, & concourir les di partis en un seul, qui porta le Cardinal bani sur le Trône. Cet incident fut la rev du Marquis Vaini, créé Prince par le dernier Pape Innocent XII. qui, ravi de sign son Pontificat par une entreprise, qui n peut-être point de semblable dans l'Histoire d'aucun Pape (car les Neveux des Papes deviennent Princes à titre de Parens de Sa Sainteté, & en vertu de cette Alliance, & on ne lit gueres, qu'ils en ayent fait d'autres) ui avoit conferé cette qualité à son instance, à peu prés comme les Rois d'Espagne ont rempli le Royaume de Naples de Princes & de Ducs, à qui cette qualité sert le plus souve de ruine, leurs moyens n'étant pas suffisans pour en soûtenir l'éclat, sans se consommer & se détruire entierement. Le nouveau Prince donc ayant conté entre les Prérogatives de sa Dignité, celle de n'être point obligé de souffrir que les Tambours, qui apellent à la garde ordinaire au tems des Conclaves, passassent devant sa porte, les fit avertir de n'y point passer, & les menaça d'employer la force

force pour les en empêcher, s'ils se résolvoient de le mettre à l'épreuve de ce qu'il avoit faire. Les Chefs d'Ordre, comme on les appelle, ou les Cardinaux, Evêque, Prêtre, & Diacre, qui président alternativement au Gouvernement des affaires pendant le Conclave, ayant été avertis de cette prétention, n'y voulurent aucunement déferer, & donnerent ordre que les Tambours passassent par les rues ordinaires, c'est à dire devant le Palais du Prince, entre le Grand Jesus & S. André de la Valle; & qu'au cas que le Prince fit difficulté de le souffrir, les Archers & la Milice de la Ville, soûtinssent à main armée l'execution de cet ordre. L'un & l'autre parti se trouva disposé à faire ce qu'on attendit, le Prince à repousser, la Milice à soûtenir les Tambours, & soi-même; ce qui étoit un bien plus grand affront pour celui, qui ne voulant pas ouïr des Tambours, étoit beaucoup moins disposé à souffrir des Archers & des Soldats, le venir insulter aux environs de son Palais, & sur le pas de sa porte. En gens resolus on en vint aux coups, & les armes à feu commençant à joüer, les gens du Prince, qui n'étoient pas égaux, entrerent au Palais, & se retranchant sur le grand escalier, en défendirent l'entrée à ceux, qui avoient ordre non seulement de les forcer, mais encore d'enlever le Prince même, & de le traîner en Prison. Celui-ci se voyant en danger de le souffrir, & qu'il alloit être forcé, écrivit un billet au Prince de Monaco, Ambassadeur de France, pour im-

implorer son secours, lui representant l'honneur qu'il avoit de la protection du Roi, & celui qu'il avoit de porter le Collier de l'Ordre du S. Esprit, à qui on alloit perdre entierement le respect par cette capture, & qui affrontoit déja l'Ambassadeur par cette violence: l'Ambassadeur croyant en effet, qu'il étoit de l'honneur du Roi de ne le pas souffrir, monta en Carosse, & avec sa suite armée se porta sur les lieux déja environnez d'une foule de monde accouru au spectacle, comme il arrive toûjours en ces occasions, & parmi laquelle se trouvoit celui qui écrit cette relation. Le Prince de Monaco perça sans difficulté la foule desinteressée, mais à peine pût il trouver passage au travers des Milices, qui lui crioient de se retirer pour ne point engager l'honneur de son Maître, sans discontinuer pourtant de tirer contre ceux qui paroissoient aux fenêtres du Prince Vaïni. Comme neanmoins il avançoit, il fut lui même blessé en une main, avant que de descendre du Carosse. Il entra dans le Palais assiegé, & alors, par respect au caractere de l'Ambassadeur, les Officiers de la Milice ayant commandé à leurs gens de cesser de tirer, & de poursuivre davantage la capture du Prince, celui-ci eut occasion de remercier son Liberateur, sans la venue duquel il est bien sûr qu'il n'eût point échapé, ou mort ou vif, des mains de ceux qui le poursuivoient. Les Cardinaux assemblez dans le Conclave approuverent ce qui avoit été fait, & l'Ambassadeur, Prince de Monaco, ayant dé-
pêché

péché au Courier à Paris, pour savoir quelle satisfaction il demanderoit de l'attentat commis contre un Prince vivant sous la Protection de France, & honoré du Cordon Bleu Le Roi, qui ne jugeoit pas à propos dans le tems d'une prochaine Election de se brouiller avec le College des Cardinaux, voulut qu'on en demeurât là, & même l'Ambassadeur reçût, à ce qu'on dit alors, une Mercuriale d'avoir engagé sans necessité l'honneur de la Couronne à défendre un homme tout-à-fait décrié par les irregularitez de sa conduite, ce qui, joint à la nouvelle, qui lui vint alors, de la maniere, dont sa Fille mariée au Duc d'Usés étoit morte, le saisit d'un tel regret, qu'il en tomba malade, & ayant voulu aller en cet état à l'Audience du Conclave, sur une dépêche qu'il reçût du Roy; il en mourut quelque tems aprés. Il fut dit, que le dit Prince de Monaco, par un excés de zele pour les interêts de la France, avoit brigué cette Ambassade de Rome, dans laquelle il avoit promis à la Cour de la servir utilement par les connoissances & les intrigues qu'il avoit dans le Royaume de Naples, au cas (comme il étoit arrivé) que le Roi d'Espagne Charles II. vînt à mourir pendant le tems de son Ambassade; mais on peut dire, qu'on n'avoit accepté sa bonne volonté que par une surabondance de précautions; la France ayant déja mis de si bons ordres, & dans ce Royaume, & dans tous les Etats de la Monarchie d'Espagne, que rien ne lui en pouvoit échaper, comme rien n'écha-

pa

pa en effet, puis qu'elle s'est fai[...]
tout.

Enfin il arriva ce qui arrive en tous
Conclaves, les Factions ne s'étant pû a[...]
der sur aucun autre, elles se réünirent [...]
à l'Election du Cardinal Jean François [...]
bani, qui, par un exemple aussi rare d[...]
destie, que son merite étoit grand, [...]
sincerement, & persevera même troi[...]
entiers à refuser par toutes les plus ard[...]
protestations, de se rendre au choix [...]
avoit fait de sa personne. Il pria, il p[...]
il conjura les Electeurs de tourner leurs [...]
ailleurs, & donna entre autres raisons d[...]
refus l'amour trés grand qu'il avoit enve[...]
famille, & qui le porteroit à violer la [...]
qu'il avoit lui-même formée & écrite de [...]
bolition du Nepotisme, qu'il la violeroit [...]
scandale du Christianisme, au deshonneur [...]
Sacré-College, & à la damnation de [...]
ame. Ce qui rendit son Election encore [...]
merveilleuse, fut son âge frais de 51 ans, [...]
qui sembloit ôter l'esperance à tous les vi[...]
Cardinaux de jamais arriver à un honne[...]
que le cours naturel de la vie du nouvel [...]
lui devoit faire garder long-têms. Il prit le
nom de

CLEMENT XI.

Aucune Faction ne se peut veritablement
donner la gloire de l'avoir porté sur le Trô-
ne

me, puis qu'il est vrai, que personne ne pen- sât à lui, jusques à ce qu'ayant été mis sur le tapis, il fut agréé de tous; les Couronnes mêmes ne s'y étant point opposées, que parce que leurs Ambassadeurs n'avoient aucun ordre particulier dans leurs instructions, qui regardât sa personne. Son seul merite personnel lui servit à monter à cette haute élevation, étant savant, affable, officieux, & ayant sçû dans les emplois, qu'il a possedez, se comporter de telle sorte, qu'il ne s'est fait aucun ennemi. Innocent XI. à la persuasion de Monsieur Casoni l'avoit fait Secretaire des Brefs. Alexandre VIII. l'avoit fait Cardinal, & en dernier lieu Innocent XII. l'avoit tenu prés de soi au Palais, & l'avoit employé dans le Ministere, comme un homme utile, & qui satisfaisoit tout le monde. On a voulu dire, que cet emploi du Palais fut un des articles, que les François stipulerent d'Innocent, quand ils lui promirent leurs voix, pour le faire monter sur la chaire de S Pierre; afin d'avoir prés de lui une creature qui leur fût devouée, mais c'est un bruit, qui n'a peut-être sa source que dans l'estime, que le Cardinal Albani témoigna de tout tems pour la nation Françoise, à cause des belles lettres, qu'elle a particulierement cultivées, dés que les Disputes de Religion l'ont obligée à s'y attacher, & pour les bons livres, qui en sont sortis depuis ce tems-là; la prevention assés generale des Italiens étant, qu'ils surpassent eux mêmes en esprit tous les autres Peuples du mon-

monde, qui à cause de cela ne meritent p[illegible] à leur gré, qu'ils s'y attachent.

Ce qui a beaucoup confirmé l'opinion qu'[illegible] avoit de ce penchant particulier du Pape vers la France, est la conduite qu'il a ten[illegible] dans la suitte, qui paroît autant favorab[illegible] Roi T. C que contraire aux intetêts de l'E[illegible] pereur, si on excepte le delai de donner l'[illegible] vestiture du Royaume de Naples au Roi [illegible] lippe V. qu'il ne lui a point accordée jus[illegible] à present. Mais on peut dire en gé[illegible] pour sa Justification, que la France ten[illegible] beaucoup moins à l'Eglise Romaine q[illegible] l'Alemagne, un Pape doit agir avec bea[illegible] coup de circonspection avec la premier[illegible] qui ne conteroit peut-être pas pour gran[illegible] chose de se séparer du Siége de Rome, [illegible] Roi picqué au vif vouloit prendre ce mo[illegible] de se vanger La complaisance de la N[illegible] à toutes les volontez de son Prince doit [illegible] menter cette crainte, & tenir les Papes [illegible] la reserve & le ménagement. On a vû [illegible] quelle facilité, & avec quel attachement [illegible] s'est declarée pour le Roi dans l'affaire de [illegible] Regale, & dans les autres démêlés, q[illegible] eu avec le Pape Innocent XI. Graces [illegible] Ciel, que Sa Majesté Trés-Chrétienne ne [illegible] soit pas trouvée disposée à les pousser [illegible] loin, car selon toutes les aparences il n'y a[illegible] roit pas trouvé de grandes opositions de l[illegible] part de ses sujets, parmi lesquels, & dans [illegible] Clergé même, on dit, qu'il y en avoit [illegible] l'incitoient à cela. Tout dépend d'une [illegible] démarche en cette affaire; & comme il n'[illegible]

rien de plus facile, que de concevoir le dessein de se vanger d'un Pape, qu'on ne croiroit pas son ami en défendant le recours, &, comme on dit, de porter de l'argent à Rome, ainsi que l'insinuoit Mr. Talon dans son Plaidoyer, on croira avec la même facilité le pouvoir faire sans rien alterer dans la foi: Et ce seroit alors, qu'on pourroit craindre sur l'exemple de l'Angleterre, qui ne commença que par là, que tout le reste ne suivît naturellement de cette premiere interruption. On pourroit dire, que ce danger est aussi évident, & peut-être plus grand du côté de l'Allemagne, que du côté de la France, une partie des Peuples de la premiere étant déja séparés du S. Siege: & c'est en quoi il y a toute aparence qu'on se trompe, en ne réfléchissant pas assez sur la difference des esprits, beaucoup plus faciles à émouvoir en France qu'en Allemagne, outre l'autorité despotique & absolue, avec laquelle les François sont gouvernez, qui les dispose plus efficacement à cette séparation, que les Allemands, & les Sujets en particulier de la Maison d'Autriche, sur lesquels leurs Princes ont beaucoup moins d'empire & d'autorité. C'est à ces considerations qu'on peut attribuer les ménagemens, qu'a la Cour de Rome pour celle de France, qui paroissent plus grands, que ceux qu'elle témoigne ordinairement pour celle de Vienne. Celle-ci cependant n'en crie pas moins haut dans les occasions, où Elle croit d'être mal traittée; & on ne peut nier, que le Pape d'aujourd'hui

ne lui en aît donné de trés-fâcheux & sans motifs. Dés les premiers jours Pontificat, l'Empereur se voyant toute la Monarchie d'Espagne, comm des pratiques pour en regagner quelques ces, & particulierement ce qui touchoi Pape de plus prés dans le Royaume de ples. On y trâma un soulevement, qu réüssit point, & dont les auteurs & les com plices eurent le malheur de tomber en les mains du Roi de France, qui en mourir une partie, & retint l'autre p niere, selon la Politique aujourd'hui en ge de s'insinuer par les voyes de la dou & des promesses, & d'exercer une im toyable rigueur dans la conservation qu'on a acquis. Dom Carlo de Sa & ceux qui furent faits mourir à Naples, trouverent aucun secours effectif auprés Pape, qui ne s'étant point jusqu'alors dé claré par aucune investiture de ce Ro me donnée au Duc d'Anjou, paroissoit voir s'interesser un peu davantage à la de tant de personnes de la premiere q té, qui lui pouvoient en quelque sorte procher leur mort, puis que son silence le legitime Souverain de Naples autori ce qu'ils avoient entrepris. Mais tout passa froidement, & hors quelques prier faites, encore par main tierce, & sans en gager le nom de l'autorité du Pape, pou ne pas en avoir le refus, ou peut- pour ne pas interrompre les Procedures commencées, celles-ci allerent leur train,
&

& aboutirent à la mort de ces illustres Criminels.

Aprés ce premier pas ; le soulevement commencé aiant fait soupçonner beaucoup d'autres personnes de qualité du même Royaume de Naples, d'être dans des dispositions à peu prés semblables ; quelques-uns se retirent à Rome, d'où le Cardinal de Janson, qui est toûjours resté en cette Cour pour y soûtenir les affaires de France, & profiter des bonnes dispositions du Pape envers cette Couronne, s'efforça de les faire sortir, & de les faire tomber entre les mains de son Roy, pour y apprendre par force la soûmission & la resignation au nouveau Gouvernement. Le Marquis del Vasto étoit un de ceux-là, & comme sa Maison a toûjours été trés-attachée & trés-favorisée des Princes de la Maison d'Autriche, il avoit de la peine à s'accommoder au tems, & croyoit pouvoir conserver une Neutralité, telle que la protestoit & gardoit le Pape, Souverain Direct de son Pays. Ce n'étoit pas même une Neutralité, à laquelle il s'étoit determiné, mais à un simple séjour à Rome, où il ne laissoit pas de voir & de pratiquer les François, & le Cardinal même de Janson, dans tous les termes de l'honnêteté civile, jusques à ce qu'il prit garde qu'on en vouloit à sa liberté, ce qui l'obligea d'user d'une plus grande reserve dans la suite. Il est sûr, que le Cardinal tint la main, & sans doute avoit trâmé un moyen de se saisir de sa personne ; la chose fut publiée par Rome dés le même jour,

de la maniere suivante. Le Cardinal aff-
toit une familiarité extraordinaire ave
Marquis, & cherchoit les occasions de
promener avec lui, tantôt d'un côté, tant
de l'autre des lieux destinez aux promenad
publiques. L'étant un jour allé prendre
dans sa Maison, il l'obligea, selon sa co-
tume, d'entrer en son Carosse, qu'il fit ache-
miner vers la Porte qu'on apelle du Port
hors de laquelle étant sortis, il l'exhorta de
décendre, & de se promener à pied sur
Rivage du Tibre, qui est là fort agréab
Le Marquis avoit déja été sourdement aver-
ti, que le Cardinal cherchoit l'occasion de
le faire enlever, & qu'il feroit mieux de se
tenir sur ses gardes. Jusques là il n'avoi
prêté aucune foi à cet avis, ne suposant poi
que le Cardinal pût avoir la hardiesse ni
commodité de le faire enlever dans Rome
même. Cependant à ce coup étant décendu
du Carrosse, & ayant commencé de mar-
cher à pied à côté du Cardinal, avec q
il continuoit de s'entretenir de choses indi-
ferentes, il s'aperçut qu'il y avoit plusieurs
félouques pleines de gens armes auprés du
lieu où il se promenoit; reflêchissant que ce
n'étoit point l'endroit où elles ont coûtume
de s'arrêter, & que les personnes armées n'a-
voient point la mine de voyageurs, qui or-
dinairement ne vont ni en ce nombre ni en
cet équipage à Naples, il laissa le Cardi-
nal, & rebroussant son chemin il remonta
dans son Carrosse, qui suivoit quelques pas
aprés, & se retira à Rome, ravi d'avoir
échappé

échappé une occasion, qu'il sçût bien-tôt aprés avoir été menagée expressement ; les Soldats & les félouques étant venus de Naples ce jour-là même, & quelques heures auparavant, pour l'y transporter. La chose étoit d'autant plus faisable, que le lieu écarté permettoit de prendre & de jetter le Marquis dans une de ces félouques, & de le dérober à la vûe, & à la poursuite du Pape même, quand il eût voulu le reclamer ; & on ne sauroit nier, que la chose n'eut été trés bien concertée.

Cette entreprise ayant été divulguée dans Rome, avec l'éclat & les impressions, qu'elle devoit faire naturellement en une Ville pleine de curieux & de gens, qui se plaisent à debiter ce qu'ils savent, ce n'est pas merveille, que le Cardinal & le Marquis devinssent ennemis irréconciliables. Cette haine déclarée donna lieu à d'autres bruits, qui aigrirent encore les choses : Le Marquis reçût un avis, que l'enlevement ayant manqué, on cherchoit à le faire perir par les mains d'un Esclave, qui couchoit prés de sa chambre, & qui devoit le tuer la nuit ; sur lequel avis le Marquis ayant examiné son Esclave, & lui ayant fait souffrir quelques tourmens pour l'obliger à confesser la verité, la Justice publique prit connoissance de cette affaire, & tant à cause de ces Procedures secrettes, qu'à cause de la diffamation publique du Cardinal de Janson, qui s'y trouva impliqué, comme auteur de ce meurtre, le Marquis fut condamné au dernier suplice

 par

par sentence du Gouverneur de Rome, on donne ici la copie telle, qu'elle fut vûe & lûe de tout le monde.

RANUCE PALAVICIN

Réferendaire de l'une & de l'autre Signature, de Nôtre Saint Pere le Pape, Gouverneur Général de la Ville de Rome, & de son District, &c.

„ A Toi, Dom Cesar-Michel Ange d'Avalos d'Aquin, d'Aragon, Marquis del Vasto, & Pesquaire d'une Part. De l'Autorité principale de nôtre Office, & l'instance d'Illustre & Excellent Seigneur François de Cumbis, Procureur Fiscal Général de N.S.P. le Pape, & de la Chambre Apostolique, par la teneur des Presentes, Nous commandons, enjoignons expressement, & te citons, requerons & avertissons, à ce que dans l'espace de trois jours, à conter dés l'execution de ces Lettres, & à finir comme suit, sous peine d'être traité comme si tu nous avois confessé tous les crimes & delicts, qui te sont imputés, & sous d'autres peines, savoir, d'avoir la tête tranchée, & tous tes biens confisquez, apliquables à la Rever. Chambre Apostolique, tu doives avoir comparu & comparoître en personne, & non par Procureur, excusateur, & defenseur, „ devant

„ devant Nous, ou nôtre Lieutenant Criminel ci aprés nommé, pour t'excuser & défendre des crimes, excez, & delicts par toi commis & perpetrés, & d'autres choses, &c. autrement, &c. Nous voulons, que ce present Nôtre Monitoire ou Citation te soit personnellement intimée, si on te peut commodement trouver; Que si aprés les diligences faites par la Ville on ne te trouve point personnellement, qu'elle te soit publiée en l'affichant, & en laissant des copies aux portes de nôtre Cour & à celles de la Maison de ton sejour ordinaire, si tu en as une ici à Rome; ou bien au Champ de Flora: au moyen dequoi nôtre Citation & Mandement soit & s'entende executé, & t'oblige en la même maniere, que s'il t'avoit été personnellement & legitimement intimé, nonobstant quelques exceptions que ce soient, &c. En foi de quoi, &c. Donné à Rome au Palais de nôtre Residence ordinaire, ce jour 17. Février 1703.

„ Et specifiquement sur ce que toi, Marquis susdit, ayant reçû le soir du Lundi neuviéme Janvier dernier passé un certain billet, qu'un Grand, connu de toi & de nôtre Cour, t'avoit envoyé par le moyen de Charles-Antoine Baron ton serviteur, dans lequel entre autres choses tu étois averti de prendre soin de ta vie, à cause qu'un Esclave, qui dormoit dans ta chambre pensoit à te tuer, & cela par le secours d'un autre, qui dormoit auprés de lui, in-

„ duit & porté à cela par l'Eminentissime & „ Reverendissime Seigneur Cardinal de Janson. C'est pourquoi toi soupçonnant que „ l'Esclave, duquel il étoit fait mention dans „ le billet susdit, ne pouvoit être que Jean „ Cardon de Mostar en Dalmatie, autrement „ apellé Jeannot, ton Esclave déja bâtisé „ qui avoit coûtume de dormir dans un reduit, ou chambre prés de ton lit, tu procuras aussi-tôt à main armée, & avec des „ tourmens de feu, d'en savoir la verité, par „ l'assistance du Capitaine Nicolas Cappa, à „ l'occasion, que ledit Jeannot retournant „ chez toi environ deux heures de nuit, & „ passant par la chambre, où il avoit coûtume de dormir, quoi qu'il se protestât ignorant, & innocent: cependant en lui lisant „ la teneur du billet, tu cherchas de l'induire „ à nommer ses complices, & lui repliquant, „ que non seulement il étoit innocent, mais „ qu'il n'avoit été recherché de personne à „ commettre ce meurtre: Toi n'acquiesçant „ point à cette réponse, pour en extorquer „ la confession, tu fis appeller incessamment „ deux de tes hommes d'armes, que tu retenois avec d'autres en ta maison, un desquels „ s'appelloit l'Abbé Cesar, & l'autre . . „ & leur ayant commandé qu'ils dépouillassent ledit Jeannot de ses habits, & lui „ liassent les pieds & les mains, ce qu'ils executerent incontinent. Aprés quoi, toi ayant „ pris en main un certain foüet à foüetter les „ chevaux, qui avoit un manche de bois „ long environ une paume & demie, tu l'en

„ frappas

" frappas vivement plusieurs fois sur les épau-
" les pendant qu'il étoit ainsi à terre, & en-
" core aprés tu le fis frapper avec le même
" foüet par le susdit Abbé Cesar, pendant
" lequel tems tu frappois fortement avec
" les pieds ledit Jeannot en divers endroits de
" son corps. Lui cependant ainsi mal-traitté.
" continuant à dire, qu'il n'étoit point vrai,
" & que s'il se trouvoit jamais qu'il fût cou-
" pable, tu le fisses tailler en pieces; Toi
" ayant fait allumer un flambeau de cire, de
" tes propres mains tu lui en fis couler,
" pendant un espace notable de tems, des
" gouttes ardentes sur la tête, sur le col,
" & sur les oreilles. Enfin desesperant de
" pouvoir rien obtenir davantage touchant
" cette confession, la chose qu'on suposoit
" vraye n'étant point telle, alors ayant pris en
" tes mains un grand Vase d'argent plein
" d'eau, qui se trouvoit en cette chambre,
" tu versas l'eau sur le dos du susdit Jean-
" not, qui par là & par les tourmens déja
" soufferts demeura quasi mort, & sa face
" toute décolorée. Ensuite Jeannot ayant été
" conduit par ton ordre en un certain lieu
" vulgairement apellé *Remise*, dans la basse-
" cour de ton habitation, & l'ayant là fait
" enfermer, & garder quoi que le jour sui-
" vant, qui étoit le Mardi, beaucoup de tes
" Domestiques le fussent trouver en ce lieu,
" & l'eussent exhorté à la revelation des
" complices de ce prétendu meurtre; & quoi
" que même les P P. Maître Rossi, & son
" Compagnon apellé Jerôme Cecarelli, lui

„ cussent soûtenu faussement, & contre l
„ verité, qu'ils l'avoient vû le Dimanche &
„ le jour précedent, tant au lieu, qu'on apel-
„ le *La Barcaccia*, allant vers la Place d'Es-
„ pagne, qu'en un autre, accompagné de je
„ ne sçai qui, avec lequel il alloit vers le
„ Palais du susdit Eminent Seigneur, Car-
„ dinal de Janson; cependant le susdit Jean-
„ not fut toûjours constant à assûrer qu'
„ n'étoit pas vrai, & même leur fit des re-
„ proches, disant, *vous êtes des Prêtres!* A
„ la fin, le dit Jeannot ayant été menacé
„ par plusieurs de tes serviteurs, un desquels
„ s'apelloit Matthieu Conti, & l'autre Noel
„ Pedrini, s'il ne disoit la verité, de se pré-
„ parer à la mort, & qu'on l'alloit faire
„ monter, afin de le tourmenter de nouveau,
„ quoi qu'il fût encore ferme à assûrer, que
„ les choses susdites n'étoient nullement
„ vrayes; cependant aprés cela, touché de la
„ crainte de la mort, dès qu'on lui eut lié
„ l'une & l'autre main, par ordre du sus
„ Pedrini, comme devant aller dans les cham-
„ bres hautes pour être tourmenté; & en
„ outre lui ayant été refusé un Confesseur
„ pour se confesser, comme il le demandoit
„ instamment audit Pedrini, il suposa faus-
„ sement & contre la verité d'avoir été sol-
„ licité par Dominique Biagi Florentin, qui
„ fut ensuite arrêté par ton ordre, au nom
„ du susdit Eminent. & Rever. Seigneur
„ Cardinal, de te donner la mort; ce que le
„ susdit Dominique ayant nié, quoi que
„ Jeannot le lui eût soûtenu en face dans la
„ Re-

„ Remise, toutefois le même Dominique ; „ vaincu aussi par la crainte des tourmens ; „ qu'il savoit qu'on avoit fait souffrir au susd. „ Jeannot, il feignit, que quelques jours „ auparavant ledit Jeannot lui avoit donné „ deux billets, afin qu'il les consignât ; il „ assûroit avoir consigné le premier à une „ certaine personne inconnue, qui l'attendoit „ dans la Place de S. Marc, dans laquelle est „ situé le Palais du susd. Emin. Seigneur „ Cardinal : Tu as encore inventé une autre „ supposition, dénuée de toute vraisemblance, „ & incroyable à tout homme, moins que „ mediocrement prudent, contre le même „ Seigneur Cardinal de Janson, savoir que ce „ Seigneur Cardinal eût voulu engager par „ écrit, & par des billets, un trés-vil Esclave „ à te tuer, ayant à cet effet commandé à un „ de tes serviteurs, de procurer d'avoir lesdits „ billets, comme il a procuré en effet : mais „ Jeannot lui répondant qu'il n'avoit reçû „ aucun billet, & qu'il les avoit encore „ moins consignez à d'autres, quoique Do„ minique lui fût confronté en face, pour „ tâcher de confirmer & d'autoriser cette „ consignation, au contraire, mû de sa con„ science, retranchant ce qu'il avoit avancé „ touchant la personne du susdit Domini„ que ; il déclara qu'on ne lui avoit jamais „ fait aucune semblable requisition, ni de la „ part du Seigneur Cardinal, ni d'aucune „ autre personne, moins encore celle de „ te tuer. De quoi ayant eu connoissance, „ tu fis conduire ledit Jeannot aux Chambres

„ hautes de ta maison, par l'Abbé Cesar &
„ par Pedrini, dont on a parlé, & avec l'é-
„ pée nue en main tu tâchas d'avoir les bil-
„ lets, que tu supososis lui avoir été envoyez
„ par ledit Seigneur Cardinal: mais lui con-
„ tinuant à se déclarer innocent, & à de-
„ mander un Confesseur pour lui confesser
„ ses pechez, tu fis monter auprés de lui le
„ déja ci-dessus mentionné P. Bonaventure
„ Rossi. Ayant oüi, que ce Religieux, par
„ défaut de l'autorité necessaire, ne pouvoit
„ pas lui administrer le Sacrement de Peni-
„ tence, tu commandas que le susdit Jean-
„ not fût là détenu pieds & mains liés; &
„ quoi que les choses, qu'on suposoit con-
„ tre le susdit Eminentissime Seigneur Car-
„ dinal, fussent fort peu vraisemblables, &
„ qu'elles eussent été extorquées par la crain-
„ te de nouveaux tourmens, & revoquées
„ par un homme, qui étoit encore en ton
„ pouvoir, & en ta prison particuliere, ce-
„ pendant la nuit du susdit Mardi, qui étoit
„ le 10. du même mois, toi, sans aucune
„ crainte de Dieu & de la Justice, & sans
„ aucun respect pour la qualité de Cardinal,
„ & de l'Ordre Episcopal, duquel le susdit
„ Seigneur Cardinal de Janson est revêtu; &
„ n'ayant aucune considerarion à ce que les
„ Cardinaux, & particulierement ceux qui
„ demeurent dans la Ville, sont apellez &
„ sont Assistans au côté du Souverain Pon-
„ tife, imputant au même Emin. Seigneur
„ Cardinal un crime trés-atroce d'un Homi-
„ cide traitté & attenté contre ta personne,
„ &

& voulant blesser & diffamer le bon nom
" & reputation dudit Seigneur Cardinal, tu
" as osé composer, & dicter au Prêtre nom-
" mé Thomas Trivelle, qui est maintenant
" au pouvoir de la Justice, un libelle diffa-
" matoire contre ledit Emin. Seigneur Car-
" dinal, de la teneur suivante. *Le Cardinal de Janson Fourbin ayant machiné & ourdi une trame autant honteuse, que cruelle, de faire tuer la nuit le Marquis de Pesquaire par un Esclave accompagné d'un autre, lesquels dormoient dans sa Garderobbe ou arriere-chambre; Dieu Puissant a permis, qu'un si barbare attentat fût découvert deux heures avant que le Marquis s'allât coucher; C'est pourquoi chacun est averti, qu'il y aura exposition du Venerable pendant trois jours dans l'Eglise de S. André della Valle.* „ Aprés qu'on
„ eut fait ce jour-là beaucoup de copies de
„ ce libelle, tu commandas qu'elles fussent
„ attachées en plusieurs endroits de la Ville,
„ comme elles furent attachées en effet, &
„ particulierement au bout de la Rue du Pe-
„ lerin vers le Champ de Flora; & ce qui est
„ pire, aux portes des Eglises de S. André
„ de la Valle, & de la Trés-Sainte Trinité,
„ comme aussi aux murs de l'Eglise de S.
„ Jacques des Espagnols & du College Ro-
„ main, dans lesquels elles furent trouvées
„ le Mercredi suivant, au grand scandale
„ du Peuple Romain. Tu continuas cepen-
„ dant le même jour du Mercredi, qui
„ étoit l'onziéme du susdit mois, la déten-
„ tion dudit Jeannot dans l'endroit susmen-

 „tionné,

„ tionné, sans qu'il lui fût donné
„ quoi que ce soit à manger pour le
„ Tu te transportas en cette chambre
„ Marquis susdit, environ les dixsept heure
„ ayant en main une épée dans le fou
„ Tu le repris premierement, & lui dem
„ das pourquoi il t'avoit voulu tuer, & ap
„ tu lui promis avec des paroles flat
„ que pourvû qu'il te consignât les billets
„ que tu soupçonnois qu'il avoit reçû du
„ dit Emin. Seigneur Cardinal, & qu'il
„ fessât quels étoient les complices, qui
„ voient l'assister à te tuer, tu lui par
„ nerois, & lui donnerois la vie, & en
„ tre le maintiendrois à tes dépens; non
„ stant toutes les susdites promesses
„ meura sur la négative, & tu te retir
„ là. Environ les dixhuit heures du même
„ jour, les promesses que tu avois faites
„ personnellement ayant été renouvellées
„ audit Jeannot par Matthieu Conti, celui-
„ ci voulant se délivrer de plus grands tour-
„ mens & vexations, & sous l'espérance des
„ promesses, qui lui avoient été faites, il
„ supposa & feignit faussement, & contre la
„ verité, qu'il avoit été veritablement requis
„ de te tuer quelques jours avant les Fêtes
„ de la Nativité de Nôtre Seigneur Jesus-
„ Christ de l'année auparavant, par un
„ certain François à lui inconnu, & qui
„ disoit s'apeller du nom de François, &
„ cela par ordre du susdit Emin. Seigneur
„ Cardinal, avec promesse de mille écus,
„ pendant que lui Jeannot se promenant

„ acci-

„ accidentalement par la Ville, il passoit „ par la rue devant l'Eglise de S. Charles „ des Catenari. Et toi ayant cependant été „ requis par le Tribunal du Gouvernement „ de la Ville, de consigner les susdits Jean- „ not & Dominique, qu'il savoit que tu re- „ tenois dans une prison particuliere, afin „ que vaincus par l'ennui de leur déten- „ tion, & la crainte des tourmens, ils dis- „ sent ce qu'ils ne pouvoient déposer en „ verité, toi Marquis, voulant t'assûrer que „ ledit Jeannot ne se retracteroit point de „ ce qu'il avoit en dernier lieu déposé contre „ la verité, aprés l'avoir averti de dire la „ verité dans l'examen qu'on alloit faire de „ lui, & de prendre courage, parce qu'il se- „ roit bientôt expedié: & quant aux meur- „ trissures qu'il avoit à la face, de suposer „ qu'elles venoient d'être tombé par les esca- „ liers; tu procuras par le moyen du Chanoi- „ ne Michel Ours d'Isernia, qui demeuroit „ auprés de toi, avant que ledit Jeannot fût „ consigné à la Justice, qu'il donnât un écrit „ de son propre caractere, & souscrit de son „ nom, comme en effet il l'écrivit & sou- „ scrivit, & fut lû en presence de témoins „ ce qu'il avoit déposé jusques alors. Enfin „ les deux susdits Dominique & Jeannot „ étant parvenus dans les mains de la Justi- „ ce, & ayant été examinez par les deux „ Lieutenans, ils déposerent, que ce qu'ils „ avoient dit étoit faux, & inventé pour évi- „ ter de plus grands tourmens, & en presen- „ ce du Sieur Avocat Fiscal Géneral ils le

„ con-

„ confirmerent dans les tourmens ; & da
„ ce même jour précisement, qui étoit le f
„ du Jeudi suivant, toi susdit Marquis, pouss
„ du remords du crime perpetré, tu te retira
„ au Palais d'une personne de qualité, croyan
„ y devoir être en assûrance contre les Mi
„ stres de la Justice, & là faisant reflexion su
„ l'énormité d'avoir fait une imputation de
„ testable d'un crime, par un écrit publié &
„ diffamatoire, de la maniere ci-dessus exp
„ quée, narrée & raportée avec toutes
„ circonstances aggravantes des personnes, &
„ des choses mêmes, contre l'Emin. Seigneur
„ Cardinal de Janson, personne respectable,
„ tant à raison de son sang, que par sa dig
„ nité de Cardinal & d'Evêque, & d'une r
„ putation si haute, & si connue de tout le
„ monde ; en le diffamant contre la forme
„ des Constitutions Apostoliques, & notam
„ ment du Bien-heureux Pie V. qui dispose
„ & ordonne, & renouvelle en particulier
„ contre ceux qui font, composent, ou de
„ bitent des billets diffamatoires contre les
„ Princes, & Prélats, &c. & ajoûtant a
„ peines du Droit commun, & des Canons,
„ de plus grandes encore, savoir, du der
„ nier suplice, & la confiscation des Biens,
„ selon la qualité du delict & des person
„ nes. C'est pourquoi, &c. sous lesquelles,
„ &c.

Marc-Antoine Venturin Lieutenant.

„ Le present Monitoire a été affiché aux lieux
„ accoûtumés de la Ville de Rome le jour
„ 23. de Février de l'an 1702,

Et

Et parce que cet Ecrit ne contenoit qu'une citation, & les griefs du Procés; & qu'il faloit attendre si le Marquis ne viendroit point porter sa tête à ceux qui la lui demandoient, celui-ci n'ayant pas été d'humeur de le faire, la Sentence fut prononcée, & rendue publique le 18. du mois de Mars suivant, en ces termes.

„ La Cause ayant été ce jourd'hui raportée dans la Congrégation Criminelle particuliere, tenue par ordre de Sa Sainteté. Nous disons, prononçons, & déclarons par Sentence le Marquis del Vasto, & de Pesquaire, trouvé coupable des faits raportez dans le Procés, & punissable de droit, pour n'avoir comparu pardevant Nous personnellement, afin de se purger des choses dont il se trouve accusé, en sorte qu'il a encouru les peines portées dans le Monitoire, qui a été fait contre lui, & legitimement executé; & qu'il doit être condamné comme Nous le condamnons au dernier suplice, qui est d'avoir la tête tranchée, avec confiscation de tous ses biens, apliquables à la Chambre Apostolique. Pour cela Nous ordonnons, que s'il est jamais rencontré dans aucunes des Places appartenantes au S. Siege, aprés qu'on aura reconnu sa personne dans les formes, il sera conduit au lieu ordinaire des Executions, qu'on y dressera un Echaffaut, & qu'il y aura la Tête coupée, afin que sa punition convienne à son crime, & qu'elle serve d'exemple aux autres: ce

„ qui

„ qui a été prononcé par moi MARC A„ TOINE VENTURIN, Lieutenant „ 18. Mars 1702.

On a voulu raporter cette Sentence, fut rendue publique à Rome, non par aucune vüe de charger Mr. le Cardinal de Janson, mais pour éclaircir un point d'Histoire, dont les Memoires du tems ont parlé assez confusement; ce qui fait que la premiere source du grand démêlé entre les Cours de Vi & de Rome (qui n'a point encore pû être miné avec satisfaction reciproque) n'est point entierement connue, & que beaucoup de personnes en parlent, en blâmant l'une & l'autre Cour selon ses préjugés, ses sentimens, ou ses inclinations particulieres. Comme le Marquis del Vasto, en se retirant chez l'Ambassadeur de Sa Majesté I. se déclara entierement pour ce parti, l'Empereur, qui ne voyoit rien que de loüable en cette déclaration, lui confera une Charge de Lieutenant Général dans ses Armées, ce qui fit, que quelque criminel qu'il pût être d'ailleurs par ses démêlez avec Cardinal de Janson, Sa Majesté croit d'avoir raison de prétendre, qu'il ne devoit nullement être traitté comme le dernier des malheureux, ainsi qu'il le fut par cette Sentence, qui suivit la déclaration de l'Empereur, & sur laquelle dans Rome même chacun disoit ses sentimens, avec une liberté, qui ne faisoit pas grand honneur à la matiere, ni à la forme, les griefs déduits avec leurs preuves ne paroissant pas à tous tellement clairs, qu'ils le

le devroient être pour justifier un châtiment aussi ignominieux, & cruel, que celui où le Marquis étoit condamné par cette Sentence. L'Empereur se prétend d'autant plus lezé, que la chose ne s'est point faite par de petits Lieutenans Criminels, ni même par le Gouverneur, mais par l'aveu & l'approbation du Pape, qui avant que d'en venir à la décision, fit proposer le cas dans une Congregation particuliere, dans laquelle on sçait, qu'un Cardinal representa vivement à Sa Sainteté le danger, qu'il y avoit de courir si vite en une affaire, qui pourroit avoir de si grandes suites; qu'on n'attaquoit plus le Marquis del Vasto, mais un Officier Géneral de l'Empereur, qu'on vouloit faire ignominieusement mourir, pour avoir pris des sûretés contre un sien Domestique, que le moindre petit Gentilhomme prendroit en une semblable occasion; qu'il n'y avoit eu ni mort, ni mutilation de membre, ni même de sang répandu de cet Esclave, qu'on avertissoit le Marquis d'attenter à la vie de son Maître, personne à tous égards trés-considerable, & particulierement depuis que l'Empereur l'avoit revêtu d'un caractere si qualifié; que tout le monde n'étoit pas également disposé à déchargar tout à fait Mr. le Cardinal de Janson, aprés l'enlevement tenté, & tout au moins cru par le Marquis; & que si le cas paroissoit incroyable à Rome en un Evêque & Cardinal, qu'à Vienne & ailleurs on ne feroit que rire, en y aprenant qu'un Ministre de son Prince, de quelque caractere qu'il fût, eût servi à

faire

faire traiter le Marquis comme coupable, tel par son Souverain ; & qu'ainsi au lieu rétablir la reputation du Cardinal, on al mettre dans la bouche de tout le monde par ce Jugement & cette Sentence publique un sujet de parler, sur lequel S. E. auroit peut-être le regret d'aprendre, que le plus petit nombre se déclareroit pour Elle, & croiroit innocente ; Qu'il valoit beaucoup mieux couvrir sous silence ce qui s'étoit passé jusqu'alors, & qui étoit sçû de peu de personnes, que d'offenser si sensiblement un grand Empereur, qu'on ne pouvoit accuser d'aucune chose, que d'excés de respect & de soûmission envers le S. Siege, pendant que tout le monde savoit comment quelque autre Prince avoit coûtume de le traitter.

Ces considérations étoient trés solides. Mais le Pape ne jugea pas qu'il dût y déferer : & Sentence ayant été rendue publique, le Marquis del Vasto, par le moyen de l'Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale, se retira de Rome, & fut à Vienne, où il est resté jusques à present, sans que le Pape aît encore répondu a toutes les plaintes de la Cour Imperiale, que par des paroles douces, sans témoigner de disposition à donner aucune satisfaction à l'Empereur comme seroit la revocation de cette Sentence, ce que le Pape n'ose faire, parce que tout s'est fait au gré de la France ; & que, comme tout le monde dit, les affaires & les interêts de cette Couronne sont ce qui donne le premier branle au Gouvernement dans les affaires du dehors, qui y ont quelque relation. On

ajoûtera

joûtera ici pour terminer cette matiere, que partialité du Gouverneur Palavicin pour la France est si grande, & si visible, qu'il a pris plaisir de faire des affronts, & d'aigres Mercuriales (quand il ne les a pas mis en prison) à ceux qu'on lui a raporté n'être pas d'inclination Françoise. & qui le témoignoient par leurs discours, tenus dans des boutiques de Caffé, qu'il a fait fermer, & dont il a interrompu le commerce, sous prétexte, que les Partisans de la Maison d'Autriche y debitoient leurs nouvelles, & leurs souhaits pour la prosperité de ses Armes. Il n'en a point fait autant de celles, où les Partisans de la France alloient décharger leur cœur, & n'a point voulu considerer, qu'il est de l'interêt public de permettre cet essor aux inclinations des particuliers, qui ne peuvent manquer d'être differentes en une Ville habitée par toutes sortes de Nations. Mais ce qui suivit la Publication de la Sentence fut encore plus offensant, & obligea l'Ambassadeur de S. M. I. à sortir de Rome. Il ne l'avoit point fait jusques alors, & se contentoit de ne point aller à l'Audience, n'ayant vû le Pape qu'une fois, quoi que Sa Sainteté l'envoyât par trois fois prier de venir au Palais; & même il s'y porta non comme Ministre, mais comme Comte de Lamberg, & eut un entretien d'une heure & demie avec le Pape, qui n'aboutit à rien, celui-ci esperant sans doute de le persuader par ses douces paroles ordinaires. Il arriva à Rome un Gentilhomme François de la part du Roi Philippe, pour donner part au Pape de l'arri-

vée

vée de ce Prince à Naples, & lui fair honnêtetés de sa part. L'Ambassadeur de Lamberg protesta contre toute sort traitement, que le Pape pourroit faire Prince, comme Roi de Naples en parti mais le Pape n'y ayant aucun égard l'Envoyé, quoique sans caractere, & en re de civilité resolut de lui envoyer faire ses c plimens par un Légat, créé expressém cette occasion. Le Cardinal Charles B étant un homme aussi chargé de richesses, d'années, & qui n'avoit jamais eu oc de faire aucune figure hors de Rome, ravi de trouver celle de faire au moins le yage de Naples; il se presenta pour cette Légation, & le Pape encore plus aise de trou un homme, dont les grands biens fissent h neur à l'Ambassade, l'accepta, & le créa Légat avec les ceremonies accoûtumées. Le bon homme fut à Naples en cette qualité expri froidement, selon la foiblesse de son âge crepite, les fervents desirs que le Pape con nuoit de témoigner pour la prosperité de Sa Majesté. Il est vrai que le Pape ne donn point le titre de Roi de Naples au Roi Philippe, mais seulement de *Roi des Espagnols, trouvant aux confins de l'Etat Ecclesiastique*: ce qui ne dût point causer de nouveaux chagrins à la France, puisque jusqu'à present le Pape n'a point accordé l'investiture du Royaume de Naples, quoique cela n'empéche point qu'elle n'en joüisse, & que le Pape ne traitte de rebelles ceux, qui ne veulent pas lui obéir. L'Ambassadeur de Sa Majesté Imperiale sortit de

Rome, pour ne point être ſpectateur de la ſortie ni du retour éclatant de ce Légat, & dès ce tems-là il ſemble que tout eſpoir de réconciliation entre les deux Cours ait été perdu.

Le Pape Clement, en montant ſur le trône, ne prit auprés de ſoi aucun Miniſtre, dont l'habileté pût ſervir d'obſtacle à un Regne ſouverain & abſolu. Le Cardinal Paolucci, qui fait figure de Cardinal du Palais, eſt ſi peu en état de rien faire de tête, & d'expliquer les intentions de ſon Maître, que celui-ci lui a reproché quelquefois, qu'il n'étoit bon à rien. L'occaſion, où il le fit, eſt aſſez curieuſe: Sa Majeſté T. C. ayant envoyé la nomination d'un Evêché de ſon Royaume en faveur d'un François, qui ſe trouvoit alors à Rome, & qui ſe promenoit par la Ville l'épée au côté, le Pape, qui en fut averti, ordonna au Cardinal Paolucci de s'informer des qualitez perſonnelles de cet homme, & quelles diſpoſitions il avoit au Sacerdoce, puiſque juſqu'alors il faiſoit la figure de Cavalier. Comme le Pape, en attendant les informations, differoit d'accepter la nomination du Roi, le Cardinal de Janſon s'en plaignit au Cardinal Paolucci, qui pour excuſer ſon Maître lui dit fort ingenûment le ſujet de ce délai, & que le Pape vouloit être informé des qualitez du ſujet, avant de lui donner la mitre. Le Cardinal de Janſon prenant feu de ce diſcours, alla trouver le Pape, & avec ſa liberté ordinaire lui fit une eſpece de reproche de ce qu'il oſoit douter que Sa Majeſté

jesté T. C. ne choisit pas des sujets d & d'un merite reconnu, pour leur con les Benefices de son Royaume, le pressant confirmer l'Elû. Cette instance fit conno au Pape la simplicité de son Ministre; il avertit, & quoique d'une maniere douce, laissa pas de lui dire, qu'il n'étoit gueres pre pour un Emploi comme le sien. dira ici en passant, que le Cardinal de Jan ayant toûjours traitté trés familierement le Pape, dés le tems qu'il étoit Ministre d'In nocent XII. ne peut encore aujourd'hui se contraindre; ce qui a obligé le Pape de dire plus d'une fois, qu'il se souvint qu'il parloit plus au Cardinal Albani.

Cependant le Cardinal Paolucci se croit le plus habile homme du monde, & ne doute nullement que ce ne soit en cette considera-tion, qu'il a été apellé au Ministere. Ce Cardinal avoit un frere dans la Prélature d'une habileté bien superieure à la sienne, qui fu malheureusement tué en retournant de la Campagne à Rome, les chevaux ayant pris le frein aux dents, & emporté le Carosse, étoit, en un précipice. Cet accident ayant été raporté au Pape Innocent XII. c'en fut assez pour mettre ce frere en telle considera-tion auprés de lui, qu'il le fit Cardinal; à quoi personne n'auroit jamais songé; ce sujet n'étant connu par aucun emploi, qui le pû naturellement porter à la Pourpre. Mais ces sortes de Créations sont les Miracles de la Toute-Puissance Pontificale, qui furent si fre-quents pendant le long Regne d'Urbain VIII. &

& qui se renouvellent de tems en tems à la Cour de Rome.

Il est sûr, que le Pape est aussi capable de bien gouverner, qu'aucun autre qu'on eût pû élever au Souverain Pontificat, à quelque timidité prés, dont il n'est pas facile qu'il se défasse dans les occasions, où il prévoit que ce qu'il feroit pourroit avoir des consequences fâcheuses. La maniere neanmoins, dont il en use envers l'Empereur, semble démentir ce que j'avance: cependant j'ose dire qu'il en use ainsi, parce qu'il craint encore davantage la France, s'il la traittoit de même; outre l'esperance qu'il a, qu'avec de bonnes paroles, dont il est plus liberal, qu'aucun de ses Prédecesseurs ne le fut jamais, la partialité qu'il témoigne pour la France n'épuisera pas la patience de Sa Majesté Imperiale. On peut suposer, que du tems du feu Empereur Leopold il se flatoit assûrement que les choses n'en viendroient jamais aux extrémités, parce que les Jesuites, qui étoient Maîtres de l'esprit de ce Prince, l'auroient toûjours retenu, les bons Peres ne manquant pas avec leur Politique ambidextre de faire en un même tems leur Cour à deux Princes, quoi qu'oposés, & au Pape sur tout, tant qu'il ne leur demandera rien de fâcheux. Mais aujourd'huy, que l'Empereur regnant ne paroît pas avoir la même confiance en eux, on ne voit pas qu'il aye tant de sujet de se flater de ce côté-là: les Alemans en possession du droit d'élire tous leurs Prélats, ne tenant au Pape que

par le besoin de la Confirmation, & Dispenses, celles-ci étant de droit nouveau ils pourroient bien à la fin se persuader, que ces recours ne sont pas absolument nécessaires, & qu'on peut être bon Chrétien sans être soumis à cette dépendance, comme les François vouloient bien le faire sous le Pape Innocent X I. Quoi qu'il en soit, la chose lui a réussi jusques à present, & quoique les deux Cours ne soient nullement d'accord, rien ne menace celle de Rome, le danger, que les Imperiaux en Italie, pouvant faire mieux, se jettent sur le Ferrarois, comme la France a coûtume de faire sur Avignon, quand elle n'est pas contente du Pape.

Le Pape Clement X I. a été encore plus embarrassé dans son Gouvernement spirituel, qu'il ne l'est dans le Temporel, par rapport aux Princes, qui le pressent de se déclarer en leur faveur. Comme l'affaire des Chinois étoit sur le tapis dés le Pontificat de son Prédecesseur, il n'a pû se dispenser d'en prendre connoissance, & de témoigner au moins quelque disposition à la terminer. Il y a longtems que tout le monde condamne les prétentions & la conduite des Jésuites en cette affaire, les Livres qu'on a publiés de part & d'autre l'ayant assez informé & instruit de ce qu'il en doit croire: cependant le Pape, ou par ménagement envers une Compagnie, qui sans doute est trés capable de causer bien du scandale dans l'Eglise si elle se revoltoit, ou parce qu'il n'a pas

verité encore assez bien éclaircie, a pris parti dés le commencement de son Pontificat de faire de nouvelles diligences pour mieux reconnoître la verité. Il nomma Mr. de Tournon pour aller, avec titre de Legat, & une trés-ample autorité, à la Chine, pour regler les choses *pro interim*, comme il jugeroit à propos, & pour prendre sur le lieu des informations juridiques, & les envoyer à Rome, sur lesquelles le Pape promit de juger en dernier ressort. Il associa à Mr. de Tournon une quantité d'Ecclesiastiques de tout Ordre & de toute Nation, qui l'accompagneroient, ou se transporteroient par quelque voye que ce fût à la Chine, & à la relation desquels il promit d'avoir tous les égards legitimes dans la décision de l'affaire.

Quoique cette Décision semblât differée de beaucoup, à cause du tems necessaire pour faire un si long voyage, les Jesuites parurent pourtant la vouloir hâter par la publication de quelques livres sur cette matiere, qui échaufferent la Dispute, & qui furent premierement condamnez à Paris par la Sorbonne, & ensuite à Rome par l'Inquisition. Le P. le Comte avoit fait imprimer dés l'année 1696. & 97. de *nouveaux Memoires sur l'état present de la Chine*, & le Pere de Gobien une *Histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine*, & un autre Jesuite des *Lettres sur les Ceremonies Chinoises*. Ces trois Livres & leurs Propositions furent censurées dés le mois d'Octobre de la même année à Paris par la Faculté, qui quali-

lifia cinq de ces Propositions comme *respectivement fausses*, *temeraires*, *scandaleuses*, *erronnées*, *impies*, *contraires à la parole de Dieu*, *hérétiques*, *renversans la Foi & la Religion Chrétienne*, *& rendant inutile la vertu de la Passion & de la Croix de Jesus-Christ*. Les Jesuites eurent beau protester contre cette Censure par des actes en forme & des apellations, elle subsista. Au contraire ayant eu leur recours à Rome, & le P. le Comte s'y étant porté en personne pour plaider sa Cause, il eut le chagrin de voir, que l'Inquisition entroit dans les sentimens de la Sorbonne, & qu'on y trouvoit execrable qu'il eût osé dire que *le Peuple de la Chine avoit conservé prés de deux mille ans la connoissance du veritable Dieu*, *& l'avoit honoré d'une maniere qui peut servir d'exemple aux Chrétiens*; *que la Morale des Chinois étoit aussi pure que leur Religion*; *que dans la distribution des graces que la Providence a faites aux diverses Nations de la terre*, *la Chinoise a été le plus constamment favorisée*, *& que la Religion Chrétienne étoit la même dans ses principes & dans ses points fondamentaux*, *que l'ancienne Religion*, *dont les Sages & les premiers Empereurs de la Chine avoient fait profession*.

Ces Propositions donnant lieu de croire que les Jesuites faisoient un Sisteme de Religion, qui embrasse l'une & l'autre, savoir la Chinoise & la Chrétienne, afin de pouvoir conserver dans ce riche Empire la faveur & les dignitez, dont ils joüissent, sans se rendre odieux par la recherche d'abjurations, dont les

les Chinois ne s'accommoderoient pas : Et supposant en Europe que ceux ci vivent dans des sentimens trés pieux & trés raisonnables, pour s'excuser eux-mêmes, & ceux qu'ils appellent Chrétiens, avec ces beaux dehors de probité, & quelques ceremonies du Christianisme, furent cause qu'on insista plus vivement sur la décision de ces difficultés; & la chose alla si loin, qu'on crut, qu'effectivement le Pape s'étoit déclaré, tant par une réponse qu'il fit aux Jesuites mêmes, qui parut les en assûrer, que parce que cela fut ainsi publié, quoi qu'on tînt la qualité de la Sentence secrette, pour ne point trop, disoit-on, mortifier les Jesuites; mais qu'on l'avoit envoyée à la Chine, où elle devoit être executée, & où seulement il importoit qu'elle fût sçûe. Bien du moude cependant est encore incredule sur l'article de cette définition: & quoi qu'il y aît sujet de craindre de grands bruits par les insultes que les Jesuites souffriroient, s'ils étoient publiquement condamnez; qu'il est assez croyable, qu'ils relanceroient par d'autres contre-coups & offenses reciproques, cependant la verité devant avoir lieu necessairement, sur tout en des matieres de Foi, & les scandales se devant imputer à ceux qui les causent pour leur malheur, on ne croit pas que cette Sentence pût ni dût être tenue secrette, si elle étoit veritablement émanée : On croit bien plûtôt, que le Pape, naturellement ennemi des grands bruits, voudra attendre la Relation, & peut-être le retour de Monsieur de Tournon,

& des Missionaires, qu'il a envoyés à la Chine : car à quel propos les auroit-il envoyés sans cela ? étant bien aise cependant de ne rien décider, & de pousser, comme on dit, le tems avec l'épaule, jusques à ce que la mort l'ait peut-être dispensé lui-même de rien définir.

Le fameux Cas de conscience est une autre affaire, que le Pape Clement a eu à démêler sous son Pontificat. S'étant publié en France l'an 1701. un Ecrit autorisé de l'aprobation de soixante & quelques Docteurs de Sorbonne, par lequel on déclaroit suffisant pour l'intégrité de la Foi, & la soûmission dûe aux Decrets des Papes, qui ont condamné Jansénius, *d'avoir cette soûmission de respect & de silence à ce que l'Eglise a décidé sur le fait, après quoi on ne pouvoit tenir pour suspecte la Foi de celui, qu'on ne pourroit convaincre juridiquement d'avoir soûtenu aucune des opinions condamnées.* Plusieurs Evêques censurerent ces Propositions, ce qui attira un deluge d'écrits contre leurs Mandemens. Ceci ayant allarmé Rome, comme si on alloit faire revivre toutes les querelles du Jansenisme, qui avoient causé tant de troubles à l'Eglise, le Pape en écrivit à l'Archevêque de Paris, & au Roi, auquel il conseilla, d'une maniere qui parut dure à bien des gens, d'écraser (*conterer*) ceux qui se portoient pour défenseurs de cette opinion, & donna ensuite une Bulle, dans laquelle il renouvella tout ce qui avoit été autrefois décreté contre les Jansenistes. Le Roi fit publier & executer cette Bulle ; & la

craint

uniste operant sur l'esprit des Approbateurs du Cas de Conscience, tous, hors un seul, retracterent leurs approbations, pour ne point être privés de leurs Benefices, & relegués par des lettres de cachet en quelque lieu, où ils eussent le loisir d'aprendre la soumission aux ordres des Puissances. Qu'eux & que beaucoup d'autres soient persuadés par là de l'infaillibilité de l'Eglise dans les faits & dans la détermination du sens des Auteurs, en sorte qu'il faille y déferer sous peine de damnation, quand on convient de la Doctrine, c'est ce qui pourra être encore bien des fois dit & assûré, devant qu'il soit crû de tout le monde. Ce qu'il y eut de singulier en cette démarche du Pape, fut, qu'avant que d'en venir à ce renouvellement de Censures, il fit faire de grandes prieres à Rome, pour demander à Dieu ses lumieres sur la décision d'une affaire de grande importance, sans la nommer : ce qui dans la suite, quand sa Bulle parut, fit dire à beaucoup de monde, que ces prieres avoient été inutiles, puisque si ensuite de ces prieres il avoit absous ceux qui soûtenoient le Cas de Conscience, la seconde inspiration auroit été contraire à la premiere ; & que ne voulant faire que renouveller les Censures déja portées par ses Predecesseurs, il ne devoit pas donner sujet à l'Eglise de croire, qu'elle peut changer d'avis par de nouvelles lumieres, qu'elle lui demande dans le même cas, & aprés l'avoir déja défini.

Le Pape se débarrassa d'une autre affai[re] avec moins d'éclat, mais d'une maniere [à] revenir souvent sur le tapis, & à exciter, ou à renouveller de grosses plaintes. Comme le soin de quelques Evêques de France depuis long-tems est de reformer leurs Eglises, & d'en écarter le relâchement & les opinions trop commodes, l'Evêque de S. Pons avoit rendu publique dés l'année 1699. la *Consultation d'un grand nombre de Docteurs en Théologie sur plusieurs propositions concernant [la] Morale & la Discipline de l'Eglise*, dans laquelle il exposoit la Censure de 36. Propositions, qu'il assûroit être celles des Religieux Recollets de son Diocese, qui les soûtenoient publiquement pour décrediter sa conduite & la Discipline qu'il faisoit observer dans son Diocese. Les Recollets se voyant expressément nommez dans la Publication de l'Ecrit, ne manquerent pas de s'en plaindre à Rome, & l'Evêque d'y envoyer plaider sa cause, d'autant plus qu'il protestoit n'avoi[r] sollicité le sentiment des Docteurs, que pour s'en prévaloir, jusques à ce que le S. Siege eût défini ces articles ou questions, par son Autorité souveraine. L'Evêque avoit écrit quelque autre chose touchant l'instruction des nouveaux Convertis, & quelques Reglemens pour son Eglise; tout avoit été loüé par d'autres Prélats, qui les avoient aprouvés, & qui s'étoient servi de l'un & de l'autre dans leurs Dioceses. Innocent XII. qui vivoit alors, ayant reçû cet apel, le donna selon sa coûtume à une Congregation, & quoi que

la

la Cour de Rome ne soit pas fâchée d'avoir les occasions de primer sur les Evêques de France, & de les humilier, cependant, comme leur Caractere est respectable, & même le soûtien principal du Souverain Pontificat, on fit esperer au Neveu de l'Evêque, qui s'étoit porté à Rome pour assister à la cause de son Oncle, que la chose seroit jugée dans les formes les plus avantageuses à l'honneur de l'Episcopat, & qu'il auroit toute sorte de satisfaction. Tout ceci s'étoit fait sous Innocent XII. qui étant mort quelque tems aprés, le Procés se reprit sous son Successeur. Il s'agissoit non seulement de soûtenir l'honneur d'un Evêque contre les insultes d'un tas de Moines mendians, qui pour entretenir la bonne volonté du Peuple envers eux, font tout ce qu'ils peuvent pour le flâter & l'attirer, principalement par la douceur des opinions, qui font de la peine à la vie commode : mais il s'agissoit encore de décider ce qu'on devoit croire, & penser sur celles, qui étoient condamnées par la Censure des Docteurs consultez, & celle de l'Evêque par provision. Comme la chose ne se pouvoit faire sans flêtrir bien des gens, on prit le parti à Rome de tout condamner, & ce que l'Evêque avoit écrit, & ce que les Moines avoient fait, c'est à dire de ne rien condamner : puisqu'il étoit impossible, que deux opinions contradictoires pussent être fausses ; la Congregation députée ayant défendu la lecture de tout ce qui avoit été écrit de part & d'autre, afin d'ôter, disoit-

on, des mains du Public la memoire & connoissance, s'il étoit possible, de ces sortes de contestations. Les Italiens croient ce moyen fort commode, parce que ne laissant entrer aucun livre étranger en leur Pais sans l'examen des Inquisiteurs, il se lit effectivement trés peu de chose, qui donne connoissance de ce qui se passe ailleurs. Mais ils ne regardent pas, que tous leurs Decrets & prohibitions de livres ne sauroient avoir d'effet, qu'en Italie, & non dans les autres Pays, où il y a liberté de tout voir, & de tout lire, & qu'ils font par là un plus grand tort qu'ils ne pensent à leur autorité, qu'on s'est accoûtumé des long-tems de ne pas considerer autant dans ces matieres, qu'ils se l'imaginent. Au reste on ne sauroit rien voir de plus touchant, que la lettre qu'écrivit l'Evêque de S Pons, en son nom, & en celui de son Clergé, au Pape, dés qu'il eut apris comme on l'avoit traitté, ni de plus curieux, que celle de l'Abbé de Montgaillard son Neveu au Cardinal de Noailles Archevêque de Paris, par laquelle il lui rend conte des vûes & de la conduite, qu'on avoit tenue à Rome en toute cette affaire. On en parlera encore dans le troisiéme Tome de cet Ouvrage.

La Reforme des Reguliers ayant été mise sur le tapis dés le tems de son Predecesseur, il sembloit que le Pape auroit dû la pousser, mais la chose a tant de difficultés, qu'on en parlera long-tems avant que de rien conclurre d'effectif, pour les raisons qu'on rendra

dra dans le troisiéme Tome de cet Ouvrage. Les Papes zelés se feront un honneur de ce dessein, sans vouloir s'exposer aux inconveniens qu'ils en craignent, & qui ne sont peut-être pas aussi grands, qu'on les craint, ou qu'on fait semblant de les craindre.

Au reste le Pape est jusques à present assez exact à observer la Bulle du Nepotisme, qu'il a lui-même fabriquée, non seulement il n'a donné aucun titre de Prince à son Frere, mais même aucune Charge ou Dignité lucrative, quoi qu'il ne soit pas fâché qu'on lui témoigne de l'estime, & qu'on le regale. Il a souffert qu'on le fit Senateur de Rome: ceux qui savent à quoi aboutit cette dignité, ne l'en croiront gueres plus grand Seigneur. Il l'obligea dés le premiers jours de son Pontificat de quitter une Maison contigue à la sienne, qu'il avoit déja retenue, dans la croyance qu'il en auroit besoin pour loger sa famille, & l'on sçait de bonne part, que la Maison des Princes Justiniani, & quelques autres Maisons considerables, lui ayant offert leurs alliances, il les en a remerciés, & même a voilé une de ses Niéces, fille de son frere Don Horace, que de gros partis avoient demandée. Il est vrai, qu'on dit alors qu'elle avoit pris le parti du Cloître pour quelque indisposition habituelle, qu'elle craignoit la devoir rendre impropre au Mariage: Mais quand même cela seroit, c'est un exemple d'un grand détachement du monde, tant d'elle, que de ses parens Le Pape a trois Neveux, fils de ce même frere, qui sont

assûrement trés-aimables : L'aîné, qui s'a-pelle Don Annibal, est plus mélancoliq- & plus couvert, que les autres ; il a bien étudié, on croit que le Pape le fera Cardinal. Le second, qui se nomme Don Charles, est plus vif & plus éveillé, & à cause de cela plus cheri ; Il y a bien de l'apparence, qu'il soûtiendra la Maison, & qu'enfin on trouvera le moyen d'en faire un gr- Seigneur, sans violer la Bulle du Nepotis- L'Investiture du Royaume de Naples, à qui que ce soit des deux grands Rivaux qu'on donne, ne peut manquer d'être recompensée d'un Duché dans ce Royaume, où il y en a tant, & qui coutent si peu au Roi. Le troisiéme & le plus jeune des Neveux du Pape est Chevalier de S. Estienne, avec une Commanderie de 2000. écus, que le Grand Duc lui a donnée.

Ce n'est pas un petit honneur au Pape Clement XI. que la Ville de Nuremberg ait fait frapper une Médaille à sa gloire, & l'ait crû digne de cet honneur, qu'on ne fait, ou que l'on ne doit faire, qu'aux Princes d'un trés-grand merite. On dit, qu'Urbain VIII étoit si fier des éloges, que lui donna, & de la Dédicace, que lui fit Daniel Heinsius, Poëte Hollandois, de quelques-uns de ses Ouvrages, qu'il se récrioit toûjours sur cet honneur, que lui avoit fait un Protestant, & le contoit pour une des grandes fortunes de son Pontificat. Il y a ici beaucoup plus : c'est une Ville Protestante toute entiere, & c'est une Médaille,

daille, qui eſt le monument d'eſtime le plus glorieux qu'on puiſſe dreſſer. En effet, le Pape eſt ſavant, honnête, majeſtueux, & d'une trés-grande delicateſſe de diſcernement; auſſi ſes manieres ont-toûjours été d'un trés habile & trés-fin Courtiſan. Il aimoit la raillerie ſpirituelle; mais il ſe contraint aujourd'hui, & l'on ſait, qu'un de ceux, qui avoit été pluſieurs fois l'objet de ſes plaiſanteries, comme étant d'un rang beaucoup inferieur au ſien, s'étant preſenté à lui dés qu'il fut devenu Pape, Clement eut bien de la peine à ſe contenir, & ſe mordit les lévres pour ne pas rire, pendant le tems que celui-ci lui fit le compliment d'un petit Eccleſiaſtique, qui cherchoit à émouvoir ſa pitié, & à en obtenir quelque choſe. Il ne fut point tout à-fait trompé, & le Pape, quoi qu'il lui répondît d'un grand ſerieux, ne laiſſa pas de le gratifier de quelque choſe.

Clement a ſurpaſſé tous ſes Prédeceſſeurs dans la coûtume de parler en public, faiſant & recitant des Homelies Latines, qui ſont des tiſſus de paſſages tirés de l'Ecriture Sainte, & des Peres, apliqués à la Féte du jour, ce qui n'avoit peut-être point été pratiqué dés les tems de S. Leon & de S. Gregoire. Le Grand Duc, qui épie toutes les occaſions de ſe faire conſiderer en Cour de Rome, n'eut pas plûtôt ſçû que le Pape avoit parlé en public, qu'il fit imprimer à Florence en magnifiques caracteres, la premiere Homelie recitée le jour de Noel 1700., & ſon Agent en diſtribua enſuite des copies dans

les Antichambres de Sa Sainteté. Comme savant, le Pape témoigne une faveur particuliere pour les hommes de Lettres, & il a pris prés de soi, & a fait son Camerier secret Monsieur Bianchini, qui étoit Bibliothequaire du Cardinal Ottobon, lequel étant aussi modeste qu'habile, recevra tous les honneurs, que le Pape lui voudra faire, sans être envié de personne, chacun lui souhaitant toutes sortes de biens, à cause de sa bonté naturelle. Le Pape s'en sert particulierement pour faire une nouvelle Reforme, qu'il medite au Calendrier, à laquelle il a commandé à une Compagnie d'habiles Mathematiciens de travailler avec lui, & qui pourra avec le tems produire quelque chose, si les scrupuleux, comme il semble que quelques-uns de ces Consulteurs le soient, n'y oposent la crainte qu'ils ont de toucher aux anciens établissemens. Il a déja fait faire une Ligne Meridienne dans l'Eglise des Chartreux de Rome, semblable à celle qu'on voit dans l'Eglise de S. Petrone de Boulogne; instrument, qui semble infaillible pour justifier la revolution annuelle du Soleil dans les douze Signes, & reconnoître exactement si son retour au premier point du Signe du Mouton suit ou precede le moment qu'il y entra l'année précedente. Il n'y a point de doute, que le Pape feroit beaucoup plus pour l'avancement des belles Lettres, si le tems lui étoit plus favorable.

Il aime aussi la propreté & l'éclat de la Ville de Rome, à laquelle il ne contribueroit pas

pas moins, qu'aux Sciences, si les dépenses qu'il est obligé de faire ailleurs ne l'en empêchoient. Une nouvelle Colonne de Tibere, semblable aux deux autres de Trajan & d'Antonin, qu'on voit à Rome, ayant été découverte sur le Monte-Citorio, sous le Bâtiment des Peres de la Mission, il l'a fait élever sur la Place devant la Cour Innocentienne. Il medite d'orner la Fontaine de Trevi, qu'on dit donner la meilleure Eau de la Ville, en ouvrant une place en cet endroit, & en faisant ainsi un reduit embelli, ce qui fera parler les siecles à venir de sa magnificence. Il a en effet un trés-bon goût, étant grand connoisseur de l'antiquité, dont il a donné des preuves dans les Academies publiques & particulieres, ausquelles il assistoit autrefois comme un des plus habiles Academiciens. Il a paru aussi dés le commencement de son Pontificat avoir à cœur, que ceux qui l'aprochoient, & composoient sa famille particuliere, se rendissent habiles, au moins dans les matieres Ecclesiastiques, leur ayant commandé de se trouver dans les Assemblées ordinaires du Grand College *De Propaganda Fide*, & de la Sapience, où l'on traitte deux fois le mois les plus belles questions de l'Histoire Ecclesiastique, & où l'on explique les Canons de l'ancienne Discipline de l'Eglise.

Le malheur des beaux Arts & des Sciences sous un Prince, qui en a la connoissance & le goût, est, qu'il regne en un tems, où toute l'Europe étant en guerre, il est contraint

de donner ses premiers soins à l'indem
son Etat, ayant dû, dés que la Guerre
mença en Italie, lever des Troupes
la garde du Ferrarois, aux portes de la
Province les Armées faisoient la guerr
mort du Roi d'Espagne Charles II.
le plus fâcheux contre-tems, qui pouv
river, par raport aux entreprises glori
qu'auroit pû former un Pape également
ble, & courageux, comme celui-ci,
bellir la Ville & les Provinces de tout
peut contribuer à la grandeur d'un
Comme sa qualité de Pere commun
permet pas d'embrasser ouvertement le
d'aucun des Rivaux, qui se dispute
Succession d'Espagne, il est contraint de
der beaucoup de desagrémens à tous d
& de n'être entierement ami ni de l'un
l'autre, ne pouvant assez faire pour les
tenter. On l'accuse cependant, comme
l'a dit ailleurs, de pancher beaucoup
vers la France, que vers la Maison d'Au
che, ce qu'il a fait effectivement conn
dans ce qu'on a raporté des choses, qu
sont passées sous son Gouvernement
desavantage des Partisans de cette Mais
& en d'autres rencontres, comme quand
empêcha qu'on exposât publiquement le Por
trait de l'Archiduc Charles, habillé en Roy,
dans l'Eglise Nationale des Allemands, lors
que l'Empereur Leopold son Pere lui eut
cedé ses droits sur cette Monarchie, & que
les Alliez l'eurent reconnu Roy d'Espagne.
Un Pape le plus déclaré contre la Mai-
son

on d'Autriche n'auroit peu faire davantage : enfin c'étoit traiter ce Prince d'excommunié, & le chasser de l'Eglise, que d'empêcher qu'on n'y exposât son Portrait ; ce qu'on fait de tous les autres Princes, & bien moins ne Princes, continuellement à Rome ; la décision, si l'habit de Roy lui apartenoit, n'étoit point de son ressort, & cette exclusion ne pouvant avoir d'autre motif, que cet habit & cet ornement.

Ce fut encore un trait d'une trés-fine partialité pour la France, d'avoir fait enfermer, comme il fit, dans le Château S. Ange, le P. Diaz, Cordelier Espagnol, & de lui avoir fait saisir tous ses papiers, sous prétexte de l'assûrer contre le ressentiment des François, quand aprés la mort du Roi Charles II. le Pere produisoit les lettres qu'il recevoit d'Espagne, par lesquelles on l'informoit de la maniere dont le Testament avoit été fabriqué, & des Cabales, par lesquelles on avoit tiré la Cour dans la déclaration, qui en étoit suivie. L'Ambassadeur de Sa Majesté Impériale avoit déclaré ce Pere Théologien de l'Empereur, mais cela n'empêcha pas que le Pape ne le fit cacher, de peur que le Pere étant aussi connu & estimé qu'il l'étoit en Cour de Rome, son témoignage ne fit l'impression qu'il devoit naturellement faire sur des esprits, d'ailleurs peu disposez à croire ce qu'on leur disoit de ce grand évenement.

La partialité du Pape pour le Roi Auguste de Pologne paroît beaucoup plus loüable, &

& en effet elle lui a fait beaucoup d'hon-
jusques à present : quoi que l'acharnem
d'un Cardinal à le persecuter aît fait re
beaucoup de honte sur l'Etat Ecclesiastique.
Mais enfin le Pape Clement XI a fait
qu'il a pû pour détourner ce Cardinal de
son attachement aux partis rebelles à son
Prince. On ne doute point, que par cette
déclaration pour le Roi Auguste, il ne cha-
grine la France, qui n'aime point ce Roi,
parce qu'il a eu le bonheur d'emporter la
Couronne en concurrence d'un Prince Fran-
çois.: Mais enfin ce n'est pas un trop grand
Sacrifice, que l'interêt de la Religion
l'emporte quelquefois sur des considerati ns
d'amitié ; Et qui est ce qui ne voit, que la
guerre de Pologne n'ayant point eû d'autre
motif, ni d'autre commencement, que la
vengeance du Roi de Suede, si le Pape aban-
donnoit le Roi Auguste, il donneroit lieu à
bien des gens de dire, qu'il sacrifie un Roi,
qui a embrassé sa Religion, à la passion
d'un autre, qui la méprise ? Le Pape s'étoit
encore interessé pour le rétablissement du Duc
de Modone dans ses Etats, mais la France
n'a pas cru devoir y avoir égard, & il a bien
voulu souffrir que ses recommandations fus-
sent inutiles.

Au milieu des chagrins, que donnent au
Pape les querelles & les guerres des Rois
de l'Europe, il a eu la joye de voir des Etran-
gers lui envoyer de bien loin faire des hon-
nêtetés. Non seulement le Czar de Moscovie
lui a envoyé offrir, & a accordé en effet aux
Ca-

Catholiques Romains la liberté de leur Culte dans ses Etats : mais l'Empereur des Abissins lui a envoyé faire les mêmes & de plus grandes honnêtetés par une Ambassade expresse, accompagnée de presents particuliers, & l'a prié de lui envoyer des Missionaires, dans l'esperance qu'il donne de réünir son Empire à l'Eglise Romaine.

Le Pape Clement XI. vient enfin de faire une Promotion aprés cinq ans de Pontificat, en quoi il a imité Innocent XI. qui n'en fit que deux en treize ans de Siege. Clement a eu vingt Chapeaux à donner, & on ne voit pas trop, qu'avec ce moyen de contenter bien du monde, il se soit fait beaucoup d'amis. Il n'a nommé aucun de ses Parens, à moins que le Chapeau qu'il s'est reservé *in petto*, comme on dit, ne soit pour un de ceux-ci, qu'il pourra nommer quand il voudra, & même mettre à la tête de toutes ses Créatures, afin qu'il aît le droit d'ancienneté, & qu'il puisse conduire la Faction, qui se formera de ceux qui s'attacheront à lui, comme il arrive dans les Conclaves. Il semble, que le Pape ait cette vûe, par la quantité des Créatures qu'il a faites, qui ne dépendent point expressément des Couronnes, & qui pourront former un parti, qu'on nommera les Créatures d'Albani. La premiere chose, qu'on remarque d'irregulier dans cette nombreuse Promotion, est qu'il n'ait point rendu le Chapeau au Cardinal Ottobon, ayant reçû le sien d'Alexandre VIII. Cette coûtume est regulierement observée, &

Inno-

Innocent XI qu'on sçait n'avoir pas esté esclave de celles, qui ne sont pas tout à fait raisonnables, l'a ponctuellement observé en faisant Cardinal Don Benoît Pamphile, quoi que ce jeune Prince ne fût pas alors des plus zelez pour la vie rigoureuse, vivant à Rome avec la liberté ordinaire à ceux de sa condition. Le Cardinal Ottobon s'attendoit sans doute, que ce Chapeau seroit donné à quelqu'un de ses Parens les plus proches, comme à l'Abbé Minotti, qu'on a vû quelque tems à Rome faire figure d'Abbé Galant, & fier de sa Parenté avec un si puissant Cardinal. On a cru aussi, qu'au défaut de celui-ci, le Chapeau de restitution pourroit tomber sur la tête d'un autre Venitien, Parent d'Ortoboni, & de la Maison Zeno, qui n'a pas été plus heureux que le Minotti: on ne peut pas dire cependant, que le Pape haïsse ou méprise le Cardinal Ottoboni, car quoi qu'il lui ait donné quelques mortifications au commencement de son Pontificat, en l'obligeant de reformer une partie des bouches inutiles, qui devoroient ses revenus, & de payer une partie de ses dettes: il lui a neanmoins toûjours témoigné une tendresse particuliere, & l'a caressé dans les occasions, s'interessant à ce qu'il se débarrassât de ce qui l'empêchoit de faire la figure d'un Cardinal important, comme il pourroit faire par l'esprit, qui ne lui manque pas, & par les grands revenus, dont son Oncle l'a chargé, s'il vouloit un peu regler sa conduite. Peut-être que le peu de

in que le Cardinal Ottoboni a de pro-
de ces bons avis, est cause qu'il a été
gé Du moins est-il certain, que le Pape
uroit mettre aucune des Créatures, qu'il
tes, sur le conte du Cardinal Otto-
, qui n'aura pas manqué de ressentir
vivement cette fâcheuse omission.
ement a de même trompé tous les Re-
rs dans sa Promotion, n'en ayant élevé
n, quoi qu'il y en aît de trés-dignes de
onneur. Non seulement eux, mais tout
onde a cru, qu'il donneroit la Pourpre
lques uns, tant pour la reputation des
ces, dont il a toûjours montré être un
l amateur, & qu'il auroit pû honorer,
evant quelque Regulier, distingué pour
savoir, que pour l'encouragement de
Ordre dans l'Eglise Romaine, dont on
eut disconvenir qu'il ne soit un grand
i, aussi bien que de la Majesté & l'Au-
Pontificale. On auroit pardonné à
andre VIII qui n'avoit que des vûes
rêt, de ne point faire de Cardinal Re-
r: mais que Clement XI. si courtois en-
toutes sortes de personnes, & qui con-
toutes les bienséances, qu'il doit gar-
vec tout le monde, dans une Promo-
de vingt Cardinaux n'y aît pas compris
eul Religieux, c'est assûrement ce que
ci ne lui pardonneront jamais, & ce
ne les disposera par à bien parler de
non plus que ses Parens, & le Car-
Ottoboni Le Géneral des Jacobins
n homme si éminent en toutes sortes
de

de bonnes qualités, & si communemen
aimé & estimé à Rome, de plus Fran
de nation, qu'il est incroyable, que le
ait pû ne le pas voir; & que l'ayant v
il n'ait pas voulu le nommer. Un
grand Ordre, que celui de S. Domini
meritoit plus d'égard, quoi qu'il ait
deux Cardinaux vivans, mais qui fondus
semble ne feroient pas une cloche à
sonner aussi haut l'honneur de la P
pre, & le bon goût du Pape Clement
comme le seul Pere Cloche auroit
Que doivent dire les Jesuïtes, qui cro
leur Compagnie la pépiniere de tous les
grands hommes du monde, & qui au m
te, qu'ils croyent avoir, savent joindre
tes les souplesses, & toutes les manieres
pables d'attirer l'estime & les faveurs
Grands? les voila négligez comme les
tres; & tous les grands noms, qu'ils com
parmi leurs Héros vivans, devenus d
petit caractere, que Clement XI n'en a
discerner un pour l'inserer dans sa liste.
sont eux cependant, qui ont eu soin
l'éducation de ses Neveux, & qui leur
roient prêté de la science & de l'esp
pour faire honneur à leur Oncle, quand
n'en auroient pas eû plus que des bu
(car, quand on apartient à des Princes,
trouve tout chez les Jesuïtes, esprit, scien
probité, vertus) Et sur tout cela, la Co
pagnie, qui merite tout, est depuis tant d
nées sans Cardinaux; la Compagnie, dis
qui a bâti deux Palais dans Rome, da
ce

te seule vûe de loger les Cardinaux que Papes lui donneront, l'un au Grand Je-, & l'autre à S. André du Noviciat. Ceci nullement une exageration: l'une & tre de ces deux Maisons ayant des apar-mens, qui ont quasi toûjours servi à loger Cardinaux, comme les Cardinaux Fon-i & Janson y ont été logez depuis peu. premier perdit dans ce sejour son vieux Augustin, au lieu duquel les Peres Je-es lui donnerent un beau Molina, relié veau, selon les sentimens duquel il é-it son *Nodus Prædestinationis*, qui lui it si peu d'honneur, aprés avoir si glo-usement enseigné la Doctrine de la Grace cace, dans les Ecoles de S. Gal & de bourg.

Mais si le Pape n'a pas eu les égards qu'on attendoit, pour les Ordres Reguliers, qui t une trés-grande partie du soûtien de la ur de Rome, il en a encore manqué en-s l'Empereur, à qui il a fait l'affront de gliger le Nonce de Vienne, en donnant Chapeau non seulement à ceux de Paris, de Madrid, mais même à celui de Polog-. On sait, que Monsignor Davia per-l'amitié des François, dés qu'il rendit té-ignage à la Catholicité du Duc de Saxe; qui lui fit emporter la Couronne de Po-ne sur le Prince de Conti: mais enfin leur oit-il encore donner la satisfaction de voir sujet frustré de la Pourpre, dans la seule asion, où il avoit juste sujet d'esperer elle lui seroit donnée, puis qu'enfin les

Nor.

Nonces se saignent dans ces grandes [Non]ciatures, pour arriver par là au Chap[eau,] qu'aucun Nonce de Vienne n'a peut-ê[tre ja]mais manqué d'obtenir, que Monsieur [Da]via? On dira, que la Cour de Vienne [étant] brouillée avec celle de Rome, on a d[û lui] donner cette mortification. Mais quell[e part] a le Nonce dans ces brouilleries, & [est-ce] par sa faute qu'elles sont survenues? [Le] Chapeau est dû au Nonce selon le stile [& le] cours ordinaire des services rendus: au [con]traire le Pape se faisoit un honneur parti[culier] en cette occasion, en avançant un sujet [qui] l'a bien servi, n'eût-ce été que pour [faire] voir, qu'il n'agissoit par aucun dépit [con]tre l'Empereur, & qu'aucune partiali[té ne] l'éloignoit de rendre justice à qui il la [croit] meriter. Si on replique, que Monsieur [Da]via aura le Chapeau, quand les deux [Cours] se seront reconciliées, & qu'on le [lui a] differé, non pas ôté. La raison de ce[la] lai étoit bien plus forte contre le Gou[ver]neur de Rome Palavicin, qui étant reco[nnu] avoir desobligé en mille manieres l'Empe[reur] & son parti, ne devoit veritablement atte[ndre] le Chapeau, que quand les deux Cours [se] roient reconciliées, & qu'il auroit don[né] quelque satisfaction à Sa Majesté Imperia[le]. L'Empereur n'aura t-il pas sujet [de] croire, que c'est dans la vûe express[e de] soûtraire le Gouverneur à cette necessi[té,] qu'on l'a fait Cardinal, & afin de faire per[dre] à l'Empereur toute l'aparence de satisfact[ion] de la part de ce Sujet, qu'on a revêtu d[e la]
Po[urpre]

urpre, laquelle on ſupoſe le devoir mettre ouvert de toute ſorte de reſſentiment? ſi ce t là les vûes du S Pere, elles ne doivent être fort agréables à la Cour de Vienne, on a droit d'en conclurre, que le Pape ne met pas fort en peine de la chagriner, & ne ſoucie point de rentrer dans ſa confidence, elque principe qui le faſſe agir en cela.

Au reſte, on peut dire que les vûes du Pa- ſont impénetrables, non ſeulement dans maniere dont il en a uſé envers ceux qu'on dit, mais même dans le tems de la Promo- n, & dans la qualité de preſque tous ceux 'il a promûs. Comme cette Promotion ſe voit differée depuis pluſieurs années, contre coûtume ordinaire, on ſupoſoit que le Pa- attendroit la fin de cette Guerre pour la e, ou tout au moins ſe ſerviroit de l'oc- ion de faire des Cardinaux pour la facili- , en honorant de la Pourpre des perſon- capables de la procurer par leur credit, par l'eſtime où elles ſeroient auprés des uronnes Rien de tout ce qu'on a fait donne ſujet d'eſperer, que la Paix s'en e un quart d'heure plûtôt. On a fait les dinaux en un tems où perſonne ne s'at- ndoit à cette Création: peut-être afin qu'on pût inſinuer à Sa Sainteté ce qu'on au- t pû pour une ſi bonne fin, ſi ſon deſſein oit été connu; & afin que perſonne ne pêchât de faire ce qu'elle avoit envie de re. Elle s'eſt retirée, dit on, une aprés-dî- ée entiere avec quelques perſonnes, & le ur ſuivant Elle a nommé les Cardinaux. Il

faut que ces Conseillers n'eussent pas vûes fort pénétrantes, ou que le Pape ait bien peu de déference à leurs conseils, pour que la chose soit arrivée comme elle a effet réüssi. Ceux qui savent un peu carte du Monde trouvent étrange, qu'il aît fait de jeunes gens Cardinaux, qui pouvoient fort bien attendre qu'on en eût d'autres ; on ne peut non plus déviner quel merite le Pape a consideré en eux. Il paroît même, que Sa Sainteté a eu des vûes aussi extraordinaires, que hardies comme celle de nommer Mr. Badoer Patriarche de Venise, Ville où l'on sait que la Pourpre des Cardinaux n'est pas à beaucoup prés aussi considerée, que la Cour de Rome prétend qu'elle devroit être. Toutes les raisons du monde portent à croire, que le Patriarche ne s'attendoit nullement à cette nomination & qu'il fera beaucoup, s'il se comporte de telle maniere, qu'il fasse respecter la Pourpre autant que Rome prétend, sans déranger les coûtumes observées dans son pays ; ou s'il conserve le Patriarchat, qu'on pourroit bien lui ôter, & l'envoyer à Rome y faire valoir sa Calotte, c'est à dire charger le Pape de son entretien. Le tems seul peut nous éclaircir sur le succés de ce dessein, & nous aprendre ce que le Pape aura gagné par cette mysterieuse démarche.

On s'étonne de même, qu'y ayant déja un Cardinal Spada, il en aît voulu faire un de la même Maison, qui ne semble que commencer la carriere des charges, puis qu'il n'a

encore été que Nonce sur le Rhin & en Pologne, d'où l'on n'a gueres coûtume de tirer les Nonces pour les faire Cardinaux. Si le Pape l'a fait en consideration du Roy Auguste, il a desobligé le Roy de Portugal, qui prétend les mêmes égards; & Monsieur Conti, d'une Maison de Princes Romains, qui est Nonce depuis tant d'années à Lisbonne, meritoit bien autant d'être consideré que Spada, qui en âge & en Noblesse ne l'aproche pas de prés Ne diroit-on pas que le Roi de Portugal est allié à l'Empereur, & que le Conti a témoigné en quelques rencontres du panchant envers la Maison d'Autriche? Ceux qui croiront & parleront ainsi, prendront encore cette nomination & cette omission pour une nouvelle marque de cette partialité envers la France, de laquelle le Pape veut qu'on le croye si fort éloigné.

Il a fait, dira-t-on, l'Evêque de Javarin pour l'Empereur: Dieu soit loüé. Il a aussi fait Monsieur de la Trimoüille pour le Roi de France; & si tout le reste étoit égal, l'Empereur n'auroit aucun sujet de plainte. On sçait que Monseigneur Gualtieri, Nonce à Paris, a de tout tems si fort incliné pour la France, que ce sera un Cardinal plus François, que les François mêmes On se dit à l'oreille le pourquoi.

Messieurs Martelli, Caprara, Fabroni, Grimaldi, Corsini, sont de vieux Officiers de la Cour, qu'il a fallu, dira-t-on, recompenser; les deux derniers étoient cependant encore assez jeunes pour pouvoir attendre, &

si les années dans l'exercice des Charges contées pour merite, il ne sera plus be de s'efforcer d'acquerir un merite distingu & il suffira d'avoir servi de quelque mani que ce soit, quand même on auroit fait c tout le monde contre soi, comme quelqu' des trois premiers a fait.

Il servira encore moins de se distinguer des talens extraordinaires, puisqu'on va terrer des hommes, pour les faire Cardina dont personne n'ouït jamais parler, com un Mr. Philippucci, qui en cela s'est affi ment montré digne du Chapeau, qu'il constamment refusé. On lui fait cette jus ce de croire, que considerant, que les Ca dinaux, sur le pied où ils sont aujourd'hui interessent tant de monde, & de Princes me mes, dans leurs qualités personnelles, le pos lui a paru plus à craindre, qu'à envier.

On peut donc penser que le Pape, comm on a dit, n'a eu en vûe dans cette Promotion que l'interêt de sa Famille, si tant est, qu le Chapeau qu'il s'est reservé *in petto*, s pour un de ses Neveux. Car comme la pl part des Cardinaux, qu'il a faits; sont Ro mains, ou au moins Italiens, ce seront ave le tems autant de Créatures pour une Faction Albani, qui dans un autre Conclave lui a tireront de la consideration. Mais ne peut on pas aussi dire, que si la consideration d laisser à un Neveu des Créatures en état d détourner l'Election d'un Successeur, qui fût mal affectionné, étoit autrefois raisonna ble, parce que la part que ces Neveux avoient

pri

.'se dans les Pontificats pouv être sin-
quée, cet égard devient inuti a un Pa-
e, qui comme celui-ci ne donne & ne
ardonne rien à sa Famille, qui puisse être
echerché & par consequent n'a aucun be-
oin d'indulgence pour eux ? En outre,
eux qui ont reçû le Chapeau en vertu &
ar la consideration de leurs Emplois, ne
roiront pas lui en être fort obligez : ceux
ui apartiennent à quelques-unes des Cou-
onnes, lui échapent sans qu'il les puisse
etenir; le reste, ou déja trop vieux mour-
a selon le cours de la nature devant lui;
k qui sçait si un ou deux, comme le Paraç-
iani & le Grimaldi, qui peuvent naturel-
ementlui survivre, se mettront fort en pei-
e de témoigner de la reconnoissance à ses
Neveux, voyant que lui-même n'en a té-
noigné aucune à son bienfaiteur, & qui
utre cela avoit le merite particulier d'a-
oir plus qu'aucun autre cooperé à son E-
ection ? Ce qu'on peut dire, est qu'il est
ort possible, que les vûes du Pape lui ayent
é toutes particulieres; & que faisant assez
onnoître dans le reste de sa conduite,
u'il aime à joüir de tous les droits de la
ouveraineté, il ne s'est voulu en cette
réation de Cardinaux assujettir à aucun des
gards, que les Papes ont coûtume d'avoir
ans de semblables rencontres, & qu'on
'en peut point discourir sur les principes
rdinaires.

Fin du Second Tome.

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans le Second Tome.

BAR-

B

C

F

D

E

F

Son

Ne

Fin de la Table du Second Tome.

